

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**LA CONTRIBUTION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES A
LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL
AU RWANDA**

**ÉTUDE DE CAS : LES COOPÉRATIVES IABM ET IABNDI DANS LE
DISTRICT DE MUHANGA**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

PAR

Jonas NIYONZIMA

DECEMBRE 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

Dédicace

À ma famille,
Mes amis¹ et connaissances;
Je dédie ce mémoire

¹ Dans ce document, le masculin est employé dans le seul but de faciliter la lecture.

REMERCIEMENTS

Il m'est agréable d'adresser mes profonds sentiments de gratitude à toutes les personnes morales ou physiques qui, de près ou de loin, ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce travail.

Je tiens en tout premier lieu à remercier mon équipe de direction de recherche, Monsieur Bruno Jean et Madame Violette Alarie Gendron, respectivement directeur et codirectrice pour leur excellent travail de supervision. Ils n'ont ménagé aucun effort pour me guider tout au long de ce travail et m'entourer de leur expérience de chercheurs attentionnés et chevronnés. Leur dévouement et leur bienveillance ont constitué une pierre angulaire de l'aboutissement de cet ouvrage.

Mes sincères remerciements s'adressent également à tous les professeurs du département sociétés, territoires et développement régional pour la qualité de la formation qu'ils m'ont assurée et qui a constitué une base solide pour l'élaboration de ce travail de fin d'études.

Un grand merci à toutes les personnes contactées et rencontrées dans le cadre de ce travail particulièrement aux membres des coopératives IABNDI et IABM et à tous les acteurs et intervenants en milieu coopératif rwandais particulièrement au sein du district de Muhanga pour leur accueil et la qualité de l'information qu'ils m'ont fournie.

J'aimerais également exprimer ma profonde reconnaissance à l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) qui, par son Programme de bourse d'études de la Francophonie m'a assuré les moyens financiers et matériels pour mener à terme ma formation.

Ma gratitude infinie s'adresse enfin aux membres de ma famille qui ont supporté tous les inconvénients liés à mon absence durant cette période de ma formation. Que mon épouse Rose et mes enfants Éliane, Émeline et Liza-Sandrine sachent que leur soutien moral et leur patience m'ont apporté un support inestimable.

Merci à toutes et à tous.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	xiii
LISTE DES SCHÉMAS ET GRAPHIQUES.....	xiv
LISTE DES ANNEXES.....	xv
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : COOPÉRATION AGRICOLE ET PAUVRETÉ : PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	5
1.1 État de la question	5
1.2 Cadre conceptuel	9
1.2.1 Définition des concepts-clé	9
1.2.1.1 Concepts de coopérative et d'organisation	9
1.2.1.2. Le concept de la pauvreté et du ménage agricole.	24
1.3 Intérêts du sujet	29
1.3.1 Intérêt social	29
1.3.2 Intérêt scientifique	31
1.3.3 Intérêt personnel	31
1.4 Objectifs de la recherche	32
1.5 Délimitation du travail	32
1.6 Questions de base et hypothèses de recherché	34
1.6.1 Questions à la base de la recherche	34
1.6.2 Hypothèses de recherche	34
1.7 L'approche méthodologique	34

1.7.1 Les méthodes utilisées.....	34
1.7.1.2 La méthode historique	35
1.7.1.3 La méthode comparative.....	35
1.7.1.4 La méthode systémique	36
1.7.1.5 La méthode analytico-synthétique	36
1.7.2 Les techniques de recherche utilisées.....	37
1.7.2.1 La documentation	37
1.7.2.2 L'enquête par questionnaire ou interview semi-dirigée	37
1.7.2.4 Le relevé statistique	39
CHAPITE 2. ÉCONOMIE ET LA COOPÉRATION AGRICOLE AU RWANDA....	40
2.1. Généralités.....	40
2.1.1. Les aspects géographiques et physiques du Rwanda	41
2.1.2. Les aspects démographiques	42
2.1.3. Économie agricole au Rwanda	42
2.2. Le district de Muhanga.....	43
2.2.1. Situation géographique du district de Muhanga	43
2.2.2. Brève historique du district de Muhanga.....	44
2.2.3. Aspects physiques du district de Muhanga	46
2.2.3.1 Le relief et le climat	46
2.2.3.2. Sols, végétation et élevage.....	47
2.2.3.3. Climat et hydrographie	49
2.2.4. Caractéristiques sociodémographiques	50
2.2.5 Économie du district de Muhanga.....	53

2.3 Le mouvement coopératif agricole au Rwanda.....	56
2.3.1 A l'échelle nationale.....	56
2.3.1.1 Brève historique du mouvement coopératif au Rwanda.....	56
2.3.1.2 Les grands moments qui ont marqué l'évolution du mouvement coopératif agricole au Rwanda.....	58
2.3.1.3 Évolution du cadre légal du mouvement coopératif rwandais.....	63
2.3.2 Le mouvement coopératif à l'échelle du district de Muhanga.....	65
2.3.2.1 Domaines d'activités.....	65
2.3.2.2 Coopératives agricoles dans le district de Muhanga.....	65
2.3.3 Taux de pénétration des coopératives en milieu rural rwandais.....	67
CHAPITRE3. LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL AU RWANDA.....	70
3.1 Aperçu général.....	70
3.2 La pauvreté et les inégalités au Rwanda.....	73
3.3 Les causes de la pauvreté en milieu rural au Rwanda.....	77
3.3.1 L'insuffisance des terres d'exploitation.....	78
3.3.2 Incidence de la pauvreté sur les conditions de vie.....	82
3.3.2.1 La pauvreté et les indicateurs de santé au Rwanda.....	85
3.3.2.2 La pauvreté et les besoins alimentaires au Rwanda.....	86
3.3.2.3 La pauvreté et l'éducation au Rwanda.....	88
3.3.2.4 Les ressources de revenu de la population et la pauvreté au Rwanda.....	90
3.4 Les indicateurs de la pauvreté dans le district de Muhanga.....	91
3.4.1 Indicateurs du développement humain et la pauvreté.....	91
3.4.2. Situation économique et pauvreté dans le district de Muhanga.....	92

CHAPITRE 4. LA STRATÉGIE COOPÉRATIVE DANS LA RÉDUCTION DE PAUVREURÉ : ÉTUDE DES DYNAMIQUES COOPÉRATIVES ET AGRICOLES DANS LE DISTRICT DE MUHANGA.....	94
4.1 Les efforts de réduction de la pauvreté à travers l’histoire du Rwanda	94
4.2 Les fondements théoriques et idéologiques de l’approche coopérative dans le processus du développement agricole	101
4.3 L’émergence de la stratégie coopérative et la réduction de la pauvreté	104
4.3.1 Le mouvement coopératif dans le monde, en Afrique et au Rwanda.....	104
4.3.1.1 Dans le monde	104
4.3.1.2 En Afrique.....	105
4.3.1.3 Au Rwanda	107
4.3.2 La stratégie coopérative et les politiques de production agricole.....	107
4.3.3 La stratégie coopérative et le développement agricole.....	111
4.3.4 La stratégie coopérative et l’organisation administrative.....	113
4.3.5 La stratégie coopérative et les organisations d’appui.....	114
4.3.6 Les coopératives agricoles et les institutions financières	115
4.3.7 Les coopératives agricoles et leurs structures au Rwanda.....	116
4.4 La stratégie coopérative dans le district de Muhanga	117
4.4.1 Facteurs expliquant la pénétration et l’expansion du mouvement coopératif dans le district de Muhanga	117
4.4.2 Les coopératives locales et les organisations d’appui	118
4.4.3 Les coopératives locales et leurs sources de financement.....	119
CHAPITRE 5. LES ENSEIGNEMENTS D’UNE RECHERCHE SUR LE TERRAIN.....	123
5.1 La stratégie de l’étude du cas	123

5.2 Présentation d'un échantillonnage	124
5.2.1 Méthodologie d'échantillonnage	124
5.2.2 Caractéristiques de notre échantillon.....	125
5.3 Analyse fonctionnelle de la coopérative IABNDI et IABM.....	127
5.3.1 Aperçu général sur ces deux coopératives.....	127
5.3.1.1 La Coopérative IABNDI.....	127
5.3.1.2 La Coopérative IABM	129
5.3.2 Le cadre historique de ces deux coopératives	132
5.3.3 Les aspects structurels de ces deux coopératives	134
5.3.4 Aperçu sur le partenariat avec les autres instances et organismes	136
5.3.5 Actions et principales interventions des coopératives IABM et IABNDI	138
5.3.5.1 Objectifs et domaines d'interventions	138
5.3.5.2 Bilan des interventions de la COIABNDI et COIABM	139
5.4 Analyse institutionnelle des coopératives IABM et IABNDI et regard de leur impact en milieu rural du district de Muhanga	147
5.4.1 Les bases institutionnelles et réalisations	147
5.4.1.1 Missions, objectifs et réalisations des coopératives IABM et IABNDI	147
5.4.1.2 Le respect des principes coopératifs	149
5.4.1.3 Le sociétariat et l'adhésion des membres	152
5.5 Impacts des coopératives agricoles IABM et IABNDI.....	162
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	168
BIBLIOGRAPHIE.....	178
ANNEXES.....	186

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- ACDI : Agence Canadienne de Développement International
- ACI : Alliance Coopérative Internationale
- ADRI : Action pour le Développement Rural Intégré
- AFEC : Association Féminine d'Épargne et de Crédit
- AFSR : Appui à la Filière Semencière au Rwanda
- APAD : Association Euro-Afrique pour l'Anthropologie du Changement Social et du Développement
- ARDI : Association Rwandaise pour la Promotion du Développement Intégré
- ASSEC : Assemblément de Solidarité pour Épargne et Crédit
- BCDI : Banque de Commerce, de Développement et d'Industrie
- BIT : Bureau International du Travail
- BK : Banque de Kigali
- BM : Banque Mondiale
- BPR : Banque Populaire du Rwanda
- CA : Conseil d'Administration
- CCOAIB : Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base
- CERAI : Centre d'enseignement rural et artisanal intégré
- CFJ : Centre de formation de jeunesse
- CFRC-IWACU : Centre de Formation et de Recherche Coopérative-IWACU
- COCOF : Conseil de Concertation des Femmes
- CODAR : Coopératives des Artisans du Rwanda
- COIABM : Coopérative des Agri-Éleveurs de Makera

COIABNDI : Coopérative des Agri-Éleveurs de Ndiza

COOPEC : Coopérative d'Épargne et de Crédit

CS : Conseil de Surveillance

CSC : Centre au Service des Coopératives

DFID : Department For International Development ou le Département pour le Développement International

DUHAMIC-ADRI : (Duharanire Amajyambere y'Icyaro) – Action pour le Développement Rural Intégré

EAF : Exploitation Agricole Familiale

EDS : Enquête Démographique et Sociale

EICV : Enquête Intégrale des Conditions de Vie

FAO : Food and Agriculture Organisation ou Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

INADES : Institut Africain pour le Développement Économique et Social

INGABO : Ishyirahamwe Nyarwanda riGira inama Abahinzi-Borozi ou Syndicat Rwandais des Agri-Éleveurs

INSR : Institut National des Statistiques du Rwanda (ou National Institute of Statistics of Rwanda : NISR en anglais)

IRDP : Institut de Recherche et de Dialogue pour la paix (Institute of Research and Dialogue for Peace : IRDP en anglais)

ISAR : Institut des Sciences Agricole du Rwanda

ISPG : Institut Supérieur Pédagogique de Gitwe

ISPK : Institut Supérieur Pédagogique de Kigali ou Kigali Institute for Education (KIE).

JO : Journal Officiel

IWACU :

MERA : Manufacture Électronique Rwanda-Afrique

MIJEUMA : Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

MINECOFIN : Ministère des Finances et de la Planifications Économique

MINEDUC : Ministère de l'Éducation nationale

MINICOM : Ministère du Commerce, de la Promotion des Industries, des
Investissements du Tourisme et des Coopératives

MINISANTE : Ministère de la Santé

OAIB : Organisation d'Appui aux Initiatives de Base

OCIRU : Office des Cultures Industrielles du Rwanda-Urundi

ODM : Objectifs de Développement du Millénaire

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONAPO : Office National de la Population

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OP: Organisation paysanne

OXFAM: Oxford Committee for Relief Famine

PAG : Projet Agricole de Gitarama

PAI : Programme d'Appui Institutionnel

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PDD : Plan de Développement du District

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

- RADA : Rwanda Agricultural Development Authority ou Office Rwandais de Développement Agricole
- RDC : République Démocratique du Congo
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- RIAM : Rwanda's Institute of Administration and Management ou Institut Rwandais d'Administration et de Management (IRAM).
- ROPARWA : Réseau des Organisations Paysannes au Rwanda
- RSSP : Rural Sector Support Project ou Projet d'Appui au Secteur Rural (PASR).
- SNV: Service Néerlandais des Volontaires
- SOMUKI: Société Minière de Muhinga-Kigali
- SOMIRWA : Société Minière du Rwanda
- TRAFIPRO: Travail, Fidélité et Progrès.
- UGAMA: Umuryango wo Gushyigikira Amakoperative n'Amashyirahamwe ou Organisation d'Appui aux Associations et Coopératives.
- UNICEF: United Nations International Children's Emergency Fund ou Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
- UNESCO : United Nations for Educational Scientific and Cultural Organisation ou Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.
- UNR: Université Nationale du Rwanda
- UQAR : Université du Québec à Rimouski
- USD : United States Dollars ou Dollars des États-Unis

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
Tableau 1 : Répartition de la population de Muhanga par secteur et par sexe.....	51
Tableau 2 : Liste des coopératives ayant la personnalité juridique au sein du district de Muhanga.....	66
Tableau 3 : Classification des ménages selon le degré de pauvreté.....	76
Tableau 4 : Indicateurs sociodémographiques et économiques de pauvreté au Rwanda.....	84
Tableau 5 : Taux de Mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes) et taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100.000 naissances).....	85
Tableau 6 : Évolution et processus de fusion de l'UNICLECAM-EJOHEZA.....	122
Tableau 7 : Répartition des enquêtés par groupements et par zones d'activités.....	126
Tableau 8 : Répartition des répondants par sexe, niveau d'études et état civil.....	127
Tableau 9 : Répartition des membres par groupements et par zone.....	132
Tableau 10 : Synthèse de l'évolution historique de la COIABM et COIABNDI.....	134
Tableau 11 : Illustration de la hiérarchie de différentes interventions.....	140
Tableau 12 : Principales motivations d'adhésion des membres dans les coopératives IABM et IABNDI.....	152
Tableau 13 : Importance des besoins des ménages agricoles et de leurs coûts.....	158
Tableau 14 : Catégories de dépenses ménagères couvertes par le revenu agricole.....	160
Tableau 15 : Indicateurs des impacts des coopératives IABM et IABNDI.....	164

LISTE DES SCHÉMAS ET GRAPHIQUES

Graphique ou schéma	Page
Schéma n° 1 : Structure des organisations paysannes à neuf palier.....	14
Histogramme de comparaison de Possession de terres en 2000/2001 (EICV1) et 2005/2006 (EICV2).....	79
Evolution de la population et de la sous alimentation pour la période 1990 à 2003.....	87
Schéma n°2 : Schéma organique et structurel de la COIABNDI et de la COIABM.....	135

LISTE DES ANNEXES

Annexe	Page
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE-GUIDE D'ENTRETIEN.....	187
ANNEXE2 : SYNTHÈSE DES STATISTIQUES SUR LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AU RWANDA.....	192
ANNEXE 3 : LA CARTE DU RWANDA.....	197
ANNEXE 4 : LA CARTE DE MUHANGA.....	198

INTRODUCTION

L'histoire de l'humanité nous apprend que les conditions de vie dans lesquelles l'homme mène son existence sont telles qu'il est appelé à se trouver les voies et moyens pour satisfaire ses besoins fondamentaux. Parmi ces besoins, les besoins alimentaires se classent dans les premiers rangs. Dès le début de l'humanité, l'homme a dû se nourrir pour maintenir son organisme en équilibre. La quête alimentaire fut parmi les premières qui ont conduit l'homme à travailler la terre et à y planter la semence qui, plus tard lui donna sa récolte à partir de laquelle il se procure de la nourriture. Durant son existence, à part la nourriture, d'autres besoins se greffèrent du jour au lendemain à ses besoins primordiaux. Il dut se confectionner des habits pour se couvrir, construire un abri pour se protéger contre les intempéries, se fabriquer des outils et du matériel pour réaliser ses travaux quotidiens. Malgré ses efforts, les besoins de l'homme n'ont cessé d'augmenter au fur et à mesure que les années passent. Les moyens dont il dispose pour les satisfaire devenant de plus en plus insuffisants, l'homme a souvent recours à la solidarité de ses prochains pour bénéficier du fruit de l'union de leurs forces.

La volonté de la personne humaine de s'associer à ses semblables est perçue à travers l'histoire de l'humanité comme une arme indéfectible de sa survie. Les auteurs qui se sont penchés sur ce phénomène social nous rapportent des éclaircissements très persuasifs. Déjà à son époque, le philosophe grec EPICURE affirmait que « l'homme isolé vit comme un loup » (Mucchielli, 1974 :35). La famille, la communauté sous différentes formes, les associations, les groupes d'appartenance et de référence, constituent ainsi autant d'éléments matériels qui illustrent la satisfaction du besoin social de l'homme de vivre avec ses semblables.

D'après MASLOW, « tout homme éprouve le besoin social d'être avec ses pairs dans la vie et ces derniers ont aussi besoin de lui » (Rwigamba, 2003). Le besoin social d'appartenir à un groupe, à une communauté et d'être compris par lui est donc fondamental. La littérature relative à ce sujet nous révèle que les hommes ont presque

toujours fourni des efforts pour s'associer aux autres en vue de trouver des solutions aux différents problèmes de leur vie courante (problèmes sociaux, économiques, politiques ou culturels).

C'est à partir du mode relationnel entre les hommes, choisi pour mener à bon port leurs activités les plus diversifiées que naissent les organisations humaines ou les actions humaines organisées. Dans son ouvrage portant sur l'analyse des organisations, LIVIAN (1995 :9) qualifie les organisations sociales comme « un continuum où les individus sont engagés dans une action avec une nette distinction des rôles et collaborent en vue de réaliser l'action collective». Pour sa part, NKUBITO (SNV/PAI, 2001) souligne que les organisations sont d'abord des personnes humaines et leurs interrelations. Il stipule que l'organisation existe à partir du moment où des personnes interagissent pour assumer des fonctions essentielles leur permettant d'atteindre des buts communs.

Le concept d'organisation ainsi appréhendé peut prendre différentes formes selon la nature des activités, les objectifs poursuivis, le statut de leurs fondateurs, la zone de leurs opérations, les doctrines ou les idéologies qui sont à la base de leur création. Dans ce contexte, on désigne par organisations paysannes toutes les organisations fondées par les paysans et œuvrant en milieu rural. Celles-ci peuvent comprendre les organisations du genre associations, groupements ou inter-groupements, coopératives ou syndicats suivant leur statut légal et comprendre les organisations œuvrant dans les domaines artisanaux, dans les domaines d'épargne et de crédit, dans les domaines agricoles ou dans le domaine des travaux ou de services publics (construction de bâtiments, transport, assurances,...).

Celles œuvrant dans le domaine agricole en milieu rural à l'instar des coopératives, associations et groupements à vocation agricole ont une double mission. De par leur vocation, à la fois sociale et économique, elles doivent répondre aux besoins sociaux de leurs membres et contribuer au développement agricole dans les zones de leurs activités. L'arrimage de ces deux aspects de leur mission constitue le fondement même de la réduction de la pauvreté en milieu rural et joue un véritable rôle dans le développement harmonieux du pays.

Grâce à la formule coopérative et associative, les agriculteurs organisés dans leurs structures à différents échelons contribuent au développement agricole par l'augmentation de la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles. Ils sont aussi associés à la réduction de la pauvreté par la création de nouveaux emplois et par l'augmentation du revenu agricole en milieu rural. Cette étude se penchera spécialement sur l'analyse des impacts des coopératives agricoles sur la réduction de la pauvreté en milieu rural à partir des observations conduites au sein de deux coopératives agricoles (IABM et IABNDI) œuvrant en milieu rural du district de Muhanga.

Tout en sachant qu'il serait prétentieux de prime abord de vouloir généraliser les résultats de ces observations à toute l'étendue du pays car cela supposerait que nous maîtrisions d'autres paramètres qui nous échappent. Notre intention consiste à montrer la place et le rôle des coopératives agricoles dans l'amélioration des conditions de vie de la population et dans la réduction de la pauvreté au sein des communautés dans lesquelles elles sont implantées.

Le présent mémoire se subdivise en cinq chapitres et se termine par une conclusion générale.

Le chapitre I expose la problématique générale et le cadre conceptuel de la recherche et spécifie l'objet de notre étude tout en délimitant ses contours. Il nous permet d'énoncer l'objet de notre étude et de le situer dans son contexte général. Ce chapitre comprend également une exploration conceptuelle des notions de coopérative et d'organisation paysanne, de la ruralité et de paysannerie, de la pauvreté et du ménage agricole. C'est ce cadre conceptuel qui va nous servir de fil conducteur dans l'analyse et dans l'interprétation des résultats des données recueillies en vue de trouver et dégager les pistes de solutions possibles à la problématique de pauvreté en milieu rural rwandais.

Le chapitre II donne un aperçu sur la situation générale du Rwanda et du district de Muhanga au sein duquel se trouve notre terrain d'enquête. Dans ce chapitre, nous décrivons les principaux aspects de ces deux entités territoriales tout en mettant l'accent sur les

dimensions de développement agricole et de réduction de la pauvreté dans le milieu rural. Nous présentons en outre un bref aperçu sur l'historique du mouvement associatif et coopératif respectivement au sein de ces deux entités administratives.

Le chapitre III explore la situation de la pauvreté au Rwanda. Nous analysons les principaux indicateurs de la pauvreté et tentons d'établir la relation entre la pauvreté en milieu rural et le développement agricole. Nous explorons les politiques et les stratégies mises en place pour lutter contre la pauvreté et nous discutons aussi des causes de la pauvreté en milieu rural rwandais.

Le chapitre IV porte sur la stratégie coopérative dans la lutte contre la pauvreté au Rwanda. Il retrace l'historique de l'émergence du mouvement coopératif et associatif dans le monde, au Rwanda et spécifiquement dans le district de Muhanga et étaye la thèse selon laquelle ce mouvement serait un outil de lutte contre la pauvreté dans les communautés de ses membres adhérents. Il nous permet aussi de comprendre comment l'approche coopérative contribue à la transformation et au changement des pratiques et des modes de production agricole traditionnels vers les pratiques et les modes de production modernes.

Le chapitre V porte sur l'analyse et l'interprétation des données de recherche. Il s'attache à faire comprendre le rôle et la place des coopératives agricoles dans l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et dans la réduction de la pauvreté au sein des ménages de leurs membres à travers la croissance de la production agricole, l'augmentation du revenu dans le ménage agricole, les activités d'éducation, formation et d'information des membres et la solidarité entre eux.

La conclusion générale se veut une synthèse de notre processus de recherche et récapitule les pistes de solutions à la question de la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population en milieu rural. Elle comprend également les recommandations et les suggestions à soumettre aux organes de différents échelons intervenants en matière de développement en milieu rural rwandais.

CHAPITRE 1 : COOPÉRATION AGRICOLE ET PAUVRETÉ : PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

1.1 État de la question

En ces débuts du XXIème siècle, la situation de la pauvreté dans le monde a atteint un sommet sans précédent. Aujourd'hui, près d'une personne sur cinq -soit environ un milliard cent millions de personnes -vit dans l'extrême pauvreté (ONU, 2008). Dans les pays en développement, plus particulièrement en Afrique subsaharienne, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté et la grande partie de cette population vit en milieu rural où l'agriculture constitue leur principale activité. Face à cette situation, différents gouvernements des pays membres des Nations Unies se sont assigné comme l'un des objectifs de développement du millénaire (ODM) :« réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015» (ONU, 2008).

Au Rwanda, la pauvreté touche plus de 64,7% de la population dont plus de 83,3% se trouvant en milieu rural et plus de 37,9% vivant dans l'extrême pauvreté (FIDA, 2007). La pauvreté en milieu rural rwandais est étroitement liée à la décroissance de la production agricole et à l'explosion démographique qu'a connue le pays depuis quelques décennies. Dans la mesure où la population ne dispose que de la terre comme seule principale ressource d'exploitation, les gens cherchent à s'accaparer de meilleures parcelles, celles qui sont encore plus fertiles. La course à la conquête de bonnes terres conduit à la concentration de la population sur la superficie d'un même territoire. Comme le souligne Malthus, l'augmentation de la population sur un territoire donné a des effets contradictoires sur la production agricole (Monier, 1992). Si d'un côté, elle entraîne la croissance du volume de terres cultivées, elle provoque de l'autre côté la décroissance des rendements agricoles; ce qui conduit à la diminution de leur production. Dans son analyse sur les facteurs du développement agricole, Boserup considère la croissance de la population comme un

facteur important du développement agricole. Pour lui, la pression démographique dans les communautés primitives conduit à une intensification dans l'usage des terres agricoles dans la mesure où l'évolution de la densité de la population s'accompagne des changements des outils et des techniques culturales (Boserup, 1970).

Contrairement à cette assertion de Boserup, la croissance rapide de la population associée à d'autres contraintes d'ordre structurel et conjoncturel a eu des effets pervers sur l'augmentation de la production agricole au Rwanda. C'est surtout lorsque le progrès technologique dont la propagation très lente ne permet pas à la production agricole d'augmenter à un rythme plus rapide que celui d'une population fortement croissante que les relations entre la population et la production agricole peuvent s'analyser comme le rapport entre la population, la disponibilité et la productivité des terres agricoles (ONAPO, 1990). Une forte croissance démographique au Rwanda est l'une des contraintes structurelles auxquelles l'agriculture rwandaise est confrontée, contrainte qui est à la base du phénomène de morcellement des terres agricoles.

A ce propos, NDUWAYEZU (1990) énonce que la croissance démographique a exercé depuis des années des effets remarquables sur l'agriculture rwandaise et que toutefois la réponse à la demande alimentaire a surtout consisté à étendre les superficies cultivables plutôt qu'à augmenter les rendements agricoles par unité de surface. En effet, la croissance de la population se matérialise entre autres par une évolution des densités de la population et ces densités prennent particulièrement une grande importance surtout dans un pays à économie essentiellement agricole comme c'est le cas du Rwanda.

Dans une étude réalisée en 1995, Daniel CLAY (1995 :1) nous fait remarquer à ce sujet que la densité moyenne de la population rwandaise sur la terre arable avait atteint 574 habitants au kilomètre carré soit une des densités les plus élevées en Afrique. A cet effet, l'augmentation de la densité de la population signifie une réduction de la superficie cultivée par habitant ou encore celle des exploitations agricoles familiales (EAF) suite à un nombre de ménage qui ne cesse d'augmenter.

De plus, le morcellement excessif a atteint dans certaines régions du pays un seuil tel que la proportion des paysans sans terre avait atteint en 1995 un niveau vraisemblablement supérieur aux chiffres officiels (André et Platteau, 1995 :7). Une étude menée par le CFRC-IWACU en 1991 a révélé que 26% des habitants étaient devenus des paysans sans terre (CFRC-IWACU, 1991 :51) et plus de 29% des ménages des agriculteurs exploitent moins de 25 ares et que 55% des ménages disposent de moins de 50 ares d'après les données du ministère de la planification économique et des finances (MINECOM, 2000). Néanmoins, la commission agricole nationale estime en même temps que la superficie minimale exigée pour qu'une exploitation puisse nourrir une famille moyenne de cinq personnes est de 0,7 hectare (Uvin, 2000 :132). Selon ce critère, plus de 43% des familles vivaient sur des exploitations ne leur permettant pas de satisfaire leurs besoins alimentaires.

Face à cette situation, le gouvernement rwandais a institué la politique nationale agricole qui s'articule autour de trois principaux axes: le développement du secteur agricole, le développement du monde rural et la réduction de la pauvreté. L'une des stratégies promue afin d'atteindre les objectifs de cette politique consiste à transformer et à moderniser l'agriculture à travers l'intensification et la diversification de la production agricole et de l'élevage (MINAGRI, 2000). La réussite de la stratégie d'intensification agricole offrirait une alternative aux agriculteurs rwandais devant surmonter les contraintes structurelles de leurs exploitations. Ceci, en augmentant la quantité et la qualité de leur production les mettrait en situation de produire non seulement pour se nourrir mais aussi de produire pour le marché. Si l'intensification agricole peut être pratiquée sur des superficies réduites, l'acquisition des intrants agricoles et des outils techniques nécessite souvent des moyens importants qui dépassent les possibilités individuelles de chaque paysan cultivateur. A cet égard, les politiques de développement agricole encouragent les producteurs agricoles à se regrouper dans des associations ou coopératives agricoles; structures ou organisations à travers lesquelles ils réunissent leurs forces et moyens pour contribuer au développement de leur secteur d'activité.

En effet, à travers les coopératives agricoles, les agriculteurs peuvent exploiter les champs qui se situent dans les zones de terrains communs (par exemple les marais ou les superficies des terres publiques), bénéficier des services d'appui en moyens techniques, financiers et matériels; profiter des apprentissages collectifs de nouvelles techniques et méthodes de production, de gestion, de conservation, de transformation et de commercialisation de leurs produits agricoles. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Dominique Gentil (1984 :114) en disant : « ... les coopératives de production sont une nécessité. Elles permettent l'appropriation collective des moyens de production (terre et machine), l'utilisation de la mécanisation et de la technologie moderne. [...] , [...] l'abandon du statut et de la mentalité de paysans parcellaires afin de créer un paysan nouveau».

Sur cette base, les coopératives agricoles en tant qu'associations de personnes et d'entreprises ayant une mission socioéconomique et des objectifs à atteindre deviennent des agents de transformation sociale et des facteurs de développement en milieu rural (Wagner, 1981). Elles se présentent en même temps comme des organisations techniques de production agricole et comme des institutions ayant pour mission première de répondre aux besoins essentiels de leurs membres, qui, par la prise de conscience de leur situation, de leurs véritables intérêts et de leurs défis auxquels ils doivent faire face au quotidien, profitent de l'union de leurs forces et de la mise en commun de leurs moyens pour améliorer la croissance de la production de leurs exploitations et leurs conditions de vie.

Relativement à la double mission, économique et sociale des coopératives agricoles, il est bon de nous questionner sur leur rôle et la place des qu'elles tiennent dans l'amélioration des conditions de vie de leurs membres et dans la réduction de la pauvreté au sein des communautés dans lesquelles elles sont implantées et mènent leurs activités. Notre étude ayant pour objet « **La contribution des coopératives agricoles à la réduction de la pauvreté en milieu rural au Rwanda : Étude de cas des coopératives IABM et IABNDI dans le district de Muhanga**» nous permettra d'analyser et de comprendre les enjeux de ce questionnement à partir des observations et des témoignages recueillis au sein de ces deux coopératives en vue de dégager les pistes de réponses possibles à réduction de

la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population vivant en milieu rural rwandais et plus particulièrement dans le district de Muhanga.

1.2 Cadre conceptuel

1.2.1 Définition des concepts-clé

Dans cette section, notre propos portera sur la signification et le sens des concepts se retrouvant au centre de l'objet de notre étude afin de faciliter leur compréhension au lecteur et lever toute équivoque qui se ferait sentir à leur endroit. Bien qu'il ne soit pas simple d'établir une frontière nette et sans appel entre ces concepts et ceux dont ils se rapprochent, notre effort sera d'éclaircir dans la mesure du possible le sens de leur signification dans le contexte de notre travail de recherche. Parmi les concepts qui constituent l'ossature de notre étude, figurent surtout le concept d'organisation paysanne dont font partie les coopératives agricoles, le concept de réduction de la pauvreté et celui de milieu rural dont nous allons aborder dans les lignes suivantes.

1.2.1.1 Concepts de coopérative et d'organisation

Avant d'aborder le concept de coopérative, il s'avère indispensable de parler du concept d'organisation et d'organisations paysannes en particulier, car les coopératives font partie des organisations paysannes.

➤ Concept d'organisation; organisation paysanne

Le concept d'organisation a retenu l'attention des chercheurs surtout des sociologues, des économistes, des gestionnaires et des psychologues à travers l'histoire et l'évolution des connaissances. De ce fait, ce concept couvre plusieurs définitions qui varient selon l'angle sous lequel on l'appréhende. Dans ce travail, le concept «Organisation» est utilisé pour signifier toute forme d'organisation paysanne pouvant partir d'un simple groupement à vocation coopérative au niveau local à une fédération des

organisations du même genre au niveau régional ou national. D'après le dictionnaire le Petit Larousse illustré (1998 :723), l'organisation est considérée comme étant « une action d'organiser, de structurer, d'arranger, (...) un groupement, une association en général d'une certaine ampleur, qui se propose des buts déterminés».

CAZENEUVE Jean définit l'organisation comme étant « un arrangement d'ensemble ou une combinaison de plusieurs éléments de telle sorte que cet arrangement constitue une entité identifiable par ses caractères différents de la somme des caractères propres différents de la somme des éléments » (MUSUL, 2005). Dans cette définition, l'auteur met l'accent sur les aspects d'entité et de capacité de l'organisation, lesquels semblent attirer l'attention de plusieurs chercheurs. D'une façon générale, une organisation peut être définie comme « un tout complexe de gens et, ou de groupes qui, suivant les règles et les procédures communément acceptées, s'efforcent de réaliser un ou plusieurs objectifs préétablis» (SNV, 2001 :13).

A ces définitions, LIVIAN (1995 : 7) apporte un élément clé de la coopération et définit l'organisation comme « une action organisée qui se concrétise en une réalité simple ou complexe impliquant la nécessaire coopération entre plusieurs individus qui vont réaliser ensemble quelque chose (...). La communication et l'interaction entre les acteurs suivant leur diversité s'imposent des procédures de coopération par voie de répartition des tâches, des normes de comportement, des règles de jeux (...) ». Selon les différentes définitions données, il peut se constituer des organisations pour différentes finalités mais requérant impérativement la contribution de plusieurs personnes. Il en découle que l'élément clé n'est ni les moyens matériels, ni l'ensemble des politiques et des procédures mais plutôt les personnes humaines en interactions.

C'est ainsi que NKUBITO, dans l'approche du développement organisationnel, définit l'organisation comme « une entité sociale (donc de personnes) ayant des objectifs précis, une structure et des activités coordonnées et ayant un lien avec son environnement (PAI, 2001 ; 6) ». En combinant les dimensions de relations entre les membres et leur identité ainsi que leur mode d'union, DFID (Department For International Development)

propose cette définition des organisations paysannes: « les organisations paysannes sont appréhendées comme des groupes de producteurs ruraux qui se sont mis ensemble pour fonder des organisations basées sur le principe de la liberté des membres afin de poursuivre des intérêts communs spécifiques, ainsi que la maintenance des relations avec les partenaires opérant dans leur environnement économique et institutionnel (MUNYANKUSI, 2004 :11)».

Les principes de liberté, de poursuite d'intérêts communs et d'interdépendance avec l'environnement évoqués dans la définition sous-entendent les principes et les valeurs coopératifs. C'est pour cette raison que dans bien des cas, les organisations paysannes sont confondues aux associations, groupements, inter-groupements ou coopératives (CFRC-IWACU, 1989 :12).

➤ **Typologie des organisations**

Il existe plusieurs typologies des organisations selon leur nature, leur domaine d'activité, leurs objectifs et leur niveau. Dans ce qui suit, la typologie sommaire présentée réfère aux critères d'objectifs communs poursuivis, à la nature des interactions, à la fonction remplie et aux types de structure adoptés. En se basant sur leur nature et leur degré d'évolution, on distingue les organisations traditionnelles des organisations professionnelles modernes.

• **Les organisations traditionnelles**

Les organisations traditionnelles ont pour fonction essentielle l'entraide fondée sur des bases culturelles (MANDJANAGNI, 1984 :156). Les membres sont liés par les relations de parenté, de proximité, d'alliance,... En milieu rural, ces genres d'organisations sont nombreuses et prennent parfois le caractère associatif et en même temps le caractère plus ponctuel. C'est le cas des « ibimina » (tontines), « umuganda » (entraide dans les travaux de construction) ou « ubudehe » (entraide dans les travaux agricoles) sous leur forme culturelle.

Selon FICHTER, (MUSUL, 2005), ces organisations sont des groupes primaires car les membres ont des relations sociales serrées, des sentiments de solidarité et des valeurs sociales communes.

- **Les organisations professionnelles modernes**

Les organisations professionnelles sont nombreuses et remplissent des fonctions variées. Dans le cadre des actions de développement, on peut distinguer deux grandes catégories d'organisations modernes : les organisations de base et les organisations d'appui ou d'assistance (BEAUDOUX, 1992 :16).

Les organisations d'appui ou d'assistance sont généralement des associations sans but lucratif de droit national ou international dont la fonction principale est d'offrir des appuis à des initiatives locales (organisations de base), au moyen de financement, d'appuis matériels ou de conseils. Elles sont connues sous l'appellation d'organisations non gouvernementales (ONG).

Les organisations de base se composent :

- des organisations de représentation dont la fonction est de lutter pour la défense des intérêts vitaux des membres, comme par exemple des syndicats ;
- des organisations communautaires dont la fonction est de gérer les biens communs à toute la communauté ; les associations des parents en matière éducative, les régies d'eau, par exemple, constituent des cas illustratifs ;
- des organisations à caractère coopératif : elles sont plus restrictives que les deux premières, car représentant des intérêts économiques des membres activement engagés dans la poursuite d'un objectif commun. Elles comprennent les organisations des producteurs qui, selon leur statut peuvent prendre de nombreuses formes allant des groupes de producteurs informels aux institutions formelles comme les coopératives, les groupements à vocation coopérative ou les associations villageoises. Cette dernière catégorie constitue le centre d'intérêt de notre travail de recherche.

➤ **Concept de coopérative, coopérative agricole et développement agricole**

• **Définition du concept coopérative**

La coopérative a été définie par plusieurs auteurs et organismes ; dans notre travail nous en présentons trois seulement : celle donnée par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) et celle se référant à la loi régissant les sociétés coopératives au Rwanda ainsi que la définition donnée par le CFRC-IWACU.

Selon l'ACI, « une coopérative est une association de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ».

La loi n°50/2007 du 18/09/2007 en son article 2 définit les sociétés coopératives comme étant « une personne morale dotée de la personnalité juridique, habilitée à intenter des poursuites judiciaires en faveur de son action, à conclure des contrats; ayant la capacité de détenir des biens meubles et immeubles de toute nature et pouvant mener toutes les autres opérations nécessaires et conformes à ses statuts» (J.O. n° 23.bis du 01/12/2007).

Selon le CFRC-IWACU (1989 :6), « une coopérative est une association de personnes physiques ou morales qui, vivant dans la même zone d'action et ressentant des besoins communs, s'unissent librement et volontairement en vue d'améliorer leurs conditions de vie en fondant une entreprise économique dont ils deviennent en priorité propriétaires et usagers ».

Pour ces trois définitions citées et d'autres non citées, les deux éléments clés à retenir sont : *l'association des personnes* et *l'entreprise commune*. Ceci pour dire qu'une coopérative est avant tout une organisation humaine et sociale qui s'appuie sur la coopération c'est-à-dire la conjugaison des efforts individuels et collectifs pour plus de solidarité. Selon le CFRC-IWACU, c'est sur base des relations d'entraide mutuelle que

naissent les grandes organisations structurées et performantes. Le schéma structurel en 9 paliers ci- contre l'illustre :

Schéma n° 1 : Structure des organisations paysannes à neuf paliers

9. Administration étatique des coopératives
8. Opérations auprès des coopératives
7. Unions et Fédérations
6. Intergroupements
5. Coopératives
4. Groupements Précoopératives
3. Tontines
2. Associations de travail
1. Entraides traditionnelles et coutumières.

(CFRC-IWACU, 1989 :9).

D'après ce schéma, du palier 1 à 3, les organisations concernées sont informelles ; des paliers 4 et suivants, le niveau organisationnel est avancé ainsi que la gestion du patrimoine commun. Les paliers 6 et 7 représentent des organisations de second degré. Les paliers 8 et 9 sont des organisations d'appuis et d'assistance (ONG et Autorités).

Par ailleurs, comme le confirme Claude VIENNEY dans son ouvrage « Sociologie des organisations coopératives» (VIENNEY, 1982 :83), un groupe de personnes s'associe dans le but d'atteindre un certain nombre d'objectifs. Le moyen de les atteindre est une entreprise que l'on nomme entreprise coopérative. Ces objectifs peuvent être à dominante économique ou sociale, ou parfois les deux. En principe, l'objet de la création d'une

entreprise est de répondre aux attentes que lui ont soumises le groupe de personnes qui la créent. Cette entreprise peut être une société à but lucratif ou non lucratif; elle peut être une association coopérative ou mutuelle.

- **Principes et valeurs coopératives**

A travers le monde, les principes et les valeurs coopératifs sont à la base des organisations à vocation coopérative. Il convient de rappeler au préalable que la devise des organisations coopérative est : « *Chacun pour tous* » (ACI, 1995) ; chacun des membres est appelé à s'auto-suffire tout en servant aussi à autrui via l'entraide mutuelle. C'est une mise en commun des résultats dans une stratégie démocratique où l'individu reste libre.

Cette devise traduit la valeur suprême de solidarité coopérative et de dépassement des intérêts individuels pour des intérêts communs. Cette vision fait d'une organisation coopérative une vraie communauté de production des biens ou des services au sens sociologique (ROCHER, 1973 :52).

Les principes coopératifs même s'ils gardent à l'esprit la société de Rochdale (1844), ont évolué par multiples révisions et actualisations par les Assemblées Générales de l'ACI. Les coopératives trouvent comme référence de base sept principes. Ces principes tels que adoptés par le 23^{ème} congrès de l'ACI tenu à Vienne en 1966 (BIT, 1974 : 3) et reformulés lors du congrès de Manchester en 1995 (NJEUNI, et GBEDJISSOKPA, 1999 : 39-44) marquent la différence entre l'entreprise coopérative et les entreprises privées et s'énoncent comme suit :

- Adhésion volontaire et ouverte à tous: l'affiliation à une coopérative est libre et volontaire ; les coopératives sont ouvertes à toutes personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce, sans distinction aucune et sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'appartenance politique ou confessionnelle. Ce principe est appelé aussi, celui de la porte ouverte.

- Pouvoir démocratique exercé par les membres : Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Tous les membres ont des droits de vote égaux, d'où la règle « *un membre = une voix* » reconnue par ce principe.

- Participation économique des membres : les membres des coopératives contribuent au capital social d'une manière équitable au capital de leur coopérative et en ont le contrôle. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée de capital souscrit et libéré. Ils affectent les excédents en tout ou en partie selon les objectifs fixés visant par exemple le développement de leur coopérative éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en fonction des transactions réalisées avec la coopérative ou le soutien d'autres actions approuvées par les membres.

- L'autonomie et l'indépendance : les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide mutuelles gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des organisations gouvernementales, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire de façon dans mesure où le pouvoir démocratique des membres et l'indépendance de leur coopérative soient préservés.

-Éducation, formation et information : La société coopérative doit fournir à ses dirigeants, à ses membres et employés l'éducation et la formation requises pour contribuer au développement de leur organisation. En plus la coopérative doit informer le grand public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion ainsi que les nouveaux membres sur la nature et les avantages de la coopération.

- La coopération entre les coopératives ou l'inter-coopération: Pour mieux servir aux intérêts de leurs membres et de la collectivité et renforcer le mouvement coopératif les coopératives œuvrent ensemble au sein des structures locales, régionales, nationales et internationales.

- Engagement envers la communauté : Ce principe est récent par rapport aux six premiers. Les coopératives contribuent au développement de la communauté. Elles doivent faire preuve de leur engagement envers la communauté en la renforçant pour qu'elle parvienne à mieux satisfaire les besoins économiques, sociaux et culturels.

Les valeurs de liberté, d'égalité, d'équité, de démocratie, et surtout de solidarité prônées et véhiculées par toute organisation coopérative sont à la base de différenciation des coopératives par rapport à d'autres types d'associations ou d'entreprises. Centrée spécifiquement aux services des membres, toute organisation coopérative est tenue de respecter impérativement les quatre principes suivants : adhésion libre, démocratie, éducation et inter-coopération, pour mériter le qualificatif de coopérative. Si l'un de ces derniers est négligé, l'on a automatiquement une pseudo-coopérative (BIT, 1974 : 4).

On n'a bien sûr pas attendu 1995 pour élaborer ces principes. Comme l'affirme Henri DESROCHE (1962), les principes des « pionniers de Rochdale » étaient déjà établis mais lors de la rencontre annuelle sur l'identité coopérative à Manchester (soit 100 ans après le premier congrès sur la coopération), l'ACI voyait là l'occasion de redéfinir une formule claire pour décrire l'approche coopérative. Il fut alors ajouté aux principes déjà institués le septième principe concernant l'engagement envers la communauté afin d'accentuer la solidarité et exclure l'individualisme et l'isolement. Il était donc indispensable de recentrer les valeurs coopératives sur des bases de démocratie, de solidarité sans ignorer également l'économie.

Soulignons enfin qu'à l'endroit des membres, la jouissance de la double qualité d'entrepreneur-propriétaire et d'utilisateur marque aussi la différence des organisations coopératives des autres organisations d'influences (syndicats), de fructification du capital financier (sociétés commerciales) ou d'appui-assistance (association sans but lucratif).

- **La structure des coopératives**

Une coopérative est à la fois une association de personnes et une entreprise. Elle comporte donc deux structures différentes mais complémentaires :

La structure de l'association est composée de toutes les instances auxquelles peuvent participer les membres ou leurs représentants élus au conseil d'administration ou comme délégués de groupes de membres sur le principe d'une personne - une voix (assemblée générale, conseil d'administration, autres conseils et comités);

La structure de l'entreprise peut être plus ou moins complexe selon la taille et la nature des activités économiques et plus ou moins semblable à celles des autres entreprises privées (direction générale et divisions administratives).

La structure de l'association est dirigée par le conseil d'administration. La fonction d'administrateur est bénévole, mais le règlement d'ordre intérieur peut permettre d'attribuer des allocations de présence aux administrateurs pour rembourser leurs frais ou compenser leurs pertes éventuelles (absence au travail). La détermination du montant de ces allocations est la prérogative de l'assemblée générale.

La structure de l'entreprise est administrée par le conseil d'administration et dirigée par la personne occupant le poste de la direction générale.

- **Les différents types de coopératives**

Selon les données du document de la stratégie de développement du secteur associatif et coopératif au Rwanda (MINICOM, 2006), il existe différents types de coopératives qui œuvrent dans une multitude de secteurs de l'activité économique ou sociale. On rencontre tout d'abord les coopératives des consommateurs qui ont comme but de fournir des biens à leurs membres. Elles œuvrent dans divers secteurs (alimentation, fournitures scolaires, vente de vêtements et autres) et leur taille peut varier de petits regroupements d'achats à des organisations de type grand supermarché.

Les coopératives de travailleurs représentent une autre forme d'entreprise coopérative. Elle est la propriété des travailleurs de la coopérative et a comme objectif de fournir du travail à ses membres. Parfois, ce sont les coopératives de travailleurs-actionnaires, où les membres de la coopérative en plus achètent des parts sociales, la

coopérative achète des actions de la compagnie. Son objectif est de créer et de maintenir l'emploi et de représenter les intérêts de ses membres par délégation de pouvoir.

Les coopératives financières qui offrent des services financiers, prêts ou placements et des services d'assurances à leurs membres. On rencontre dans cette catégorie les caisses populaires, les caisses d'économie, les coopératives d'assurances, les mutuelles et les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC).

Il y a aussi les coopératives de solidarité qui regroupent à la fois des membres qui sont utilisateurs des services offerts par la coopérative, des membres qui y travaillent, et des membres qui y trouvent un intérêt économique et, ou social.

Enfin, celles qui font l'objet de notre étude sont des coopératives de producteurs qui se doivent d'approvisionner leurs membres en produits et en services ou même de leur permettre de transformer et de mettre sur le marché leurs produits.

- **Les coopératives des producteurs**

Les coopératives de producteurs sont essentiellement actives dans les domaines de l'approvisionnement, de transport, de l'entreposage, de la transformation ainsi que dans la distribution des produits agricoles et alimentaires. Elles sont aussi présentes dans les domaines de services aux entreprises et aux travailleurs autonomes. Concernant leur classification, plusieurs typologies ont été développées pour distinguer les organisations des producteurs sur la base de statut juridique, de leur fonction, de leur portée géographique et de leur taille. Les organisations dispensant des services économiques comprennent les coopératives qui transforment et commercialisent les produits des agriculteurs affiliés.

Les membres sont donc les utilisateurs des services offerts par leur coopérative. Que ce soit pour l'approvisionnement, la transformation ou la mise en marché, l'entreprise-membre transige avec sa coopérative. Dans la plupart des cas, le membre s'engage à acheter ou à vendre une partie ou la totalité de sa production à la coopérative. Cette stabilité permet à la coopérative d'organiser ses activités avantageusement pour les membres. Les

services offerts constituent l'un des éléments de maintien de la motivation des membres et exigent de la coopérative des moyens qui lui permettront d'être à la hauteur d'honorer ses engagements.

- **Les coopératives agricoles**

Les coopératives agricoles sont constituées par des producteurs agricoles qui en sont propriétaires. Les coopératives assurent un approvisionnement en intrants et autres produits aux exploitants agricoles, améliorent les conditions de production et facilitent l'écoulement des produits (commercialisation). Elles ont donc pour mission d'aider et de favoriser le développement des exploitations de leurs adhérents.

- **Les coopératives agricoles et le développement agricole**

Les organisations représentatives des paysans et spécifiquement les coopératives agricoles contribuent au développement du monde rural et particulièrement à celui du secteur agricole. De nombreux auteurs qui se sont intéressés à la question du développement tentent de démontrer le rapport qui existe entre le développement, le développement rural et le développement agricole.

En définissant le concept de développement, REZSOHAZY (1985 :17) déclare qu'il s'agit « d'un processus global et dynamique par lequel une société crée pour ses membres des opportunités des ressources matérielles, intellectuelles et spirituelles nouvelles». Dans son assertion, cet auteur ne limite donc pas le développement à ses aspects quantitatifs qui en font uniquement une croissance de biens et du revenu. Il montre au contraire que «les opportunités et les ressources doivent être dans tous les secteurs de l'existence, qu'elles sont finalisées pour le bonheur des hommes et qu'elles n'ont pas sens si ceux-ci n'avancent pas dans leur art de vivre enfin que le développement social, culturel ou spirituel n'est pas le sous produit du progrès économique, mais au contraire qu'il lui confère son sens». (REZSOHAZY 1985 :17).

Pour sa part, François PERROUX en situant son propos dans le contexte des pays en développement stipule que « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit» (PERROUX, 1961). Et, DECLERK poursuit en disant que « le développement demande et plus particulièrement dans les sociétés rurales comme celles des pays en développement une reconversion des modes traditionnelles de penser, d'opérer et de vivre. Il est conditionné pour une large part par les croyances, les niveaux d'éducation, un savoir-faire, des modes d'action, des attitudes et des comportements » (DECLERK, 1984 : 61).

Concernant le développement rural, Alain BIROU cité par QUÔC dit qu'on peut définir le développement rural comme étant un accroissement progressif de production agricole dans un équilibre de l'emploi permettant des investissements productifs et une relative élévation du niveau de vie des paysans, grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles, des techniques et des hommes» (QUÔC, 1960 :57).

Avec cette définition, on constate que le développement du secteur agricole est au centre même du développement rural, lequel faisant partie intégrale du développement global du pays. Le développement agricole n'est possible que s'il concerne également et impérativement les agriculteurs.

C'est ce que soulignent CLEMENT et ses collaborateurs dans leur définition du développement agricole lorsqu'ils disent qu'il s'agit « du progrès de l'agriculture et des agriculteurs dans les domaines économique, technique et social; mais aussi un ensemble des moyens et des organismes qui contribuent à la diffusion des progrès techniques dans les campagnes» (CLEMENT, et al., 1981 : 409).

Comme le fait ressortir ces différentes définitions, on ne peut réaliser un véritable développement agricole que si l'on parvient à mobiliser et à mettre en œuvre tous les moyens et toutes les ressources disponibles et nécessaires au progrès du secteur agricole en milieu rural et en impliquant les agriculteurs, principaux acteurs et bénéficiaires de ce

développement. Les organisations de ces derniers, connues communément sous le vocable d'organisations paysannes, à l'instar des associations, coopératives ou et groupements à vocation coopératives paraissent comme des voies incontournables de l'atteinte des buts ultimes de ce développement particulièrement dans des conditions d'économie faible ou émergente.

➤ **Le milieu rural, la ruralité et la paysannerie**

Le concept de ruralité est indissociable de celui de paysannerie. La ruralité est définie comme « l'ensemble des caractéristiques et des valeurs du monde rural » (Petit Larousse illustré, 1998 :907).

« Est paysan, tout homme ou toute femme qui exploite et vit de la terre communément connu sous les termes de cultivateur, d'agriculteur ou d'exploitant agricole » (Petit Larousse, 1998 : 758). La paysannerie est l'ensemble constitué par des paysans sous leurs caractéristiques distinctives de vivre en campagne (*rus- ruris* en latin) d'où la liaison de ruralité et de paysannerie.

D'après Claude BONTON, dans «Notions de ruralité à l'épreuve du changement social», la ruralité est l'appréhension moderne qui illustre la dichotomie urbain-rural anciennement connue sous le rapport ville –campagne.

La ruralité repose sur trois axes :

- axe économique qui est illustré par la structure des activités agricoles et par la société paysanne ;
- sociologique marqué par le système de valeur fondé sur la famille, la propriété et l'attachement à la terre avec un certain niveau de conservatisme ;
- géographique caractérisé par l'usage extensif de l'espace et des ressources naturelles (BONTON, 2002).

Selon le sociologue français Bernard KAYSER (1999) : « L'espace rural se définit comme un mode particulier d'utilisation de l'espace et de vie sociale. Il est ainsi caractérisé par une densité relativement faible des habitants et des constructions, faisant apparaître une prépondérance des paysages à couverture végétale : un usage économique à dominance agro-pastoral, un mode de vie de ses habitants caractérisé par leur appartenance à des collectivités de taille limitée et par leur rapport particulier à l'espace, une identité et une représentation spécifiques, fortement connotées par la culture paysanne» (KAYSER, B., 1999).

➤ **Le développement agricole**

CLÉMENT définit le développement agricole comme étant « le progrès de l'agriculture et des agriculteurs dans les domaines économique, technique et social; mais aussi dans les moyens et des organismes qui contribuent à la diffusion des progrès techniques dans les campagnes.» Selon ces mêmes auteurs, le développement agricole a pour mission de permettre aux agriculteurs de maîtriser eux-mêmes l'évolution de leurs exploitations et leur milieu ainsi que d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie. (CLÉMENT, et al., 1981 :409).

Comme le font ressortir toutes ces définitions surtout celles portant sur le développement rural et le développement agricole, tout processus du développement rural et agricole est pour et par les agriculteurs, principaux acteurs et bénéficiaires des progrès à atteindre dans leur secteur d'activité et dans leur milieu de vie. De ce fait, tous les programmes et plans de développement rural et agricole doivent placer le producteur agricole au centre de leurs préoccupations tout en suscitant sa participation active et son entier engagement dans ce processus.

C'est pour cela que le gouvernement rwandais par le biais de son ministère d'agriculture et de l'élevage fait appel à tous les paysans producteurs agricoles à participer activement et à jouer le rôle qui leur revient dans le processus de la modernisation et de la transformation de l'agriculture et cela par l'intermédiaire de leurs différentes organisations

(coopératives, associations et groupements à vocation coopératives) étant donné que le Rwanda dispose un nombre important de ces dernières.

Après ce bref aperçu sur les concepts de coopérative et de développement agricole, attardons-nous un instant sur le concept de la pauvreté en milieu rural rwandais.

1.2.1.2. Le concept de la pauvreté et du ménage agricole.

➤ Définition et quelques considérations

Le concept de la pauvreté est un concept qui n'est pas facile à circonscrire en une et une seule définition. La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel. Il est difficile de la définir et de l'analyser d'une manière précise et irrévocable. En effet, plusieurs auteurs ont tenté de comprendre la signification et les composantes de la pauvreté et chacun la définit de sa façon selon l'angle et l'approche sous lesquels il l'aborde. De plus, la pauvreté varie selon le contexte, les milieux géographiques et les groupes sociaux. Elle peut se traduire par un malaise d'ordre social, psychologique ou économique.

Alors que traditionnellement la pauvreté fut couramment associée au manque de possibilités d'accumulation de richesses économiques, d'accès à l'emploi et à la croissance de revenu; aujourd'hui elle s'étend sur d'autres champs de la vie de la société comme la participation des citoyens à la vie politique et socioculturelle, aux mécanismes de prise des décisions qui les concernent et à l'égalité de chances sans distinction aucune (de sexe, d'appartenance ethnique, de race, de religion ou de statut social) (BM, 2000).

Énoncer une définition unique, juste et précise de la pauvreté qui tiendrait compte de tous ces facteurs déterminés (âge, sexe, ethnie, langue, religion, l'éducation, la profession, le lieu de résidence, degré de participation aux activités valorisants, etc.) et déterminants (insuffisance de la demande, disparités régionales, caractéristiques sociodémographiques, etc.) constitue un exercice hardi ou même pratiquement impossible. Le problème de la pauvreté a suscité bien des débats et plusieurs remises en cause. Encore aujourd'hui, il n'y a toujours pas de consensus sur sa définition.

Néanmoins, malgré de nombreuses controverses, la majorité des auteurs s'accordent pour affirmer que la pauvreté est attribuable à une insuffisance de ressources par rapport aux besoins à satisfaire; ressources qui sont indispensables au développement et à l'épanouissement total de l'être humain. La pauvreté se caractérise par un profond dénuement, un manque aigu de bien-être (BM, 2000 :19).

Vivre dans la pauvreté, c'est vivre dans un état de dénuement matériel (mesuré selon un critère approprié de revenu ou de consommation), mais également de niveau d'éducation et de santé insuffisant. La situation de la pauvreté, en soi difficile à vivre risque de s'empirer lorsqu'au dénuement matériel accompagné du manque d'instruction et de santé se greffe la précarité. Toutes ces différentes formes d'absence de biens essentiels limitent considérablement ce qu'Amartya Sen décrit comme « les capacités dont dispose l'individu c'est-à-dire les libertés fondamentales qui lui permettent de mener le genre d'existence auquel il ou elle aspire» (SEN, 1999 : 87).

Les pauvres sont donc des individus qui ne sont pas capables de jouir des libertés essentielles d'action et de choix que l'on tiendrait généralement pour acquises. Beaucoup d'entre eux ne peuvent pas se nourrir, se loger, s'éduquer ni se soigner convenablement et n'ont par conséquent aucune possibilité d'épanouissement personnel. Ils sont extrêmement exposés aux maladies, aux bouleversements économiques et aux catastrophes naturelles. Souvent, ils sont mêmes maltraités par les institutions de l'État et de la société et n'ont aucune influence sur les grandes décisions qui modèlent leur existence. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer dans les récits de la tradition rwandaise les proverbes, adages et expressions qui dénotent les valeurs de cette réalité de manque de considération des pauvres dans la société. De plus, la pauvreté semble engendrer encore la pauvreté pour la génération suivante.

Enfin, faisons remarquer que la pauvreté ne doit pas être exclusivement associée à l'insuffisance de revenus monétaires. Dans les pays où l'économie est dominée par le secteur primaire comme l'agriculture et où le système financier n'est pas ouvert à la masse populaire, les actifs des paysans ne sont constitués que par les biens productifs ou

matériels comme la terre ou le bétail. De plus, comme évoqué précédemment, la pauvreté fait également intervenir les notions de fierté individuelle, de pouvoir politique et d'égalité des chances.

- **La pauvreté absolue et la pauvreté relative**

Selon Simmel (1971), la pauvreté est relative en ce que les besoins diffèrent selon le milieu social d'appartenance (Simmel, 1971, p.150-178). D'autres auteurs comme Peter Townsend ont explicité à leur façon le caractère relatif de la pauvreté. Selon lui, une famille est en situation de pauvreté relative lorsqu'elle est privée des niveaux minimums de la santé, de logement, d'alimentation, d'éducation et ne dispose pas des ressources nécessaires afin de partager les us et coutumes ainsi que les différentes activités sociales de la communauté à l'intérieur de laquelle elle vit (Townsend, 1979).

L'approche de Peter Townsend basée sur la privation relative a été critiquée par d'autres auteurs qui la considèrent comme incomplète. Richard (1990 :12) en introduisant la notion de différences interindividuelles à la définition sociale de la pauvreté stipule que la pauvreté relative correspond à un «... accès insuffisant à des biens et des services de base, ainsi qu'à des possibilités qui sont communément offertes aux segments plus favorisés de la population et qui sont reconnues comme étant nécessaires à un niveau de vie décent (Langlois, 1990, p.12.).

Concernant la pauvreté absolue, elle se définit comme étant une insuffisance de ressources face à la satisfaction des besoins essentiels (nourriture, habillement, logement, etc.) de l'être humain. Alors que la pauvreté relative est le reflet d'inégalités interindividuelles ou régionales, la pauvreté absolue, elle, correspond à une insuffisance de ressources qui ne permet pas de garantir la satisfaction des besoins considérés comme étant essentiels.

En fin de compte, comme le signale J.-K. Galbraith, on peut distinguer deux types de pauvreté : celle qui, dans certaines sociétés, ne frappe qu'une minorité et celle qui, dans d'autres sociétés frappe tout le monde, à l'exception d'une minorité (Galbraith, 1979, p.15).

La première fait référence à la pauvreté relative alors que la seconde renvoie plutôt à la notion de pauvreté absolue.

Comme nous le verrons plus loin, la pauvreté absolue est la mesure la plus convenable pour décrire la situation de la pauvreté au Rwanda même si les organismes internationaux de développement se réfèrent le plus souvent de la pauvreté relative.

La pauvreté absolue est mesurée en déterminant un panier fictif de biens et de services susceptibles de satisfaire les besoins jugés comme minimaux à toute personne et ce, sans tenir compte des autres aspects de la vie et du niveau de vie de la société en général. Il s'agit donc d'une mesure qui considère que le niveau de subsistance minimale en vue de la satisfaction des besoins primaires de l'être humain.

Quant à la pauvreté relative, elle se mesure en comparant le revenu familial moyen d'un ménage d'une part en fonction de ses besoins et, d'autre part, en fonction de l'ensemble des besoins de la société à l'intérieur de laquelle ce ménage vit. On peut également déterminer un seuil de revenu minimal de base qui permet d'identifier, à l'intérieur de cet espace, le pourcentage de la population pauvre.

- **La pauvreté : un phénomène à la fois social, spatial et temporel**

La pauvreté est un phénomène social dans ce sens qu'elle se présente sous plusieurs aspects et qu'elle touche différentes catégories d'individus. Plus fréquemment définie de façon quantitative, les statistiques ne décrivent pas l'état d'esprit, la vie d'un pauvre. Elles n'expliquent pas comment il vit son état. Vue sous cet angle, la pauvreté réfère à un processus d'exclusion sociale qui ne permet pas aux pauvres de jouir des conditions de vie considérées comme étant normales au sein d'une société donnée.

Phénomène spatial car elle varie d'une société à une autre, d'une région à sa voisine et d'une localité à une autre à l'intérieur même d'une seule région. Enfin, la pauvreté est un phénomène temporel parce qu'elle varie d'une époque à une autre.

- **La pauvreté et le concept de ménage agricole**

On définit le ménage comme étant « un ensemble de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'un même individu, appelé chef de ménage, et dont les ressources sont en majeure partie commune. Ces personnes prennent généralement au moins un repas ensemble.» (EICV, 2002).

Le ménage traduit ainsi et avant tout les arrangements résidentiels des individus et des familles : une personne vivant seule constitue un ménage, par contre des conjoints qui ne résident pas ensemble appartiennent à des ménages différents et plusieurs familles conjugales peuvent appartenir à un même ménage. Par conséquent, la détermination du niveau de pauvreté dans un ménage donné découle de ses caractéristiques spécifiques et dépend à la fois de sa capacité de s'assurer les dépenses de consommation et de ses possibilités d'accéder aux biens et services garantissant le bien-être et l'épanouissement de ses membres.

Plusieurs études démontrent que l'incidence de la pauvreté est relativement faible dans les ménages de petites tailles alors qu'elle tend à s'élever dans les ménages dont le nombre des membres est plus important. Selon Marc PILON (1996), la pauvreté est souvent considérée comme un des facteurs-clés de la croissance démographique et des fécondités élevées.

Selon les données de l'enquête démographique susmentionnée, pour un ménage rwandais d'une taille moyenne de cinq personnes, les ménages non-pauvres comptent une personne de moins que les ménages extrêmement pauvres. La seule explication de ce phénomène serait celle donnée par l'approche culturaliste et l'approche économique telle que l'explicitent Bruno SCHOMAKER et Dominique TABUTIN (1999, p.2). Selon cette approche, la fécondité plus élevée des pauvres serait le résultat de leur ignorance, de leur soumission à des règles et coutumes de vie traditionnelle, voire à des autorités religieuses et leur irrationalité ou encore de leur appartenance à une culture de pauvreté caractérisée notamment par l'absence de la vision à long terme.

L'approche économique au contraire considère les comportements de fécondité comme gouvernés par les intérêts calculés des acteurs. L'idée de base étant que les enfants génèrent pour les parents ou tout au moins l'un des parents des bénéfices supérieurs aux coûts qu'ils engendrent.

Ces bénéfices peuvent prendre plusieurs formes et peuvent être immédiats ou espérés. Traditionnellement sont avancés ceux provenant du travail des enfants qui libèrent les parents des corvées ménagères ou des travaux agricoles et peuvent également être une source de revenu supplémentaire pour le ménage. Les enfants sont également souvent présents comme source de sécurité physique ou encore comme source de sécurité pour la vieillesse. L'effet de la mortalité conduirait par ailleurs à se sur-assurer pour les vieux jours en ayant plus d'enfants que nécessaire mais en s'assurant aussi une probabilité que s'il arrive quoi que ce soit au moins un survivra.

D'autres facteurs qui peuvent influencer le niveau de la pauvreté dans un ménage agricole sont respectivement le statut matrimonial du chef de ménage, son sexe et son âge et son niveau de scolarisation.

1.3 Intérêts du sujet

1.3.1 Intérêt social

Notre étude porte sur les impacts des coopératives agricoles sur la réduction de la pauvreté en milieu rural au Rwanda : cas du district de Muhanga.

Depuis quelques années, les agriculteurs rwandais affrontent un défi majeur, celui de l'exiguïté des terres d'exploitation et de la diminution progressive de leur production. En effet, le morcellement continu des terres agricoles par les pratiques traditionnelles de partage successoral du patrimoine foncier auquel s'ajoute l'utilisation déficitaire des moyens et techniques agricoles inadéquats ne garantissent plus le minimum de récolte que chaque ménage aurait besoin pour s'assurer la survie optimale.

Face à cette situation, l'une des stratégies de la politique nationale en matière de la transformation agricole et de la lutte contre la pauvreté consiste à encourager les producteurs agricoles à se regrouper dans des organisations paysannes en l'occurrence des coopératives agricoles dans lesquelles ils peuvent unir leurs efforts et bénéficier des soutiens substantiels pour tirer des ficelles. Ces organisations, qui, ailleurs dans le monde et particulièrement dans les pays voisins du Rwanda ont fait preuve de leur performance sont considérées comme des outils efficaces d'autopromotion et d'amélioration des conditions de vie du monde rural et de leurs membres en particulier.

Dans notre pays et particulièrement en milieu rural, les coopératives agricoles connaissent un grand intérêt de la part des paysans-membres ou agriculteurs professionnels et des acteurs de développement à différents échelons. Au niveau local comme au niveau national, les autorités politiques ne cessent de faire l'éloge de ces organisations comme outil efficace de développement. De plus, la volonté politique du gouvernement rwandais est faire de ces dernières, de véritables acteurs du développement agricole, capables d'assurer l'encadrement, la vulgarisation et la recherche en matière de différentes branches de leurs activités.

En revanche, les recherches portant sur l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des organisations paysannes en l'occurrence des coopératives et des regroupements à vocation coopérative dans notre pays suscitent actuellement plus d'intérêts que jamais. Cela entre dans les orientations des grandes préoccupations du ministère ayant le mouvement coopératif et associatif dans ses attributions et dans l'intérêt que celles-ci suscitent dans les stratégies de développement du pays et de réduction de la pauvreté particulièrement en milieu rural. Ces initiatives de recherche viennent s'ajouter et compléter celles menées par « l'Autorité coopérative nationale », organe paraétatique créé en 2007 dont la mission est de superviser, promouvoir et assurer le suivi permanent du mouvement coopératif sur tout le territoire national (MINICOM, 2006).

Bref, la pertinence sociale de notre étude se situe dans l'intérêt que suscite la compréhension de la dynamique et du rôle du mouvement coopératif agricole rwandais

dans le développement du monde rural et dans le processus de réduction de la pauvreté afin d'apporter notre humble contribution à l'ensemble de cette œuvre.

1.3.2 Intérêt scientifique

De nombreuses études menées au sujet de la réduction de la pauvreté ont abordé essentiellement ce thème sous un angle purement économique. Des chercheurs comme SIMARD (1995) et SIMÉON (2006) traitent de la question de la pauvreté en se référant aux aspects relatifs à la croissance du revenu comme principal indicateur de la réduction de la pauvreté.

Les études établissant strictement le lien entre les effets de la production agricole et la réduction de la pauvreté semblent donc être rares. Les auteurs comme WAGNER (1981) et NYANDWI (1999) qui ont tenté d'entamer les recherches allant dans ce sens n'ont retenus que les aspects institutionnels des organisations des producteurs agricoles.

A cet égard, notre étude sur les impacts des coopératives agricoles dans la réduction de la pauvreté en milieu rural rwandais se veut précurseur des travaux de ce genre et pourrait contribuer à faire avancer les recherches dans ce domaine tout en ouvrant la voie sur de nouveaux champs de recherche non encore explorés.

1.3.3 Intérêt personnel

Durant ces deux dernières décennies, professionnellement j'ai œuvré comme administrateur scolaire en milieu rural où je fus au contact avec la réalité des conditions de pauvreté des paysans rwandais. Mener une telle recherche est donc une opportunité de comprendre les causes de cette situation et tenter de découvrir les meilleures pistes de solutions à y apporter.

D'autre part, ce sujet de recherche est en rapport étroit avec la politique du gouvernement rwandais qui prône l'intensification agricole comme la meilleure voie d'atteindre l'augmentation de la productivité des terres et des cultures et considère les coopératives agricoles et les organisations paysannes comme de bons outils facilitant la

mise en œuvre de cette politique grâce à leur facilité et leur efficacité dans l'encadrement des producteurs et dans la mise en valeur de la production agricole en milieu rural. A cet égard, ce travail de recherche m'offrait l'occasion d'élargir mes connaissances à ce sujet et de mieux comprendre l'efficacité et la disponibilité des moyens mis en place par le gouvernement, dans les politiques et les programmes créés pour rendre ces institutions et organisations plus efficaces et plus compétitives.

Par ailleurs, ce travail de recherche effectué sur un terrain rwandais dans le cadre du programme de cycle supérieur d'une université canadienne (québécoise) m'a permis de prendre un recul sur les anciennes pratiques et m'a fourni d'autres grilles et approches pour appréhender les réalités de la ruralité rwandaise. Ces nouvelles approches imprégnées de mesures innovatrices sont susceptibles de me rendre plus créatif dans l'apport de solutions concrètes aux problèmes de la pauvreté en milieu rural rwandais.

1.4 Objectifs de la recherche

L'objectif principal de notre étude est de mettre en évidence le rôle des coopératives agricoles dans la réduction de la pauvreté et dans l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs rwandais. Pour ce faire, il importe d'étudier et d'analyser à partir des caractéristiques des coopératives agricoles œuvrant en milieu rural rwandais les principaux facteurs pouvant contribuer à améliorer la situation socioéconomique de la population; de déterminer et d'analyser les modes de production agricole prédominants dans les associations et coopératives agricoles qui permettent de mettre le doigt sur les failles et de faciliter l'introduction de correctifs susceptibles d'augmenter la quantité et la qualité de la production par unité et d'augmenter le niveau de revenu agricole de la population.

1.5 Délimitation du travail

Notre travail se veut une micro-observation des impacts des coopératives agricoles sur la réduction de la pauvreté en milieu rural au Rwanda. Les coopératives au sein

desquelles se déroulent les activités de notre recherche sont celles situées dans le district de Muhanga, Province du Sud.

Notre centre d'intérêt se focalisera sur deux d'entre elles : la COIABNDI (Coopérative des agri-éleveurs de Ndiza) et la COIABM (Coopérative des agri-éleveurs de Makera), deux coopératives créées par les agri-éleveurs locaux, lesquels en sont également usagers. Celles-ci, conformément à leur statut et à leur historique sont constituées par les groupements à vocation coopératives ayant pour mission d'assister les producteurs agricoles. La COIABNDI fut créée en 1989 dans l'ex-commune de Ndiza, actuellement faisant partie du district de Muhanga d'après la nouvelle structure de l'administration territoriale au Rwanda mise en place depuis 2005. Elle est composée de 87 groupements agricoles totalisant 510 membres.

La COIABM, elle aussi créée en 1989 dans l'ex-commune de Nyamabuye, faisant actuellement partie du même district conformément à la structure administrative. Elle est constituée par 80 groupements agricoles ayant 852 membres.

Limité dans cette étude par des contraintes de temps et de moyens financiers, même si ces deux coopératives enregistrent plus de vingt années d'existence; nous avons dû circonscrire notre travail de recherche à la période des quatre dernières années. Cette période correspond à la mise en vigueur de la nouvelle politique nationale sur le mouvement coopératif et associatif au Rwanda et des activités de restructuration de celui-ci lancées en 2005. Une plus vaste étude pourrait être reprise et s'inscrire dans un travail professionnel futur au Rwanda où la dynamique cette fois, envisagée d'une manière plus participative, parce que partagée et vécue sur le terrain la transformerait en un processus de recherche-action.

1.6 Questions de base et hypothèses de recherché

1.6.1 Questions à la base de la recherche

Deux questions spécifiques reposant sur l'observation d'une situation socio-économique au Rwanda, ont mené à cette étude:

- Comment l'adhésion à une coopérative agricole permet-elle de répondre aux besoins du ménage des agriculteurs en milieu rural rwandais?
- Comment l'augmentation de la production agricole contribue-t-elle à la réduction de la pauvreté dans les ménages des membres des coopératives agricoles en milieu rural rwandais?

1.6.2 Hypothèses de recherche

- La solidarité, la volonté de mener les actions communes en vue de l'atteinte de mêmes objectifs répondant aux intérêts du groupe et de chaque membre et permettant de satisfaire aux besoins de chacun sembleraient des assises fiables dans l'élaboration du projet coopératif au sein du district de Muhanga et en milieu rural rwandais.
- La croissance de la production agricole contribuant à l'augmentation du revenu agricole et des biens matériels de première nécessité dans les ménages des membres des coopératives agricoles en milieu rural rwandais, justifierait l'investissement des coopérateurs.

1.7 L'approche méthodologique

1.7.1 Les méthodes utilisées

Dans ce travail de recherche, nous avons eu recours à différentes méthodes qui nous ont permis de collecter, d'analyser et d'interpréter les données relatives à notre sujet d'étude en vue d'en tirer les conclusions correspondant aux hypothèses déjà postulées. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

1.7.1.1 La méthode d'échantillonnage

Selon MUCCHIELLI (1974), l'échantillonnage est l'opération qui consiste à prélever un certain nombre d'éléments (Échantillon) dans l'ensemble des éléments qu'on veut traiter ou analyser. Le même auteur stipule que par l'échantillonnage, il faut comprendre, «une partie de l'ensemble réel sur laquelle est menée l'enquête ou le sondage, partie considérée comme représentative, de telle sorte que les conclusions tirées de l'analyse de la partie puissent être valables pour le tout». L'échantillon est donc l'ensemble des personnes à interroger, extraites d'une population plus large, appelée population parente, population mère, population de référence ou tout simplement population. Dans ce travail de recherche, la méthode d'échantillonnage nous a permis de définir et de déterminer le nombre raisonnable des personnes à interroger (nos répondants ou enquêtés) en fonction des informations ou des données dont nous avons besoins pour étayer les hypothèses de notre sujet de recherche.

1.7.1.2 La méthode historique

Nous avons eu recours à l'histoire afin de suivre et de comprendre l'évolution historique du mouvement associatif et coopératif agricole dans le monde, en Afrique et au Rwanda et de manière spécifique son évolution dans le district de Muhanga. Cette discipline réapparaît tout au long de notre recherche particulièrement lorsqu'il s'agit de relater le portrait de l'évolution de l'agriculture, de la situation de la pauvreté au Rwanda, des organisations paysannes et des aspects socio-administratifs de notre terrain de recherche. Évidemment l'histoire mouvementée du pays est parfois difficile à «rattacher» à l'étude évolutive du mouvement coopératif et associatif au Rwanda, nous tenons à le souligner.

1.7.1.3 La méthode comparative

Cette méthode a permis de révéler les incidences de différents facteurs sur la réduction de la pauvreté et sur l'amélioration des conditions de vie de la population vivant en milieu rural. Ainsi, nous avons pu expliquer comment l'adhésion à une coopérative

agricole contribue à l'augmentation de la production, et par là même à l'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté par l'accroissement des capacités et des moyens d'acquisition des revenus monétaires agricoles et des denrées alimentaires suffisants.

1.7.1.4 La méthode systémique

Les coopératives agricoles s'insèrent et fonctionnent au sein d'un système social, économique, politique et culturel de leur environnement et ces systèmes peuvent à leur tour influencer la performance de leurs activités. En effet, l'approche systémique part du postulat selon lequel tout système est soumis ou exposé à des impulsions provenant de ses différents environnements.

Dans notre étude, les coopératives agricoles sont considérées comme des sous-systèmes d'un grand système des organisations paysannes qui interagissent avec leurs différents environnements (d'autres associations et groupements à vocation coopérative, les collectivités, les organes administratifs, les pouvoirs publics et privés, les entreprises locales ou régionales, etc.). Plus vaste, ce regard incorpore multiples facteurs endogènes et exogènes reliés à la problématique des coopératives. Ignorer l'approche systémique signifie travailler en vase clos sans reconnaître l'incidence et la corrélation entre les coopératives et tout ce qui les influence.

1.7.1.5 La méthode analytico-synthétique

Complémentaire à l'analyse systémique, l'analyse synthétique insiste sur chaque indicateur des variables de la recherche pour finalement en arriver à une synthèse en globalisant les résultats de l'analyse dans un ensemble plus cohérent.

1.7.2 Les techniques de recherche utilisées

1.7.2.1 La documentation

Quoique difficile à réaliser à distance c'est-à-dire pour un résident étranger étudiant au Québec et particulièrement aussi loin de son terrain que peut l'être du Canada, la quête documentaire demeure essentielle à la réalisation de la recherche. De plus, l'information spécifique, reliée à des problématiques du monde rural dans un pays à économie sous-développée comme le Rwanda, est bien pauvre quand bien même elle existe. De là, l'importance de produire comme c'est ici le cas, une documentation émanant du milieu même et d'enrichir un corpus avec du matériel validé par la recherche. Dans certaines conditions, il a fallu se servir du support électronique pour compléter, éclaircir ou élargir ces informations obtenues par la voie traditionnelle de documentation (ouvrages, documents et publications disponibles sous forme papier). Autrement, nous avons fait appel à des organismes endogènes au Rwanda (CFRC-IWACU, ARDI, INADES-Formation) et à des publications d'ordre plus général pour étayer nos propos.

1.7.2.2 L'enquête par questionnaire ou interview semi-dirigée

Les informations se doivent d'être confrontées à la réalité du terrain. A cet effet, nous avons mené des entretiens individuels avec différentes personnes qualifiées comme informateurs privilégiés au sein des institutions ou des services intéressants notre étude : des organes administratifs et des institutions ayant le mouvement coopératif dans leurs attributions, les coopératives agricoles faisant objet de notre étude et leurs membres-sociétaires, des ONG d'appui aux organisations paysannes, des services publics ou privés chargés du développement rural et de la réduction de la pauvreté et aussi toute autre personne morale ou physique sensée détenir une information pertinente à notre objet de recherche.

Au cours des entretiens avec le groupe des répondants, il est apparu plus efficace de procéder avec un questionnaire suscitant les réponses et les réactions spontanées des participants. Nous avons donc privilégié autant que possible l'approche de l'enquête

participative ou tout simplement l'interview semi-dirigée et l'entretien. Comme le souligne BONDUELLE (1983 : p. 60-65), contrairement à l'utilisation des questionnaires écrit de type traditionnel, cette technique est plus efficace pour le recueil des informations pertinentes surtout dans les milieux africains (à prédominance rurale) où la civilisation de l'oralité domine encore la discipline de la pensée écrite (BONDUELLE, 1980). Le questionnaire élaboré a priori limite l'émergence de données nouvelles et inattendues et risque de confiner l'enquête dans un cadre défini d'avance sans laisser aux enquêtés la possibilité d'élaborer de nouvelles hypothèses contrairement à l'entretien semi-dirigé. La stratégie retenue s'approchait d'ailleurs de la technique de la recherche-action qui s'est avérée si efficace en dynamique d'encadrement coopératif.

Les rencontres et les entretiens avec les répondants se sont déroulés sur leurs lieux de travail soit dans leurs champs ou au siège de leurs magasins ou de leur coopérative. Cette démarche nous a, d'une part permis de comparer les informations des répondants avec la réalité de nos observations sur le terrain, et d'autre part à les retenir le moins de temps possible éloignés de leurs travaux et de diminuer ainsi les distances à parcourir pour les rejoindre.

1.7.2.3 Observation directe sur le terrain

Nous avons eu recours à l'observation directe sur le terrain pour explorer les réalisations des coopératives agricoles notamment en ce qui concerne les activités agricoles et d'élevage dans leur milieu local. Cette technique a été largement utilisée en suivant les mouvements de nos interlocuteurs et nous a permis de confronter les réponses obtenues à la réalité sur le terrain. Dans ce cadre, notre observation nous a amené au-delà de leurs réponses en essayant de les rapprocher de la réalité qui était au centre de notre observation. Cette technique a servi également à comprendre la dynamique des interactions entre les membres et leurs proches et entre ceux-ci et les responsables des organes de leur coopérative.

1.7.2.4 Le relevé statistique

Cette technique a été utilisée dans le recueil et l'analyse des données statistiques relatives à notre sujet de travail. Eu égard la complexité des informations à recueillir et à l'étendue de la population des coopératives agricoles, il a fallu procéder par échantillonnage pour déterminer le groupe des répondants au sein des coopératives agricoles répondant à nos critères de sélection. Sur 13 inter-groupements ayant le statut de coopérative et œuvrant en milieu rural du district de Muhanga, notre étude s'est consacrée sur deux d'entre eux en raison de leur localisation géographique (en milieu rural) et de leur implication dans le domaine agricole.

CHAPITE 2. ÉCONOMIE ET LA COOPÉRATION AGRICOLE AU RWANDA

2.1. Généralités

Le Rwanda est un pays densément peuplé, pauvre et essentiellement rural. Avec plus de huit millions d'habitants et une économie qui repose principalement sur l'agriculture, les activités agricoles occupent une place de premier ordre dans la vie des rwandais. En effet, l'agriculture est la principale source de revenu et de subsistance de la population rurale à laquelle elle fournit plus de 87% des emplois (MINAGRI, 2004). À l'échelle nationale, l'agriculture contribue à environ 36% du PIB et fournit 40% des recettes d'exportation du pays (FIDA, 2007). Conscient de son importance, le gouvernement rwandais place le secteur agricole dans l'axe de ses priorités de développement global. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de développement agricole, le ministère de l'agriculture et de l'élevage (ayant ce domaine dans ses attributions) place le producteur agricole au centre de ses préoccupations et contribue à la modernisation et à la professionnalisation de ce secteur d'activités afin d'en faire le moteur essentiel de la croissance économique du pays et ainsi de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire (MINAGRI, 2000).

Dans ce contexte, son soutien aux organisations des producteurs et particulièrement des coopératives et des associations agricoles au niveau local et national se veut indispensable. Pour illustrer cette assertion nous observerons plus particulièrement deux coopératives agricoles (COIABM et COIABNDI) œuvrant dans le district de Muhanga. La description de leur évolution dans le temps et leur contribution à l'amélioration des conditions de vie dans leur milieu d'implantation permettra d'examiner leur impact dans le développement d'une zone d'activité et dans la réduction de la pauvreté des ménages de

leurs membres. Mais, avant d'entrer dans le vif du sujet, faisons d'abord un bref rappel des principaux aspects du Rwanda.

2.1.1. Les aspects géographiques et physiques du Rwanda

Le Rwanda est un petit pays enclavé situé entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique Centrale. Territoire plus petit que le Bas-Saint-Laurent², le Rwanda couvre une superficie totale de 26338 kilomètres carrés dont plus de la moitié, environ 1.5 million d'hectares (57 pour cent de la superficie totale) est constituée de terres cultivables (FAO, 2005). Son relief se présente comme une mosaïque de collines séparées par des vallées marécageuses et de hautes montagnes abruptes. D'une altitude moyenne est de 1250 mètres, son terrain s'élève progressivement des plateaux du Sud Est vers le Nord et l'Ouest où il culmine en une chaîne de hautes montagnes et de volcans dont l'altitude varie de 2200 à plus de 4500 mètres (FAO, 2005). C'est par ce panorama collinaire que le pays fut désigné depuis longtemps comme « Pays des Milles collines » et source du Nil grâce à ses eaux abondantes surgissant de ses hautes montagnes pour se déverser dans le bassin du Nil. Sur le plan climatique, le Rwanda connaît un climat équatorial et continental divisé en quatre saisons par année (deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses).

Son territoire est subdivisé en trois zones climatiques allant des basses terres de l'Est aux hautes terres du Nord-Ouest en passant par la zone du plateau central. Ses précipitations sont caractérisées par une pluviométrie moyenne variant annuellement entre 700mm de pluie dans les basses altitudes de l'Est à 1600mm de pluie dans les hautes altitudes du Nord-ouest (FAO, 2005). Enfin, le Rwanda partage ses frontières avec la République démocratique du Congo à l'Ouest, l'Ouganda au Nord, le Burundi au Sud et la Tanzanie à l'Est. Pays de collines, des montagnes et de vallées, la topographie même du Rwanda, explique aussi la surpopulation et la surexploitation de ses vallées fertiles. De plus, les flancs de montagnes dénudés par le travail humain entraînent une érosion à la fois dévastatrice pour les collines et corrosions pour les vallées.

² La superficie totale du Bas-Saint-Laurent est de 42000 km²

2.1.2. Les aspects démographiques

La grande majorité de la population rwandaise vit en milieu rural. La population rurale représentait en 2005 plus de 87 % de la population totale alors que la population urbaine ne constituait qu'environ 13% (INSR, 2007). En 2007, la population totale au Rwanda s'élevait à 9309619 habitants avec une densité moyenne de 368 habitants au Kilomètre carré (INSR, 2008). Avec un taux de croissance démographique de 3,1% par an, cette densité pourrait dépasser 470 habitants au Kilomètre carré d'ici 2020 selon les projections du FIDA (FIDA, 2007). La première conséquence de cette densité est sa pression sur les ressources naturelles, les morcellements des exploitations agricoles qui, depuis quelques années ont atteint un seuil de non rentabilité économique. Une enquête réalisée en 2007 a montré que plus de 2% des ménages agricoles ne possèdent aucune portion de terre d'exploitation; plus de 25% de ménages des agriculteurs cultivent moins de 20 ares et plus de 60% de ménages cultivent moins de 70 ares. La proportion des exploitants agricoles ayant des terres d'une superficie supérieure à 1 ha ne représente qu'environ 26% des tous les agriculteurs (MINECOFIN, 2007 :9). Par ailleurs, les mêmes sources affirment que le mode de vie d'un ménage rwandais est fortement lié à la portion et à la situation des terres possédées. En effet, les personnes sans terre ou ayant les propriétés foncières de petites tailles entrent dans la catégorie des plus démunies notamment en milieu rural.

2.1.3. Économie agricole au Rwanda

L'économie rwandaise est caractérisée par la prédominance du secteur agricole. L'enquête effectuée en 2004 révèle que l'agriculture contribue à environ 46% du PIB et représente 80% des recettes d'exportation du pays (MINAGRI, 2004). Les principales recettes d'exportation proviennent des cultures industrielles traditionnelles (le café, le thé et le pyrèthre) auxquelles s'ajoute l'apport de la production des cultures de rente à haute valeur (céréales, fruits, légumes et les épices). Au niveau des ménages, la production agricole constitue la principale source de revenu et de moyens de subsistance de la population. Plus de 2/3 (environ 66%) des produits vivriers est destinée à

l'autoconsommation ménagère alors qu'environ 34% de cette production sert à nourrir les ménages non-agricoles (MINAGRI, 2004).

En ce qui concerne le secteur de l'élevage, sa part de contribution au PIB s'élève jusqu'à concurrence de 8,8%. Les animaux d'élevage se répartissent couramment en deux catégories. L'élevage du gros bétail, essentiellement de type familial caractérisé par la prédominance des bovins et l'élevage du petit bétail comprenant la plupart des animaux de petite taille. Sur un total de 991697 têtes de bovins recensés en 2002 (MINAGRI, 2006), plus de 86% étaient de race locale à faible production laitière et de viande, contre 13% de races croisées et seulement 1% de races modernes pur-sang. L'élevage du petit bétail est caractérisé par des effectifs très bas par rapport aux besoins du pays et souffre des faibles performances génétiques. Les données disponibles du ministère ayant l'élevage dans ses attributions nous rapportent qu'en 2002 le stock du cheptel de cette dernière catégorie se constituait respectivement de 1270973 chèvres, 371766 moutons, 211918 porcs, 498401 lapins et 2482124 poules. La pisciculture et l'apiculture sont généralement pratiquées pour les besoins locaux et restent peu vulgarisées sur l'ensemble du pays.

En termes d'emplois, le secteur agricole fournit à lui seul à plus de 87% des emplois de la population active. Les revenus des ménages agricoles proviennent essentiellement de la vente ou des échanges de marchés d'une partie de leur production et des activités de transformation des produits alimentaires (FIDA, 2007).

2.2. Le district de Muhanga

2.2.1. Situation géographique du district de Muhanga

Le district de Muhanga est l'un des 8 districts qui composent la province du Sud. Il a été institué par la loi numéro 29/2005 du 23 décembre 2005 modifiant et complétant la loi numéro 47/2000 du 19 décembre 2000 portant sur l'organisation administrative du territoire de la République Rwandaise (J.O. 2005). Il est situé au Nord de la province du Sud et au centre du pays. Il partage ses frontières avec le district de Gakenke au Nord, le district de Kamonyi à l'Est, celui de Ruhango au Sud et celui de Ngororero à l'Ouest. Il est subdivisé

en 12 secteurs administratifs, 63 cellules et 331 villages. Sa superficie totale s'étend sur 647,7 kilomètres carrés (Muhanga, 2008-2012, p.16). La Carte administratif est en annexe.

2.2.2. Brève historique du district de Muhanga

Le district de Muhanga tel qu'il existe actuellement provient de la réforme administrative de 2000 conformément à la loi numéro 47/2000 du 19/12/2000 modifiant et complétant la loi du 15 avril 1963 portant sur l'organisation administrative du territoire de la République du Rwanda. Alors que la loi du 15 avril 1963 avait réparti le territoire national en 10 préfectures subdivisées en 154 communes, la loi du 19/12/2000 a réorganisé l'administration du territoire national en 12 provinces subdivisées en 106 districts, municipalités ou villes incluses. Sous la même loi, la Préfecture de Gitarama anciennement subdivisé en 17 communes fut réorganisé et changea sa dénomination pour devenir la Province de Gitarama avec 8 districts et 2 villes ou municipalités.

Dans ce contexte, le district de Muhanga, nouvellement créé, provient du regroupement de l'ancienne commune de Buringa avec quelques secteurs des anciennes communes de Mushubati, Rutobwe et Nyakabanda. Son siège est sis dans les bureaux de l'ancienne commune Nyamabuye, à deux kilomètres du siège de la Province de Gitarama. En fait, le district de Muhanga a été successivement une entité administrative de la Province de Gitarama issue de la fusion des anciennes subdivisions communales de la Préfecture de Gitarama, lesquelles avaient été mises en place à l'époque coloniale.

La création de Gitarama en tant qu'instance administrative a été tardive comparativement aux autres territoires institués par l'administration coloniale en 1931. La décision de l'ériger en territoire a été prise en 1958. Selon le Service des Affaires Indigènes d'Usumbura dans sa liste des chefferies et des sous-chefferies du Rwanda au 31 décembre 1958, ce territoire devrait être créé. Cette nouvelle entité administrative devrait regrouper quatre chefferies (Marangara, Ndiza, Rukoma et Nduga) et 52 sous-chefferies. (Service des Affaires Indigènes-Usumbura, 1958, p.31).

A partir de 1958, date marquant le début de l'existence du territoire de Gitarama, la direction de celui-ci a été assurée par des administrateurs blancs. Mais suite à la tournure des événements politico-sociaux avec notamment la flambée de violence que certains ont appelé «révolution» des premiers mois de novembre 1959, il fut décidé d'adjoindre aux administrateurs blancs des assistants indigènes; les premiers eurent à céder peu à peu la place et ne restèrent là que comme animateurs désignés par l'autorité tutélaire. Cette situation durera jusqu'en 1960, date de la création des préfectures, lesquelles furent passées directement dans les mains des Administrateurs assistants indigènes (Shyaka, 1985, p.49).

Le remplacement des territoires par les préfectures découle de la Déclaration Officielle du 10 novembre 1959 dans laquelle la Belgique définissait la politique au Rwanda-Urundi. Cette politique fut matérialisée par le décret intérimaire du 25 décembre 1959 sur la nouvelle structure administrative et politique au Rwanda. Ceci impliquait la mise en place d'institutions d'autonomie interne à caractère progressif selon Filip Reyntjens (1985, p. 172). Le dit décret stipulait, entre autres, qu'en attendant les élections, les institutions du régime intérimaire devaient comprendre les communes en remplacement des sous-chefferies et des préfectures à la place des chefferies. Cette mesure a été rendue applicable par l'Ordonnance numéro 221/72 du 20 mars 1960. Selon cette dernière, les sous-chefferies, les circonscriptions urbaines et les centres extra-coutumiers devraient être constitués en communes le 7 juin 1960.

Une autre réorganisation du territoire rwandais a eu lieu en 1963. C'est, en effet, lors de ses assises tenues le 2 avril 1963 que l'Assemblée Nationale Parlementaire a décidé la création de la préfecture de Gikongoro, puis la suppression et le partage de celle de Nyanza entre les préfectures de Gitarama, Butare et Gikongoro. Lors de ce partage, la préfecture de Gitarama s'est agrandie aux dépens de ce qui, depuis 1931 était le territoire de Nyanza. Contrairement à la loi du 15 avril 1963 grâce à laquelle la superficie de Gitarama avait connue une augmentation, celle du 19 décembre 2000 l'a rétrécie et lui a amputé de trois secteurs (Gasoro, Kavumu et Mukingo) de l'ancienne commune de Kigoma au profit

de la ville de Nyanza, faisant partie de la Province de Butare nouvellement créée sous la même loi.

Lors de la réforme de 2005, la Province de Gitarama fut fusionnée avec les Provinces de Butare et Gikongoro pour former la nouvelle Province du Sud conformément à la loi numéro 29/2005 du 31 /12/2005 portant sur l'organisation des entités administratives de la République du Rwanda (Shyaka, 1985). Conformément à cette loi, les limites du district de Muhanga ont été élargies s'étendant subséquemment sur la totalité des territoires de la Ville de Gitarama (instaurée par la précédente réforme), du district de Ndiza et sur quelques secteurs des districts de Ntenyo et Kayumbu. L'actuel district de Muhanga est subdivisé en 12 secteurs administratifs et son siège est établi dans les bureaux de l'ex-province de Gitarama.

Dans la réforme de 2005, l'organisation administrative a été restructurée et la terminologie des entités administratives a changé. Actuellement, le pays compte quatre provinces (du Nord, du Sud, de l'Est et celui de l'Ouest) et la ville de Kigali, subdivisées à leur tour en 30 districts, ensuite en 415 secteurs puis en cellules et enfin en villages.

2.2.3. Aspects physiques du district de Muhanga

2.2.3.1 Le relief et le climat

En termes de relief, une partie du district de Muhanga se situe sur le plateau central du pays avec une unité topographique de type collinaire, aux collines reposantes et basses, aux sommets plats et à faible dénivellement constituant ainsi un des meilleurs éléments du plateau central du pays. L'autre partie de son relief se situe dans la zone des hautes montagnes de la Crête Congo-Nil (s'élevant du Nord-Ouest au Sud du pays). Dans cette partie, le mont Ndiza situé au Nord du district constitue un énorme massif le plus haut de la région avec ses trois points culminants nommés respectivement Buziranyoni, Kanyabugoyi et Rukaragrata. De 2300 mètres au sommet du Mont Ndiza, l'altitude du district descend à 1800 mètres dans sa partie centrale et au Sud-Ouest et continue à s'abaisser vers l'Est à

l'altitude de 1500 mètres. Selon ce relief, les régions agricoles du district de Muhanga se subdivisent comme suit :

-La région des hautes terres : du Sud-Ouest au Nord s'étend une chaîne de montagne dont les mêmes caractéristiques se retrouvent dans les anciennes régions naturelles de Budaha (la partie de l'ancienne préfecture de Kibuye) et de Buberuka (dans la partie des anciennes préfectures de Ruhengeri-Byumba). Toute cette zone est favorable aux cultures du haricot volubile, de la pomme de terre, du blé, du maïs et du thé.

- La dorsale granitique : elle couvre une grande partie du district et touche presque tous les secteurs à l'exception des secteurs de la région Nord. C'est une zone qui est propice pour les cultures du manioc, de la patate douce, du haricot volubile, du soja et du café.

- Les contreforts de la Crête-Congo-Nil : Cette région couvre la partie Nord-Ouest du district et partage les mêmes caractéristiques avec les massifs montagneux de la Crête-Congo-Nil. C'est une région dans laquelle les cultures suivantes : la patate douce, le haricot volubile, le soja et le café peuvent se développer convenablement.

2.2.3.2. Sols, végétation et élevage

➤ Sols

Les sols de Muhanga sont essentiellement constitués des kaolisols humifères dérivés des roches granitiques, gneissiques et schisteuses. Toutefois, les caractéristiques pédologiques dans ce district varient selon qu'on se trouve au sommet des collines, sur les bas de pente ou dans les bas-fonds des collines. Sur beaucoup de massif de montagnes les sols sont quartziques alors que la partie centrale et sud est dominée par les sols latéritiques et granitiques. Les marais et les bas-fonds sont caractérisés par des sols argileux et perméables, riches en limons et souvent couverts d'alluvions et des colluvions.

Le potentiel agricole de ce district est tributaire de la présence de la couche humifère. Longtemps exploités et sans apport de matières organiques, la plupart des sols de

Muhanga manifestent les signes d'épuisement et l'équilibre sol-plante est de plus en plus fragile. Cette fragilité est, d'une part la conséquence de l'érosion qui emporte la bonne terre, et de l'usage limité des fumiers et des engrais minéraux, d'autre part.

➤ **Végétation et cultures**

La région du district de Muhanga est couverte de deux types de végétation :

-La végétation naturelle qui comprend la forêt naturelle et la végétation buissonnante et herbeuse. La végétation naturelle dans cette région est dominée par la forêt naturelle de Busaga au Nord du district et par quelques arbustes et buissons dans les bas-fonds des collines et de petites ceintures le long des marais et rivières. Ailleurs dans le district, la végétation naturelle a disparu à cause des défrichements pour l'agriculture et a cédé la place à la végétation artificielle.

- La végétation artificielle comprend les reboisements, les arbres isolés et les cultures. Les boisements se rencontrent dans toutes les parties du district et contiennent essentiellement les espèces exotiques, l'eucalyptus étant le plus fréquent. Outre les boisements collectifs ou publics, on rencontre également de petits boisements dans les propriétés individuelles et des arbres isolés, dispersés dans les champs des cultures et sur les routes.

- Les cultures courantes dans le district de Muhanga sont subdivisées en deux catégories : les cultures vivrières qui sont constituées essentiellement de vastes bananeraies; de légumineuses (haricot, soja et petits pois); des cultures fruitières (avocat, maracuja, citron, orange, prune de japon et fraise); les tubercules (essentiellement les pommes de terre, les patates douces, le manioc et les ignames); les graminées et céréales (du riz, des maïs, du sorgho et du blé ou froment) et les différentes sortes de légumes (aubergines, choux, tomates, poivrons, poireaux, oignons, carottes et betteraves). Les cultures de rente traditionnelles dont la plus importante reste le café et les nouvelles cultures de rente constituées par les espèces à haute valeur marchande (comme les épices et les fruits de la passion ou maracuja). Outre les cultures de rente qui sont destinées à l'exportation, la

grande partie de la production des autres cultures sert à l'autoconsommation de la population ou à l'échange sur le marché local.

➤ **Faune et élevage**

Comme la flore, la faune sauvage dans le district de Muhanga n'existe plus depuis longtemps sauf quelques oiseaux, de petits mammifères et reptiles qu'on rencontre dans les endroits moins fréquentés. Le domaine de la faune qui reste remarquable dans ce district est celui des animaux d'élevage dont la plupart sont domestiques. Ces derniers se répartissent en deux catégories : le gros bétail (les bovins) et le petit bétail (caprins, ovins, porcins, volailles et lapins). L'élevage des bovins est dominé par les animaux de race locale qui représentent plus de 90% du total du cheptel de cette catégorie. Le système d'élevage pratiqué est de type familial en stabulation permanente ou semi-permanente. La production des produits d'origine animale (du lait, de la viande, des œufs) est relativement basse comparativement à la demande et aux besoins à satisfaire.

Concernant l'apiculture et la pisciculture, seules 311 ruches ont été inventoriées en 2007 et seuls huit étangs étaient aménagés pour la production du poisson. La quantité moyenne de miel récoltée annuellement est de l'ordre de 800kg alors celle de poisson est seulement de 400 kg; ce qui est relativement très bas compte tenu des besoins à couvrir.

2.2.3.3. Climat et hydrographie

➤ **Climat**

Sur le plan climatique, le district de Muhanga jouit d'un climat subtropical tempéré similaire à celui connu dans tout le reste du pays. Il connaît deux saisons de pluie et deux saisons sèches : une petite saison pluvieuse qui s'étend d'octobre à décembre; une petite saison sèche qui s'étend de janvier à mars; une grande saison des pluies allant de mars à juin et une grande saison sèche allant de juin à août ou début septembre. Le district de Muhanga se situe dans une région bien arrosée comprise entre les isohyètes annuelles 1100mm et 1200 mm. La température moyenne annuelle oscille au tour de 20⁰C avec les températures extrêmes de 16⁰C durant les saisons froides et 25⁰C durant les saisons sèches.

➤ Hydrographie

Le district de Muhanga est l'un des districts doté d'un réseau hydrographique abondant. En effet, le district est délimité dans la partie Nord par la rivière Nyabarongo, la plus grande du pays. Celle-ci fait la ceinture du ce district et parcourt presque la totalité de sa frontière au Nord. Elle collecte à elle seule plus de 90% des eaux de ruissellement grâce à ses six affluents et d'autres petits cours d'eau qui traversent et coulent à l'intérieur du district tout en drainant d'importants marais exploités à des fins agricoles.

2.2.4. Caractéristiques sociodémographiques

La population du district de Muhanga est de 297997 habitants, dont 52,2% de femmes et 47,8% d'hommes; sa superficie étant de 639,4 km², sa densité est de 466 habitants par km². Le nombre et la taille de ménages sont respectivement de 61563 ménages et 4,8 personnes par ménage. Sur le plan de l'habitat, le district se distingue par un habitat rural dispersé et regroupé en villages. Les constructions sont bâties soit en bois (55,9%), soit en blocs adobes (42,0%), ou en briques cuites (2,1%), tandis que les toitures sont en chaume (2,6%), en tuiles (74,3%) et en tôles (23,1%) (Muhanga, 2007 :21). Quant à l'organisation administrative, le district est subdivisé en 12 secteurs, eux aussi subdivisés à leur tour en 63 cellules et 331 villages. Le tableau ci-après nous illustre la répartition de la population de Muhanga par sexe et par secteurs suivant leur superficie et leur nombre de ménages au 31 décembre 2007:

Tableau 1 : Répartition de la population de Muhanga par secteur et par sexe.

N°	SECTEUR	Superficie en km ²	Nombre de ménages	Population		
				Hommes	Femmes	Total
1	CYEZA	57,6	6 307	14 716	16 000	30 716
2	KABACUZI	75,0	5 807	13 463	14 635	28 098
3	KIBANGU	46,8	4 399	9 913	10 784	20 697
4	KIYUMBA	72,7	4 627	10 320	11 268	21 588
5	MUHANGA	62,5	5 105	11 662	12 990	24 652
6	MUSHISHIRO	53,1	4 648	10 416	11 500	21 916
7	NYABINONI	30,9	3 983	8 642	9 589	18 231
8	NYAMABUYE	29,4	5 733	12 696	14 253	26 949
9	NYARUSANGE	62,5	5 319	16 516	17 679	34 195
10	RONGI	69,3	5 979	12 664	13 560	26 224
11	RUGENDABALI	42,1	3 829	8 557	9 353	17 910
12	SHYOGWE	37,5	5 741	12 761	14 060	26 821
	TOTAL	639,4	61 563	142 326	155 671	297 997

Source : recensement de District 2007 et INSR(Superficie).

De ce tableau, il ressort que le secteur Nyarusange est le plus peuplé (avec 34195 habitants) suivi par le secteur de Cyeza (avec 30716 habitants) alors que le secteur moins peuplé est celui de Rugendabari (avec 17910 habitants). Remarquons que la répartition de

la population dans les différents secteurs du district de Muhanga n'est pas proportionnelle à leurs superficies respectives. Le secteur de Nyamabuye, le plus petit en termes de superficie (avec 29,4 kilomètres carrés) vient en quatrième position après le secteur de Kabacuzi, deux fois et demie plus grand que ce dernier en termes d'étendue. En termes de densité, le secteur de Nyamabuye vient en premier lieu avec 917 habitants au kilomètre carré, suivi du secteur de Shyogwe avec 715 habitants au kilomètre carré alors que les secteurs les moins densément peuplés sont respectivement Kiyumba et Kabacuzi avec 297 habitants et 375 habitants au kilomètre carré. Les fortes concentrations de la population dans ces deux secteurs sont à la fois reliées à leur localisation géographique (proximité du centre ville de Gitarama) et à la présence des terres agricoles fertiles, caractéristique de cette partie de la région du plateau central du pays.

Quant au rapport entre les hommes et les femmes, le même tableau nous révèle que les femmes sont plus nombreuses que les hommes : 155671 femmes contre 142326 hommes.

Sur le plan éducationnel, le district de Muhanga dispose de 113 centres d'alphabétisation des adultes, 93 centres d'éducation préscolaire, 106 centres d'enseignement primaire, 23 écoles secondaires et 3 centres de formation de jeunesse. Au niveau de l'enseignement supérieur, le district de Muhanga abrite quatre institutions d'enseignement supérieur dont deux instituts publics (l'Institut supérieur pédagogique de Kavumu et l'Institut supérieur des sciences infirmières de Kabgayi) et deux universités privées (l'Université catholique de Kabgayi et le Grand Séminaire de Kabgayi). En plus de ces quatre établissements d'enseignement supérieur, il existe aussi l'Institut Rwandais d'administration publique et de Management (RIAM)³ ayant pour mission d'assurer la formation en sciences et techniques administratives et management, de donner des services de conseil et de consultation dans le domaine de l'administration et management et d'entreprendre et publier les recherches dans ces domaines. Le RIAM donne aussi des formations continues post universitaire.

³ Rwanda Institute of administration and management

Au niveau des services sociaux, le district de Muhanga compte un seul centre hospitalier, 14 centres de santé avec seulement 10 médecins et environ 150 infirmiers et infirmières de formation (Muhanga, 2007 :29). Le niveau de performances atteint dans l'utilisation des services de santé est relativement modeste. En 2006, le taux d'utilisation des services de santé curatifs n'était que de 52%. Cependant, le taux d'adhésion à la mutuelle de santé était relativement intéressant (80%) (Muhanga, 2007). Il faut souligner que la mise en place des agents de santé communautaire a joué un rôle important dans la sensibilisation et dans la mobilisation de la population quant à l'utilisation des services de santé, à la prévention des maladies et au maintien de l'hygiène individuel et collectif.

Notons enfin que le présent travail repose sur les observations portées sur la population des secteurs de Cyeza, Muhanga, Nyamabuye regroupée dans la coopérative agricole de Makera (COIABM) et à celle des secteurs de Rongi, Nyabinoni, Kiyumba et Kibangu membres de la coopérative agricole de Ndiza (COIABNDI).

2.2.5 Économie du district de Muhanga

L'économie du district de Muhanga repose essentiellement sur les activités du secteur primaire notamment l'agriculture et d'autres activités qui lui sont connexes comme l'élevage, le commerce et l'artisanat. Le secteur agricole occupe une place prédominante dans l'économie des ménages. Il est la source importante des revenus de la population et des biens de leur subsistance. Les cultures les plus couramment observées sont :

- Les tubercules : les patates douces, le manioc, les pommes de terre, les colocases et les ignames. La patate douce est la plus répandue au niveau de tout le district alors que les pommes de terre ne sont cultivées que dans les terres de hautes altitudes de Ndiza.
- Les légumineuses fréquentes sont le haricot, le soja, l'arachide et le petit pois.
- Les céréales sont représentées par le maïs, le sorgho, le blé ou le froment et le riz. Le sorgho est la céréale la plus importante de par la surface qu'elle occupe. Il est suivi du maïs. Le blé demeure la céréale la moins répandue ; sa culture n'est pratiquée que dans la zone de haute altitude au nord du district.

- Les cultures maraîchères sont constituées essentiellement par les choux, les carottes, les aubergines, les oignons, les poireaux, les poivrons et les tomates.

- Au niveau des cultures industrielles, le café occupe une place de monopole dans le district. Il est la culture d'exportation qui génère plus de revenus monétaires à la population. Les plantations importantes de café se rencontrent dans les secteurs de Kabacuzi, Nyarusange et Kiyumba où il obtient des rendements plus intéressants. L'émergence des unités de lavage et de séchage du café dans ces secteurs constitue une bonification des gains des paysans au moment de la récolte de leurs caféicultures.

Outre le café qui est produit pour l'exportation, la grande partie (environ 2/3) de la production des cultures vivrières reste destinée à l'autoconsommation du ménage et le reste (environ 1/3 de la production) est acheminé sur le marché local et/ou dans les centres urbains. A cet égard, le district de Muhanga est l'un des grands fournisseurs de la ville de Kigali en farine de manioc dont la qualité est hautement appréciée. Soulignons que dans le cadre de la valorisation des produits agricoles, quelques unités de transformation industrielle commencent à émerger au sein des coopératives notamment pour la transformation du manioc, du soja, des ananas et des tournesols.

Sur le plan de l'élevage, le district de Muhanga est également considéré comme l'un des greniers du pays. Il fait parti des dix anciens districts de l'ex-province de Gitarama qui venait en deuxième position après l'Umutara à posséder un grand nombre de têtes de bétail sur le plan national d'après les statistiques du MINAGRI en 2002. Les données les plus récentes révèlent que le district de Muhanga dénombrait 45273 têtes du cheptel gros bétail à la fin de 2007 (Muhanga, 2008). Dans ces derniers jours, l'élevage du gros bétail (les bovins) a connu un nouveau départ avec la campagne d'amélioration de la génétique des animaux par l'introduction des races laitières (par insémination artificielle, croisement des races ou introduction des animaux de race exotique).

D'après la même source, le nombre total du petit bétail (moutons, chèvres et porcs) était de 53107 animaux alors que les volailles (poules et canards) et lapins s'élevaient à

67604 têtes (Muhanga, 2008). Ce type d'élevage occupe de plus en plus une place de prédilection au niveau des ménages pauvres qui augmentent ainsi leurs revenus grâce à la forte demande des grands centres urbains et à la consommation interne des produits d'origine animale toujours en pleine croissance. Malgré les efforts consentis dans l'amélioration du système d'élevage, le niveau de la production reste encore en deçà des objectifs à atteindre et la vulgarisation des techniques modernes accuse encore des lacunes ; ce qui explique la réticence des éleveurs à faire usage des nouvelles technologies dans leur système de production.

En plus de l'agriculture et de l'élevage, l'exploitation minière est une autre activité du secteur primaire qui occupe une place non négligeable dans le district de Muhanga. Dans ce domaine, la cassitérite constitue le minerai dont l'exploitation a été faite depuis plusieurs années par différentes sociétés minières locales (SOMUKI, SOMIRWA, etc.). Ses gisements de Mwaka et de Ndiza figurent d'ailleurs parmi les plus anciens. En plus de la cassitérite, d'autres minerais qui sont exploités dans ce district sont le colombo-tantalite, le béryl et le wolfram dont les principaux gisements sont localisés dans la région de Ndiza.

Concernant le secteur secondaire, il est peu développé et reste encore embryonnaire. Il comprend les activités telles que la menuiserie, l'artisanat, la maçonnerie et la poterie. On y recense aussi quelques unités de transformation de la matière première agricole. A ce titre, citons l'unité de transformation du soja en Tofu et en lait par le COCOF (Conseil Consultatif des Femmes) qui fait preuve de réussite et dont le départ laisse présager un avenir prometteur. D'autres initiatives, toujours au stade embryonnaire sont à noter : citons ici, l'implantation d'unités de transformation des fruits en limonade, des tournesols en huiles végétales, du manioc en farine améliorée sans oublier aussi les unités de lavage du café et de décorticage du riz installées ici et là dans les environs de leurs zones d'exploitation.

Le secteur tertiaire ou secteur de services se résume dans des activités telles que le commerce, les banques, le transport et les assurances. Les plus grandes institutions bancaires sont représentées par les succursales de la BK (Banque de Kigali), de la BCDI

(Banque de Commerce, de Développement et d'Industrie) et des BPR (Banque Populaire du Rwanda). Ce réseau bancaire a été enrichi d'un nouveau type d'institutions financières de petite taille dont les plus importantes sont organisées sous forme de Coopératives d'Épargnes et de Crédits (COOPEC). Ces dernières interviennent dans le financement des projets de développement du monde rural et contribuent au développement du secteur agricole grâce à l'octroi de crédit et à la gestion des épargnes des agri-éleveurs.

Le domaine du commerce dans le district de Muhanga est caractérisé par l'existence des marchés traditionnels répartis dans ses différents secteurs et par la présence de quelques magasins et boutiques de distribution qui se développent dans les grandes agglomérations ou dans les centres de négoce. Il est important de noter que les marchés traditionnels sont et restent encore les lieux privilégiés d'échange et d'écoulement des produits agricoles locaux en milieu rural.

2.3 Le mouvement coopératif agricole au Rwanda

2.3.1 A l'échelle nationale

2.3.1.1 Brève historique du mouvement coopératif au Rwanda

Au Rwanda, les premières coopératives ont été créées pendant la période coloniale. Sous-forme de pré-coopératives, ces organisations étaient régies par les décrets du 27/02/1887 et celui du 21/03/1921 appliquant au Congo Belge (actuel RDC) les législations belges existantes en matière de sociétés coopératives. Placés sous le mandat belge, l'ex-Rwanda-Urundi sera uni administrativement au Congo-belge par la loi du 21/08/1925. Dès lors, toutes les dispositions législatives appliquées au Congo-belge étaient également appliquées au Rwanda-Urundi à l'exception de quelques rares réserves. C'est ainsi que la création de la première laiterie pré-coopérative au Rwanda (Laiterie de Nyanza) en 1943 fut soumise à la législation belge telle qu'elle était appliquée au Congo belge. Jusqu'à son indépendance en 1962, le Rwanda disposait de huit coopératives agréées à savoir SOMUKI, GÉORWANDA, IMPALA, NKORA, ABAHIZI, TRAFIPRO, THÉ

NTENDEZI et CODAR ; totalisant en tout 22475 membres inscrits provenant notamment dans les milieux de l'élite du pays et des paysans progressistes. Dans leur création, la plupart de ces dernières étaient «parachutées», c'est-à-dire créées par les organes placés au sommet de l'administration coloniale pour répondre à ses besoins précis comme le développement des cultures d'exportation (ABAHIZI, NKORA et IMPALA) par l'OCIRU, l'exploitation minière (GÉORWANDA et SOMUKI) ou la promotion des œuvres dites sociales (TRAFIPRO, CODAR) par les religieux.

Un peu avant l'indépendance, ces organisations coopératives étaient régies par le décret royal belge du 16/08/1949 qui avait remplacé celui du 21/03/1921. La nouveauté de ce décret est qu'il portait cette fois sur les coopératives indigènes et autorisait l'application des formules coopératives de type libéral au Congo belge et au Rwanda-Urundi tout en limitant la durée d'une coopérative à cinq ans. Il fut remplacé par un autre décret du 24/03/1956. Celui-ci promettant de prolonger la durée des coopératives indigènes tout en maintenant le pouvoir étendu des autorités publiques sur ces sociétés (Nyandwi, 1985). Après l'indépendance, on attendra la loi du 22/11/1966 pour favoriser la création des coopératives et la loi bien plus pratique du 12/10/ 1988.

Dans la période 1960-1970, de nouvelles coopératives ont émergé autour des pôles de développement notamment les coopératives artisanales (MERA à Kigali, CONFIGI à Butare). La plupart des groupements à caractère coopératif ont été créés après 1970. Un inventaire réalisé en 1985 nous révèle que sur 3238 coopératives et groupements à vocation coopératives, 1528 ont été créés dans la période 1970-1985 (Ntavyohanyuma, 1987 : 20). Après la guerre de 1994, le nombre de ces groupements coopératifs était hélas réduit à 4757 groupements (soit presque la moitié de leur nombre en 1992) (MINICOM, 2004 :14).

2.3.1.2 Les grands moments qui ont marqué l'évolution du mouvement coopératif agricole au Rwanda

L'évolution du mouvement coopératif agricole au Rwanda peut être subdivisé en trois grandes périodes : -La période coloniale, -La période de l'indépendance à la guerre de 1994, et la période d'après la guerre de 1994 à aujourd'hui.

➤ La période coloniale

Au Rwanda, les premières coopératives ont vu le jour au cours de la période coloniale. Au cours de cette période, ces organisations répondaient au sens du colonisateur de faire la promotion de ses politiques notamment en matière de développement agricole. Les activités des associations coopératives créées à cette époque étaient centrées sur les cultures industrielles essentiellement le café et le thé. Sur les huit coopératives existant jusqu'en 1960, trois œuvraient dans le ramassage et le traitement du café et une autre était dans le domaine de la plantation du thé. D'après KAREKEZI (1990), avant l'indépendance de 1962, le développement des associations coopératives au Rwanda se faisait très lentement.

➤ De l'indépendance à l'époque de la guerre de 1994

A l'indépendance, le Rwanda ne comptait que huit coopérative. Depuis lors, le mouvement coopératif et associatif rwandais a connu toute une croissance rapide. Le nombre des associations ou groupements à vocation coopérative a sensiblement augmenté ainsi que le nombre de leurs membres et le montant de leurs chiffres d'affaires. L'inventaire effectué en 1985 par le Centre de recherche et de formation coopérative (C.R.F.C. IWACU) nous révèle qu'entre 1974-1985 le nombre des coopératives et groupements à vocation coopérative avait atteint 3238 unités totalisant 251689 coopérateurs. Cette forte croissance est le résultat d'une part, des actions de mobilisation et de sensibilisation du gouvernement envers ces organisations et d'autre part de la volonté de la population de s'approprier la stratégie coopérative. L'État était alors le principal intervenant en milieu coopératif rwandais. Au cours des différents gouvernements qui se

sont succédé, le mouvement associatif ou coopératif a fait l'objet d'une division ou d'une unité départementale d'un des ministères du gouvernement rwandais.

Les repères historiques présentés par Yvon POMERLEAU au colloque sur l'encadrement coopératif au Rwanda de 1986 et complétés par les participants à ce colloque qui dégagent le bilan et les projets d'avenir, ont montré qu'au cours des 25 années qui venaient de s'écouler, soit de 1960 à 1985, l'encadrement coopératif au Rwanda avait connu plusieurs formes. Il y a eu au sein de l'administration centrale des services d'encadrement coopératif qui furent rattachés aux volets d'inspection, d'éducation, d'aide au développement ou au secteur juridique.

De plus, au niveau du gouvernement central, le service du mouvement associatif et coopératif a été des plus «nomades». De 1960 à 1985, ce service a été confié à 11 départements ministériels différents sous un grand nombre de leurs responsables (17 ministres) et il a été exclusivement rattaché plutôt au social qu'à l'économique. Les associations et les coopératives ont parfois été considérées principalement comme des lieux de résolution des problèmes sociaux au lieu d'être développées pour des fins économiques en d'autres cas il s'agissait d'entreprises commerciales coopératives, particulièrement lorsque l'on songe aux coopératives commercialisant les cultures de rentes (cash crop). Au niveau de l'administration locale, les coopératives et les groupements associatifs étaient représentés par un service ayant un agent chargé du mouvement associatif et coopératif ou des affaires socioculturelles à l'échelle des communes.

Néanmoins, il importe de souligner que l'encadrement des associations et coopératives n'était pas seulement l'affaire de l'État; d'autres services autonomes intervenaient dans l'encadrement et dans la promotion des associations et coopératives. Au-delà de la place qu'elles occupaient au sein des plans quinquennaux des années 1976 à 1986, les associations et coopératives étaient par ailleurs appuyées par des Projets du gouvernement ayant le développement du monde rural dans ses attributions à travers différents ministères comme par exemple le ministère de l'agriculture, le ministère de l'intérieur (MININTER), de l'administration locale (MINALOC) ou celui des affaires

sociales. A cet égard, on peut souligner le rôle de différents projets agricoles dans la création et dans l'appui des associations et groupements associatifs des agriculteurs dans leurs zones d'interventions. C'est dans ce contexte que l'ex-Projet Agricole de Gitarama (PAG) fut à la base de la mise en place de nombreux groupements associatifs dans l'ex-Préfecture de Gitarama notamment dans ses principales zones d'activités. Dans les années 1985-90, les Coopératives relevaient du MIJEUMA, et elles étaient assistées par les agents du MINAGRI. Ce Ministère régissait aussi les associations dont le pré coopératif.

En plus des projets gouvernementaux, le mouvement associatif et coopératif fut depuis longtemps bénéficiaire des interventions de différentes Organisations non gouvernementales (ONG). Ces dernières ont joué et jouent encore un rôle important dans le renforcement des structures des organes des coopératives et des groupements associatifs grâce à leurs soutiens matériels, financiers et techniques. Pour les coopératives œuvrant dans le domaine agricole, l'appui des ONG pouvait et peut encore s'articuler sous différentes formes passant de l'appui technique et matériel à l'octroi des crédits soit en nature (comme du bétail d'élevage, des intrants agricoles), soit en argent. Les ONG contribuent également à la formation des membres des coopératives ou de leurs dirigeants et dans l'organisation de voyages d'étude à l'extérieur de leur organisation.

Parmi ces ONG, on distingue des ONG internationales, des ONG nationales ou locales. Au niveau des organisations internationales, le secteur associatif bénéficiait et bénéficie encore des appuis intéressants de certaines coopérations étrangères telles que la coopération suisse, la coopération allemande, la coopération canadienne. Parmi les coopérations multilatérales, citons la Banque mondiale et le PNUD qui interviennent par leurs différents programmes. Au niveau national, la plupart des ONG locales se regroupent dans le collectif « Conseil de concertation des organisations d'appui aux initiatives de base (CCOAIB) ». Leurs interventions portent surtout sur les formations dans différents domaines visant le renforcement des aspects organisationnels (fonctionnement, prise de décision, gestion administrative et financière) ou visant la recherche et la promotion du mouvement associatif et coopératif. Les plus connues dans le domaine des associations et

des coopératives agricoles étaient et sont encore le Centre IWACU, l'INADES-Formation-Rwanda et le CSC-UGAMA. Notons aussi la présence d'une mutuelle «DUTERIMBERE» appuyant le développement de l'entreprise féminine et reliée à Women's World Banking qui contribue au soutien de la promotion du mouvement associatif féminin.

Un autre facteur ayant joué un rôle important dans la promotion du mouvement coopératif est l'action des Banques Populaires. Celles-ci créées en 1975 et appuyées par la Coopération suisse en tant que Coopératives d'épargne et de crédit, ont contribué énormément au développement du mouvement associatif et coopératif grâce à l'octroi des crédits et à la gestion des épargnes des associations et des agriculteurs œuvrant en milieu rural. En 1988, le rapport annuel des Banques populaires mentionnait que 87 millions de francs rwandais avaient été octroyés aux 44 coopératives encadrées par le centre IWACU. Le même rapport fait état d'une grande participation des coopératives agricoles au niveau des emprunts : en 1987 par exemple, 181 coopératives ont bénéficié des crédits importants de l'ordre de 169 millions de francs rwandais alors qu'en 1988, environ 565 coopératives avaient reçu plus de 236 millions de crédit. (U.B.P.R., 1988). Quant aux dépôts, comme le souligne Murumba, les dépôts des groupements et des coopératives des agriculteurs représentaient plus de 52% de l'ensemble de tous les dépôts des Banques Populaires en 1988 (Murumba, 1988 : P.128). Aujourd'hui, la plupart des opérations de ce genre sont entretenues par les nouvelles structures d'institutions financières à l'échelle locale connues sous l'appellation de COOPEC (Coopérative d'Epargne et de Crédit).

Enfin soulignons en passant qu'avant la guerre de 1994, le nombre des groupements à caractère associatif et coopératif allait en augmentant. Dans son enquête effectuée en 1992, le Centre de recherche et de formation coopérative (Centre IWACU) avait recensé 8752 groupements à caractère coopératif disséminés sur tout le territoire national (MINICOM, 2005 : 6).

➤ **Le mouvement coopératif rwandais après la guerre de 1994 à nos jours**

Comme les autres secteurs de la vie nationale, le mouvement associatif et coopératif a subi, au cours de la guerre de 1994, de lourdes pertes en termes de vies humaines, d'implantations matérielles et en «capital-confiance». Dans son enquête effectuée en 1996 pour évaluer les dégâts subis par le mouvement coopératif et les besoins de réhabilitation, le Centre IWACU a fait état de 4757 groupements à caractère coopératif soit presque la moitié de ceux existant avant la guerre (8752 groupements en 1992) (MINICOM, 2005 :6). Les trois-quarts de ces groupements (environ 3596) œuvraient dans le domaine agricole et d'élevage.

Après la période de réhabilitation, le mouvement associatif a repris son rythme de croissance grâce à la mise en place de la politique nationale de promotion des coopératives. Cette politique a été instaurée pour pallier à des contraintes qui depuis longtemps faisaient objet d'obstacles au développement du mouvement coopératif rwandais. Parmi ces contraintes, on peut mentionner l'absence des structures d'appui cohérentes, les faiblesses au niveau organisationnel, fonctionnel ou structurel des coopératives et de manque d'un cadre légal qui serait adapté à leurs besoins réels. Avec cette nouvelle politique, il y a eu l'émergence de nouvelles coopératives et le nombre de groupements à vocation coopérative a sensiblement augmenté. Les données les plus récentes nous révèlent que le nombre de coopératives ou associations à caractère coopératif était passé à 12934 unités en 2005, soit presque le triple de celles existant en 1996 (MINICOM, 2006 : 6). Avec une prédominance de 68,7% (soit environ 8891 unités), le secteur agricole reste en tête de représentativité de ces organisations. Cependant, les données relatives à l'apport de ces dernières dans l'économie nationale du pays restent moins précises voire inexistantes.

Du point de vue administratif, il faut remarquer que même après 1994 jusqu'en 2004, le mouvement coopératif n'a cessé d'être muté entre différents ministères. Dans cet intervalle, les coopératives ont été affectées respectivement dans cinq différents ministères. De 1994 à 1997 : la division du mouvement coopératif et associatif faisait parti du Ministère de la jeunesse et du mouvement coopératif. Entre 1997 et 1999, les affaires des

coopératives et des groupements associatifs étaient confiées au Ministère du commerce, de l'industrie et des coopératives. De 1999 à 2000, elles sont mutées au Ministère des affaires sociales alors qu'entre 2000 et 2003 elles furent confiées au Ministère de l'administration locale. De 2003 à nos jours (2008), les sociétés coopératives et associations à vocation coopérative se trouvent dans le portefeuille du Ministère du commerce, de la promotion des investissements, du tourisme et des coopératives. Outre les remaniements ministériels et le changement de portefeuilles au sein des gouvernements successifs, ces différents transferts dénotent également l'absence d'une vision claire et précise sur l'avenir de ces sociétés coopératives.

Le fait de déplacer toujours le service des coopératives entre ces différents ministères est l'une des causes du manque de continuité et d'efficacité dans le suivi de leur évolution et dans le renforcement de leurs assises. A l'heure actuelle, le mouvement coopératif est représenté au niveau central par le MINICOM par le biais de «l'Autorité Coopérative Nationale», organe chargé de promouvoir, de superviser et d'évaluer continuellement les activités des coopératives et créé pour assurer la continuité et le renforcement du mouvement associatif et coopératif. Au niveau de chaque district, un service chargé de promouvoir le mouvement associatif et coopératif est mis en place. Rappelons qu'à l'époque où le mouvement associatif était sous la tutelle du MIJEUMA, l'encadrement de la jeunesse et du mouvement associatif était assuré par un même agent au niveau de chaque commune, créant ainsi une dynamique réelle au sein de la population jeune.

2.3.1.3 Évolution du cadre légal du mouvement coopératif rwandais

En matière de législation, les textes régissant le mouvement coopératif au Rwanda ont connu de nombreuses modifications. Pendant la période coloniale, le premier décret régissant le mouvement coopératif a été promulgué en date du 06 Août 1949. Avec ce décret, les coopératives étaient considérées comme les associations regroupant au moins 10 personnes ; ce qui n'a pas véritablement favorisé l'éclosion d'un mouvement coopératif viable. Ce décret fut remplacé par celui du 24 mars 1956, lequel mettait accent sur le

renforcement de l'action individuelle des coopérateurs et des organes coopératifs. Après l'indépendance, la première loi régissant les coopératives fut promulguée en date du 22 novembre 1966. Plus explicite que la loi précédente, cette dernière a propulsé la création de nouvelles coopératives et a subi en même temps maintes modifications et changements jusqu'à ce qu'elle fut remplacée par une nouvelle loi, celle du 12 Octobre 1988. Cette nouvelle loi, portant sur l'organisation des sociétés coopératives se voulait plus complète et plus exhaustive en précisant les conditions de base de création et d'enregistrement des sociétés coopératives. Cette loi s'avéra difficile à mettre en application. En effet, un grand nombre des associations coopératives ne remplissaient pas toutes les conditions exigées pour se prévaloir de la personnalité juridique et accéder à la reconnaissance officielle de leur statut de coopérative.

Par ailleurs, la situation des coopératives et des coopérateurs eux-mêmes au lendemain de la guerre de 1994 avait tellement changée que l'ancienne loi n'était plus valable. Plusieurs facteurs, entre autres l'absence d'un cadre de coordination et de concertation entre les intervenants au sein du mouvement coopératif, l'inexistence d'une politique nationale en matière de développement des coopératives, les lacunes dans la législation des coopératives ; ont amené la promulgation d'une nouvelle loi. La nouvelle loi numéro 50/2007 du 08/09/2007 portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement des sociétés coopératives au Rwanda en vigueur aujourd'hui remplace celle du 12/10/1988. Cette nouvelle loi fait la distinction entre la société coopérative et les autres types de sociétés. Elle détermine les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement d'une société coopérative et en détermine les modalités de règlements en cas de litiges. Elle prévoit une sanction si des infractions étaient commises et en cas d'abus de pouvoirs ou de contreventions aux lois et règlements en vigueur. Elle instaure par ailleurs l'institutionnalisation d'un organe particulier chargé du développement des sociétés coopératives « L'Autorité Coopérative Nationale » dont la mission est de promouvoir, superviser et assurer le suivi permanent des sociétés coopératives sur tout le territoire national.

2.3.2 Le mouvement coopératif à l'échelle du district de Muhanga

2.3.2.1 Domaines d'activités

Au niveau du district, le mouvement associatif et coopératif est actuellement au centre même du développement économique. Les coopératives et associations relèvent du département chargé des affaires économiques et leurs activités se diversifient dans plusieurs domaines dont les plus importants sont l'agriculture et l'élevage, l'artisanat, le commerce, le transport, l'épargne et le crédit. Les coopératives constituent donc une trame et un cadre à l'activité économique régionale. Dans le dernier inventaire effectué par le service chargé des coopératives et associations au sein du district de Muhanga, on nous révèle que sur 86 associations et coopératives dénombrées, 37 sont dans le domaine agricole et élevage, 15 dans le domaine artisanal, 13 dans le domaine des mines, 6 dans le domaine d'épargne et crédit, 5 dans le commerce, 3 dans le transport et 7 autres dans d'autres activités diversifiées.

2.3.2.2 Coopératives agricoles dans le district de Muhanga

Situé en milieu rural où les activités agricoles occupent une place prépondérante dans la vie de la population, le district de Muhanga dispose d'un nombre important d'organisations coopératives et d'associatives agricoles. Les coopératives agricoles se diversifient suivant les domaines de leurs activités principales. Dans le district de Muhanga, environ 2/3 (soit 22 sur 37) des coopératives agricoles sont dans le domaine des cultures vivrières, fruitières ou maraîchères alors que seulement 7 coopératives interviennent dans l'exploitation des cultures de rentes notamment le café et seules 5 coopératives s'intéressent à l'élevage du gros et petit bétail (voir le tableau de la page suivante). Dans le cadre de ce travail de recherche, les deux coopératives qui ont attiré plus particulièrement notre attention ont l'exploitation des cultures vivrières comme activité principale.

Tableau 2 : Liste des coopératives ayant la personnalité juridique au sein du district de Muhanga

N°	Nom de la coopérative	Secteur d'activités	Filière privilégiée	Siège social	Effectif de membres
1	Abahizi de Cyeza	Agricole	Manioc	Cyeza	23
2	Abiyunze (KOAMU)	Agricole	Fraise	Nyamabuye	1120
3	COIABNDI	Agricole	Pomme de terre et froment	Rongi	510
4	COPAMU	Agricole	Manioc	Nyamabuye	22
5	IABM	Agricole	Maïs et soja	Nyamabuye	727
6	Kawa yacu	Agricole	Caféiculture	Shyogwe	85
7	KOBAKAMU	Agricole	Caféiculture	Muhanga	396
8	KOKAMU	Agricole	Caféiculture	Kiyumba	125
9	RAICO	Agricole	Caféiculture	Cyeza	45
10	Twiyegeranye	Élevage	Apiculture	Cyeza	28
11	Zamuka kawa yacu	Agricole	Caféiculture	Nyamabuye	92

Source : MINICOM, 2008

De ce tableau, il ressort que le secteur agricole domine l'ensemble des coopératives légalement reconnues en terme de la loi numéro 50/2007 du 18/09/2007 portant création, organisation et fonctionnement des sociétés coopératives au Rwanda (J.O n° 23.bis du 08/09/2007). En effet, sur onze coopératives agréées, une seule œuvre dans le secteur d'activité autre que l'agriculture (l'élevage) ; lequel est connexe au domaine agricole.

En termes de filières, le café vient en tête comme culture des coopératives agricoles agréées dans le district de Muhanga puisque presque la moitié soit cinq sur onze s'occupent de la caféiculture. Cela traduit le rôle et la place qu'occupe cette culture traditionnellement connue comme culture de rente ou industrielle dans l'économie de la population.

Concernant la localisation de ces coopératives, à la seule exception de la coopérative IABNDI, toutes les autres se localisent dans les secteurs avoisinant l'axe principal Butare-Kigali ; ce qui facilite l'écoulement des productions sur les marchés des grands centres urbains (Kigali ou Gitarama) ou l'exécution d'autres transactions suscitant le transport de leurs biens et service ou les déplacements de leurs agents.

Soulignons enfin que l'acquisition de la personnalité juridique d'une société coopérative relève de la compétence de l'organe chargé du développement des sociétés coopératives conformément aux articles 20 à 28 de la loi numéro 50/2007 du 18/09/2007 ci-haut mentionnée qui en déterminent les exigences et les modalités. En dehors de l'homologation de cet organe, d'autres associations ou des regroupements à vocation coopérative peuvent exercer leurs activités sur l'acte de reconnaissance des autorités du district suivant l'article 22 de la même loi.

Dans ce contexte, un inventaire fait en 2005 faisait état de plus de 90 associations, groupements et coopératives œuvrant au sein du district de Muhanga et totalisant un effectif d'environ 12000 membres (MUHANGA, 2005).

2.3.3 Taux de pénétration des coopératives en milieu rural rwandais

Selon les informations recueillies sur la base de données du Ministère ayant le mouvement coopératif dans ses attributions (MINICOM) et rendues publiques en mai 2006, l'effectif total des associations, coopératives et groupements à vocation coopérative s'élevait à 12934 unités en décembre 2005 au niveau national dont 8891 associations coopératives œuvrant dans le secteur agricole soit environ 68,7% de l'effectif total (MINICOM, 2006).

Dans l'ensemble, l'ex-province de Gikongoro venait en première position pour son nombre élevé d'associations, coopératives ou groupements à vocation coopérative avec 1927 unités, toutes catégories confondues (environ 14,9%); suivi de l'ex-province de Cyangugu avec 1774 unités (soit environ 13,7%), puis de l'ex-province de Gitarama en troisième position avec 1465 unités (environ 11,3% de l'effectif total).

En terme de domaines d'activités, le secteur agricole représente la plus grande des unités recensées avec 68,7% de l'effectif total au niveau national, suivi des coopératives d'épargne et crédit qui représentent 12,8%; le secteur de l'artisanat vient en troisième position avec 5%, puis le secteur du commerce avec 4,4% et le secteur des services qui représente 4,2%. Les autres domaines d'activités ne représentent que des proportions relativement faibles. Dans cette même classification, il y a lieu de constater que les coopératives et pré-coopératives agricoles sont proportionnellement plus nombreuses dans l'ex-province de Kigali-ngali avec 80,1% des unités recensées, suivie de Butare (avec 78,4%) et de Gitarama en troisième position avec 77,1 % des unités inventoriées, toutes les filières confondues.

Par rapport aux filières agricoles, la culture des céréales représente des proportions plus importantes dans l'ex-province de Gitarama (avec 23,9% des unités recensées) suivi de Butare avec 20,8% et de Kigali-ngali avec seulement 12,2% des unités comptabilisées. La culture du riz et du maïs dans cette rubrique semble plus développée dans ces trois ex-provinces (Gitarama, Butare et Kigali-ngali) alors que la culture des tubercules est relativement importante dans les ex-provinces de Kibuye (20,9%), Cyangugu (17,2%), et Gitarama (10,5%).

Concernant la taille des effectifs des membres des organisations coopératives, on constate qu'en général ces organisations sont de petite taille, car la proportion des organisations comptant entre 10 et 50 membres représente environ 71,1% de l'ensemble de toutes les organisations coopératives au niveau national. Il y a lieu même de constater que les organisations ayant moins de 10 membres représentent une proportion non négligeable (environ 8,5%). Néanmoins, même si les organisations de grande taille ne sont pas

nombreuses, celles ayant plus de 500 membres représentent environ 3% de toutes les organisations recensées. Il en existe même qui comptent plus de 2000 membres (représentant environ 0,8%) notamment dans les plantations de thé et en riziculture.

Même s'il n'est pas facile de connaître avec exactitude l'effectif total des membres des organisations coopératives au niveau national, ces données nous permettent d'estimer le nombre moyen des membres suivant les secteurs d'activité. Au niveau national, nos organisations coopératives comptent chacune en moyenne 92 membres, avec le secteur agricole qui vient, dans un ordre croissant en seconde position (avec une moyenne de 62 membres par organisation) après le secteur de construction (28 membres).

En définitive, la politique nationale en matière de développement des sociétés coopératives souligne que si l'on veut bâtir des coopératives réellement viables et fortes, capables de faire face aux défis de la production, de la conquête des marchés et de la lutte efficace contre la pauvreté, il est indispensable d'encourager la constitution des coopératives de taille suffisamment grande pour pouvoir compter sur les moyens importants en terme d'investissements, donc de renforcement des capacités matérielles et financières permettant d'atteindre les réalisations de grande envergure.

CHAPITRE 3. LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL AU RWANDA

3.1 Aperçu général

Classé 161^{ème} sur 177 pays, le Rwanda est un pays le plus pauvre du monde (ONU, 2008). Avec un taux moyen de pauvreté qui atteint plus de 60% et avec plus de 94% de la population qui vit en milieu rural et qui tire sa subsistance de l'agriculture ou de l'élevage. La pauvreté du Rwanda même si elle est davantage observable dans le milieu rural, qui subsiste grâce à l'agriculture et l'élevage, toujours considérés comme piliers de l'économie du pays, elle relève de plusieurs autres facteurs, structurels et conjoncturels, tous interdépendants, constitués principalement par l'insuffisance des ressources d'exploitation, l'explosion démographique, la dégradation de la fertilité des sols et la réduction des superficies des terres agricoles. S'ajoute à ces facteurs, les séquelles de guerres et d'instabilité politique qui ne font qu'en ajouter aux problèmes causant la pauvreté.

Déjà à l'époque précoloniale, la possession de stocks importants de denrées alimentaires et d'un gros cheptel d'élevage, notamment du gros bétail (la vache) servait de mesure de prospérité et de richesse de la société en général et de chaque ménage en particulier. A l'époque, la pauvreté plutôt ponctuelle ou circonstancielle que structurelle se traduisait par l'insuffisance ou le manque de réserve de produits agricoles et alimentaires et le manque de bétails.

Alors que les superficies des terres agricoles à cette époque étaient encore suffisantes et la taille de la démographie moins grande, la diminution de la production agricole était souvent la conséquence des aléas climatiques défavorables ou des conflits sociaux d'ordre politique ou de domination des classes sociales (IRD, 2006). En effet, même si chaque monarque avait entre autre dans sa mission la promotion des activités agricoles et d'élevage afin de préserver la population des périodes de famines ou de disettes, l'organisation politique, sociale et économique était assujettie à un régime féodal

suivant lequel l'accès aux ressources (essentiellement la terre et le bétail) était régi par des liens de dépendance féodale où les grands feudataires dépendants eux-aussi de la monarchie centralisée détenait le reste de la population dans une relation de clientélisme (MAQUET, 1954).

Du sommet jusqu'à la base de cette pyramide sociale, la possession de bétail et des terres d'exploitation était dévolu par le biais d'un enchaînement de contrats perpétuels de servage pastoral ou foncier (redevances en nature, prestations de service,...) (NZISABIRA, 2008). Toutefois, même si ce système revêtait une forme coercitive, il servait en même temps à constituer des stocks de denrées qui pouvaient secourir la population en cas des périodes de maigres récoltes.

Durant la période coloniale (1896-1960), la situation de la pauvreté au Rwanda était caractérisée par des lacunes au niveau de divers aspects de la vie de la population et par des déficits au niveau de la production des denrées alimentaires (IRDP, 2006). En effet, la colonisation a commencé au moment où le Rwanda venait d'entrer dans un cycle de faibles précipitations conduisant le pays dans une période de sécheresse et de famines accompagnées d'autres fléaux. Ces circonstances ont obligés les autorités de l'époque d'agir. Les grandes réalisations des autorités coloniales ont consisté non seulement à accroître le niveau de la production des denrées alimentaires mais également à former au Rwanda une réserve de main d'œuvre et de matières premières pour le ravitaillement de la métropole. Par ailleurs, d'autres actions visant le bien-être du peuple indigène ont été entreprises dans les domaines de la santé, éducation, développement du commerce et industrie, introduction de la monnaie dans les systèmes d'échange, infrastructures de communication ainsi que l'instauration des institutions administratives modernes. Cependant, il ne faut jamais oublier qu'en dynamique de « colonisation », les intérêts et les décisions planifiées du colonisateur ne sont pas directement reliées au mieux-être des populations, mais au profit du pays qui exploite, ce qui même plusieurs décennies après se ressent dans l'affectation des terres versus les choix des cultures ou des élevages.

Les deux premières décennies qui ont suivi la période coloniale (1960-1980) ont été marquées par une croissance de la production agricole attribuable en partie au grand intérêt accordé au secteur agricole à travers les projets et les programmes de développement mais ont aussi été dues à des conditions climatiques plus favorables. Le système a atteint ses limites à la fin de la première moitié des années 1980 et la production agricole a commencé à baisser progressivement à tel point que certaines régions ont connu des crises alimentaires et des épisodes de disettes depuis 1984 jusqu'à la veille de la guerre de 1994, époque où tous les indicateurs alimentaires et socioéconomiques se sont effondrés à cause entre autres de la réduction des revenus agricoles, de la quasi-inexistence des revenus extra-agricoles et de la dégradation progressive des terres. À noter également que l'effort de guerre que le Rwanda devait faire depuis 1989-90, affaiblissait son économie et rendait risquée l'exploitation de terres agricoles riches notamment dans les zones de front, telles le Mutara.

La croissance rapide de la population⁴ associée à des pratiques et techniques agricoles archaïques de l'époque avait conduit au morcellement excessif des terres d'exploitation et à une décroissance de la productivité des sols à tel point que le pays, en plus des conflits sociopolitiques et des guerres frontalières qu'il avait à supporter, avait des difficultés de combler les besoins alimentaires de sa population. De plus, certaines mesures imposées de l'extérieur, telle le Programme d'ajustement structurel, était difficile à soutenir avec une production agricole qui concernait bien peu l'exportation (sauf les cultures de rentes). Car on sait que ce programme, le PAS, obligeait aussi la dévaluation du franc rwandais, donc le producteur qui aurait exporté à l'extérieur du pays, aurait été avantage par un franc faible, mais par contre celui qui devait acheter des intrants pour améliorer sa culture, n'en avait plus les moyens. On sait qu'au Rwanda, alors, on n'exportait pas beaucoup! Rajouter à cela une grande instabilité sociale et politique, une guerre à

⁴ La démographie du Rwanda qui était dans les années 1950 d'environ 2 millions d'habitants avait atteint 4 831 527 habitants en 1978, puis 7 745 778 habitants à la veille des événements de 1994; 8 342 000 habitants en 2000 et plus de 9 309 619 habitants en 2007 (RGPH, 1991 ; ESD, 1996 et INSR, 2008).

poursuivre, et plus d'un million de réfugiés à l'internes, la plupart cultivateurs fuyant les zones d'invasion, et là se dresse un tableau bien triste de la pauvreté de ces années.

La paix relative, la période de relance économique et la reconstruction du pays entamé depuis les années 1995 ont permis d'atteindre une légère amélioration par rapport aux années 1990. Des études réalisées par l'institut de recherche et de dialogue pour la paix soulignent que le Rwanda n'était pas, en 2006 plus avancé qu'il ne l'était au début des années 1980 en matière de production agricole (IRDP, 2006 : 40). Cependant, un document sur des indicateurs de développement du Rwanda signale qu'en 1999, la production agricole avait atteint 95% de son niveau d'avant 1990.

3.2 La pauvreté et les inégalités au Rwanda

La pauvreté est un phénomène qui est multidimensionnel. Elle revêt plusieurs aspects et varie d'une région à l'autre, d'un lieu à l'autre à l'intérieur d'une même société selon les époques. De façon générale, le niveau de la pauvreté au sein de la société ou d'un ménage traduit un déficit des conditions de vie par rapport à un minimum acceptable. En ce qui concerne la pauvreté au Rwanda, l'enquête intégrale sur les conditions de vie effectuée en 2000 retient des aspects selon lesquels on détermine les niveaux de la pauvreté. Selon cette enquête, un individu ou un ménage est considéré comme pauvre s'il est dans l'impossibilité d'acquérir un niveau de vie correspondant à un minimum acceptable selon les normes de la société dans laquelle il vit (MINICOM, 2002).

Pour effectuer les comparaisons des niveaux de la pauvreté, l'approche la plus utilisée dans les pays en développement est celle de la pauvreté absolue. Celle-ci consiste à déterminer une ligne de pauvreté absolue appelée aussi seuil de la pauvreté à partir de laquelle un ménage ou un individu peut être classé comme pauvre ou non pauvre. La démarche de détermination de cette ligne absolue ou seuil de la pauvreté consiste à déterminer un panier de biens de consommation jugé suffisant pour satisfaire les besoins de consommation de base et à estimer son coût.

Suivant cette démarche, la ligne nominale de pauvreté alimentaire au Rwanda c'est-à-dire déterminée en fonction de la capacité d'acquérir un panier de biens alimentaires de référence, était fixée en 2000 à 45000 francs rwandais⁵ par individu et par an et à 64000 francs rwandais par individu et par an en ajoutant au panier de biens de consommation de référence la part de dépenses non alimentaires. Dans ce sens, une personne est extrêmement pauvre si elle vit dans des conditions qui ne lui permettent pas d'acquérir par an 45000Frw pour couvrir les dépenses de son panier de biens alimentaires de référence (choisi pour lui fournir l'énergie nutritionnelle alimentaire adéquate de 2200 calories par jour selon les normes de FAO) ou un montant de 65000Frw pour satisfaire ses besoins globaux (MINIFINECO, 2002). L'analyse des données de cette étude nous montre que la pauvreté au Rwanda est plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain et qu'elle varie suivant la taille du ménage.

En effet, le taux de la pauvreté en milieu rural est de 65,66% alors qu'elle est de 12,27% dans la ville nationale et de 19,38% dans les autres villes du pays. Les écarts entre le taux de la pauvreté en milieu rural et le taux de la pauvreté en milieu urbain sont dus à plusieurs facteurs. La présence dans les grandes villes de la plupart des services publics et privées, des institutions bancaires, de la majorité des salariés et des fonctionnaires de l'État et des autres institutions sont autant de facteurs qui contribuent à aider les citoyens à avoir accès à un revenu substantiel contrairement aux paysans qui ne font que tourner et retourner leurs terres pour y produire ce qui constituent leurs biens de subsistance. De plus, le milieu urbain est susceptible d'alimenter une économie «sous-terrainne» ou informelle, constituée par des lieux de troc, par l'exercice de petits métiers et aussi par le secteur important des services (exemple, les employés domestiques, les restaurateurs, les réparateurs, les taxis, ...). La plupart des professions libérales sont présentes et plus nombreuses dans le milieu urbain, encourageant ainsi toute une économie qui s'y rattache. Les villes opèrent de grands marchés quotidiens, alors que les petites ruralités, n'y ont parfois même pas accès hebdomadairement.

⁵ 1 dollar canadien valait environ 515 francs rwandais selon le taux de change du mois d'août 2009

Au niveau des provinces, la pauvreté est plus prononcée dans les anciennes provinces du sud du pays avec un taux de 77,18% à Gikongoro et de 73,20% à Butare et dans les provinces de Kibuye (72,80%), Kigali rural (70,88%) et Ruhengeli (70,27%) alors qu'elle est moins prononcée dans le reste du pays (avec les taux variant de 65,26 à Byumba à 50,40% dans la province d'Umutara). Concernant l'analyse des dépenses de consommation des ménages, le niveau des dépenses moyennes de l'individu en milieu urbain est quatre fois plus élevé que celui de dépenses moyennes de l'individu résident en milieu rural, ce qui dénote de fortes inégalités entre les deux milieux. En considérant les biens de consommation alimentaire, les données de cette enquête soulignent qu'environ 3320000 rwandais soit environ 41,64% de la population totale étaient dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins alimentaires avec un taux plus élevé (45,81%) en milieu rural contre 4,52% de la population vivant en milieu urbain.

En prenant le ménage comme unité d'analyse, cette étude nous révèle que 61,68% des ménages n'ayant pas les moyens de dépenser pour un panier de biens de consommation se trouvent en milieu rural alors qu'ils représentent une proportion d'environ 10,44% des ménages se trouvant en milieu urbain. De plus, l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages de grande taille que dans les ménages de petite taille. Celle-ci varie de 30% dans les ménages de 1 à 2 personnes à plus de 66% dans les ménages de 7 et plus de personnes. Par ailleurs, une étude réalisée en 2002 par le MINECOFIN a relevé 6 catégories de ménages en fonction du degré de leur pauvreté par rapport à l'étendue de terres d'exploitation et de la taille du cheptel d'élevage, particulièrement du gros bétail possédées. La description de ces catégories se résume dans le tableau de la page suivante.

Tableau 3 : Classification des ménages selon le degré de pauvreté

Type de ménages	Caractéristiques
Les indigents	Ceux qui doivent mendier pour survivre. Ils n'ont pas de terre ni de bétail et manquent de logement, de vêtements et de nourriture. Ils tombent souvent malades et n'ont pas accès aux soins médicaux. Leurs enfants sont mal nourris et ils ne peuvent pas les envoyer à l'école.
Les très pauvres	La principale différence entre les indigents et les très pauvres est que ce groupe est physiquement capable de travailler la terre possédée par d'autres, même s'ils ne possèdent pas eux-mêmes de terre ou de bétail ou possèdent de très petites exploitations.
Les pauvres	Ces ménages ont de la terre et un habitat convenable. Ils vivent du fruit de leur travail et de leur production; ils n'ont pas d'épargne, mais ils peuvent manger à leur faim même si souvent ce n'est pas très nutritif et ils n'ont pas de production excédentaire à commercialiser. Les enfants ne vont pas toujours à l'école et bien souvent ils n'ont pas les moyens d'accéder aux soins de santé.
Les pauvres moyens	Ce groupe partage plusieurs des caractéristiques le groupe précédent, mais les ménages de cette catégorie peuvent posséder en plus du petit bétail et leurs enfants fréquentent l'école primaire.
Les riches en termes de nourriture	Ce groupe a des exploitations plus larges avec un sol fertile et suffisamment de nourriture. Ils ont du bétail, ont souvent des emplois rémunérés et peuvent accéder aux soins de santé.
Les riches en termes d'argent	Ce groupe a de la terre et du bétail et souvent des emplois rémunérés. Ils ont des logements de qualité. Ils ont souvent un véhicule et suffisamment d'argent pour prêter ou pour obtenir un crédit bancaire. Beaucoup émigrent vers les centres urbains.

Source : MINECOFIN, (2002 : 18)

La proportion entre les six catégories n'apparaît pas clairement dans les statistiques mais on estime que presque la moitié des ménages au Rwanda n'a pas de bétail et que presque un tiers des agriculteurs n'utilisent pas du tout du fumier (MINAGRI, 2004). C'est donc dire qu'on les situe davantage parmi les pauvres. La forte concentration de la population sur les exploitations agricoles restreintes a pour conséquence l'extension des exploitations sur les terres non fertiles notamment les terres à fortes pentes. Ainsi, le mode de vie de la population en milieu rural rwandais étant fortement lié à la possession des terres et de bétail, les personnes ayant des propriétés foncières de petite taille et sans bétail d'élevage rentrent généralement dans la catégorie des pauvres au sens de la classification ci-dessus.

3.3 Les causes de la pauvreté en milieu rural au Rwanda

Dans les pays où l'agriculture constitue le pilier de l'économie et où la majorité de la population vit en milieu rural comme au Rwanda, le développement du secteur agricole est un axe privilégié de lutte contre la pauvreté. En effet, plus de 87% des rwandais vit en milieu rural et tire les denrées de leur subsistance de l'exploitation agricole. L'amélioration des techniques agricoles et des rendements des terres par l'intensification agricole, le développement des facilités de commercialisation, de conservation et de transformation des produits agricoles et la mobilisation des investissements financiers dans le domaine agricole (améliorer l'accessibilité et l'utilisation des intrants agricoles, le financement des équipements et des projets agricoles, etc.) sont autant de possibilités qui peuvent contribuer à améliorer les progrès du secteur agricole et de conduire par conséquent les agriculteurs à la réduction de leur pauvreté.

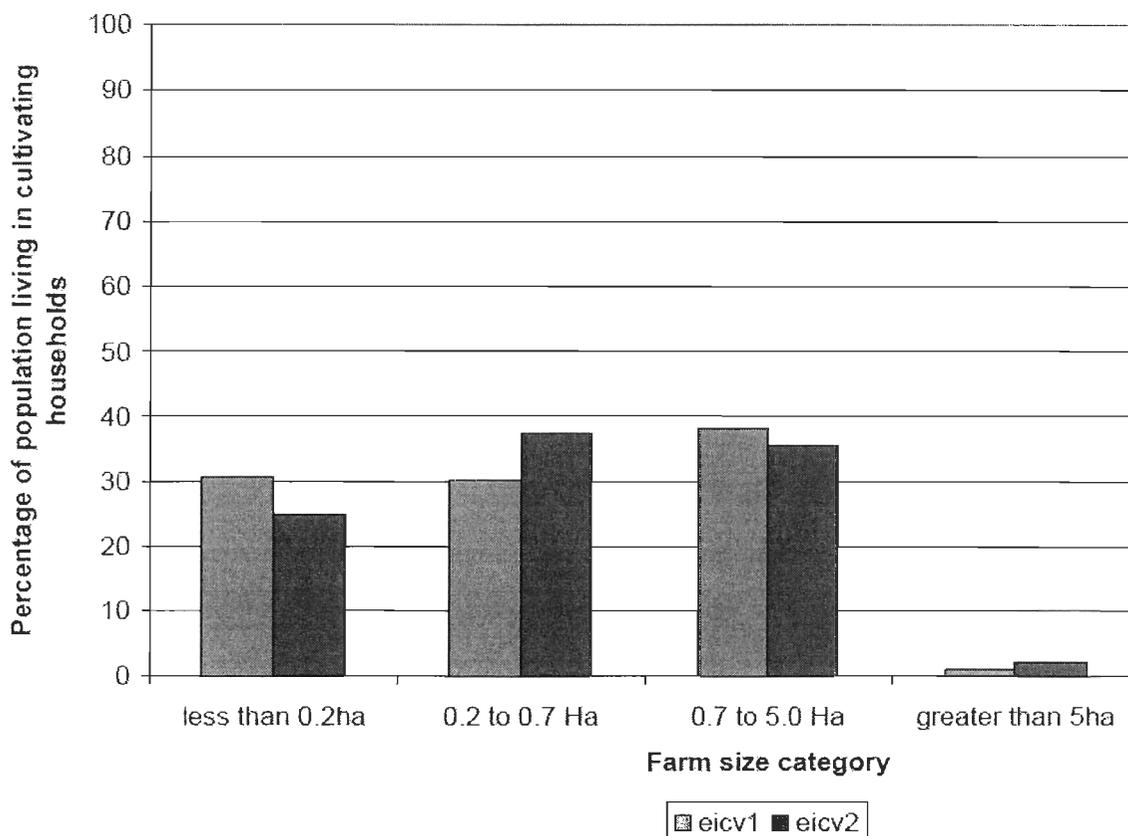
Cependant, comme nous le verrons plus loin, le secteur agricole au Rwanda a connu depuis le milieu des années 1980 la décroissance de la production résultat de plusieurs facteurs interdépendants dont les plus importants sont la diminution de la productivité des terres, l'insuffisance des superficies agricoles, la pression démographique et l'insuffisance des investissements agricoles. (NEZEHOSE, 1990, p.21-26).

3.3.1 L'insuffisance des terres d'exploitation

La croissance rapide de la population au Rwanda et la demande excessive des terres cultivables exercent depuis quelques années une forte pression sur les superficies agricoles. Avec une superficie totale de 26338 kilomètres carrés, la superficie des terres cultivables s'étend sur plus de 1,5 million de hectares sur tout le territoire national (environ 56% de la superficie totale) dont environ 1385000 hectares étaient couverts de cultures en 2002; ce qui représentait plus de la moitié de la superficie totale du pays et plus de 92% des terres cultivables (MINAGRI, 2002).

Les données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie effectuée en 2000 par le MINICOFIN nous révèlent que la population rwandaise a connu une croissance très rapide particulièrement depuis les années 1940 alors que la superficie du pays n'a pas augmenté. En effet, de 1595400 habitants en 1934, la population rwandaise a atteint 2694990 en 1960, puis 766000 habitants en 1996 avant de passer à 8128553 habitants en 2002 (RGPH, 2002). Avec un taux d'accroissement de 2,6%, la population rwandaise est estimée à plus de 9500000 habitants en 2005 et l'étude de sa densité fait état d'une concentration excessive sur tout le territoire. Celle-ci est passée de 321 habitants au kilomètre carré en 2002 à plus de 418 habitants en 2005. Avec cette explosion démographique, les problèmes de propriété foncière sont tels qu'en 2000, 11,5% des ménages étaient sans terres d'exploitation et le pourcentage des ménages ayant moins de 0,5 hectare s'élevait à environ 43,2% (MINICOFIN, 2002). Cependant le constat des analyses des données de l'Enquête intégrale des conditions de vie (EICV) de 2005 dénote un changement peu relatif dans la proportion des ménages dans chaque catégorie de portion de terres comme le schéma ci-dessous le montre.

Histogramme de comparaison de Possession de terres en 2000/2001 (EICV1) et 2005/2006 (EICV2)



Source: MINECOFIN (2007b).

Comme le montre ce schéma, environ la moitié des ménages des agriculteurs (représentant 3,6 millions de population en 2000/2001 et 4,5 millions en 2005/2006) cultivent une portion de terres inférieure à un hectare alors que plus de 60% des ménages cultivent des exploitations de moins de 0,7 hectare et plus d'un quart de la population n'avaient qu'une portion de terre de moins de 0,2 hectare (MINICOFIN, 2007). En plus des problèmes de l'exiguïté des terres cultivables, les exploitations agricoles au Rwanda se caractérisent par une faible fertilité. Les paysans en quête de terres cultivables ne s'empêchent pas d'étendre leurs cultures sur les zones marginales souvent en fortes pentes où le risque d'érosion est très élevé et la fertilité moindre. Ils contribuent d'ailleurs à accentuer l'infertilité des sols.

D'autre part, le maintien des techniques agricoles traditionnelles et les variations des aléas climatiques sont deux autres facteurs qui influencent énormément les rendements des exploitations agricoles. En effet, les systèmes de production au Rwanda sont de type familial basés sur des techniques agricoles exclusivement manuelles et pratiquant la polyculture-élevage sur les exploitations de petite taille dont le rendement est souvent affecté par les changements climatiques et des précipitations saisonnières (notamment en cas de sécheresse ou de fortes pluies).

De plus, le poids de la pression démographique sur l'agriculture rwandaise a aggravé l'évolution de la situation alimentaire de la population vers l'insécurité alimentaire. Le pays ne parvenant plus à satisfaire les besoins alimentaires de sa population, le rapport du MINAGRI de 1999 nous révèle que 15 ans dorénavant, le pays dépendait de l'aide alimentaire, car à partir de 1986 le pays avait déjà connu un déficit alimentaire structurel résultant principalement de la chute de productivité des terres et de l'usage des systèmes de production inappropriés. La conséquence de cette chute a été que « les conditions de vie de plus de 90% de la population vivant de l'agriculture avaient été réduites en une misère et une pauvreté généralisée en milieu rural et en un coût élevé de la vie en milieu urbain » (MINAGRI, 1999 : p.2).

Pour ce qui est de la sécurité alimentaire actuellement, le MINECOFIN mentionne que « la sécurité alimentaire a toujours été un problème majeur pour le Rwanda et a constitué une préoccupation particulière au cours des quinze dernières années d'autant plus que la consommation des calories par tête a systématiquement baissé. Depuis 1985, les politiques et pratiques agricoles au Rwanda ont été incapables de maintenir un niveau adéquat de nutrition pour la population et le pays est devenu de plus en plus dépendant de l'aide alimentaire importée » (MINECOFIN, 2001 : p. 19).

Parmi les facteurs explicatifs de la crise agricole au Rwanda, on peut souligner les contraintes tant structurelles que conjoncturelles qu'a connu le pays depuis pas mal d'années. Au niveau des contraintes structurelles, on évoque :

- la croissance démographique rapide qui conduit à la réduction de la taille d'exploitation par les pratiques successorales du patrimoine foncier qui sont à la base du phénomène de morcellement excessif des terres et de la surexploitation des sols provoquant ainsi la perte de leur fertilité.
- La faible utilisation des intrants d'intensification agricole.
- Des systèmes de production d'autosubsistance dégageant peu de revenus monétaires qui permettraient aux producteurs d'accéder à l'acquisition de ces intrants,
- La faible productivité des espèces végétales et animales locales,
- Les faibles performances de la recherche agronomique et scientifique et la diffusion insuffisante de nouvelles découvertes et connaissances par les services de vulgarisation agricole,
- La faible valorisation des ressources naturelles à travers la mise en valeur insuffisante des marais et du manque de réelles spécialisations professionnelles et régionales,
- L'absence de technologie agricole appropriée,
- Les difficultés d'accès au crédit,
- La commercialisation et la transformation des produits agricoles, animales et forestières encore déficientes et peu développées.
- L'insuffisance et faiblesses des organisations des producteurs agricoles et leur manque de dynamisme dans la modernisation et dans la transformation des systèmes de production.

A ces contraintes structurelles s'ajoutent les contraintes conjoncturelles dont la plupart d'entre elles sont liées aux conséquences de la guerre et des événements tragiques de 1994 qui ont entraîné entre autres :

- des pertes humaines tant au niveau des professionnels que des producteurs agricoles,
- la décapitalisation du monde rural,
- la dégradation des infrastructures de base,
- la déstructuration du milieu rural,
- un ralentissement des investissements dans le secteur agricole,
- le faible niveau des échanges commerciaux et les fléchissements des cours internationaux.

Enfin, pour atteindre la sécurité alimentaire dont le pays a besoin, il faudrait bien sûr produire plus. Dans le contexte de notre pays où les possibilités d'extension des superficies cultivables sont très limitées et où la tendance de la croissance progressive de la population est toujours montante, la stratégie de l'intensification agricole s'envisage comme l'une des conditions susceptibles d'augmenter la production agricole et de remédier par là aux problèmes d'insécurité alimentaire pesant sur les conditions de vie de la population et particulièrement des paysans agriculteurs vivant essentiellement de cette production.

Dans les grandes lignes de la politique nationale agricole, l'intensification agricole concerne l'ensemble des sous secteurs (production végétales, industrielles, animales et forestières) et ne peut être atteinte que par un recours accru aux intrants agricoles (fertilisants organiques et minéraux, semences sélectionnées, outillage agricole et mécanisation adaptée, produits phytosanitaires et vétérinaires, méthodes de production améliorées, etc.) ainsi que par la mise à profit des conditions agro-bioclimatiques les plus favorables pour chaque spécialisation régionale.

En revanche, le résultat espéré ne peut être atteint que sous certaines conditions : l'intensification agricole doit absolument susciter la participation des paysans producteurs. Pour que ces derniers puissent mettre tous les atouts de leur côté, ils doivent disposer des moyens suffisants (financiers, matériels et techniques). Cependant dans les conditions actuelles où la majorité de la population vivant en milieu rural se situe en dessous du seuil de la pauvreté, il importe de les assister afin de les faire sortir de cette spirale de la pauvreté, de l'isolement et de l'exclusion qui risquent de les maintenir dans la misère. Ce qui justifie la jonction des stratégies de réduction de la pauvreté à celles du développement agricole pour réussir les objectifs et les intentions visant l'amélioration des conditions de vie de la population rwandaise.

3.3.2 Incidence de la pauvreté sur les conditions de vie

L'évaluation participative nationale combinée aux enquêtes statistiques révèle qu'au niveau individuel un homme ou une femme est considéré comme étant confronté à une

complexité de problèmes inter-reliés tels qu'il lui devient impossible de les résoudre lui-même. L'individu vit dans des conditions précaires qui ne lui permettent pas d'avoir assez de terre d'exploitation, de revenus ou d'autres ressources qui lui permettraient de satisfaire à ses besoins fondamentaux dont la nourriture, l'habillement, les soins médicaux, l'habitat et la scolarisation des enfants. Le tableau de la page suivante montre les principaux indicateurs de la pauvreté tels que publiés par le MINECOFIN en 2002.

Tableau 4 : Indicateurs sociodémographiques et économiques de pauvreté au Rwanda

Indicateur	Niveau	Source	Année
Proportion des ménages sous le seuil de pauvreté	60.29%	EICV	2000
Espérance de vie	49 ans	EDS	2000
Mortalité maternelle pour 100 000 naissances	810	EDS	2000
Mortalité infantile sur 1.000 (proportion des enfants qui meurent avant le 1er anniversaire)	107	EDS	2000
Mortalité juvénile sur 1.000 (proportion des enfants qui meurent avant le 5 ^e anniversaire)	198	EDS	2000
Indice de fécondité (nombre moyen d'enfants durant la période de fécondité)	5.8	EDS	2000
Utilisation de contraceptives	4%	EDS	2000
Proportion d'enfants complètement immunisés (<5ans)	72%	MINISANTE	2000
Alphabétisation adulte (> 15 ans)	52.36 %	EICV	2000
- Femme	47.79 %	EICV	2000
- Homme	58.06%	EICV	2000
Retard de croissance	42.7%	EDS	2000
Insuffisance pondérale	29%	EDS	2000

Source : MINECOFIN, 2002.

Une brève comparaison de ces indicateurs sociodémographiques au niveau sous-régional ou des autres pays africains nous donne un constat lourd de signification. Alors que le taux de mortalité maternelle pour 100000 naissances était de 810 mères au Rwanda

en 2000, ce taux était la même année par exemple de 310 mères en Afrique australe et de 130 en Afrique du Nord. La moyenne régionale du quotient néonatale pour mille naissances était de 38 pour mille naissances alors qu'elle était de 107 pour mille naissances au Rwanda. Quant à la mortalité juvénile, le taux moyen des pays de l'Afrique centrale était en 2000 de 172 enfants alors qu'il s'élevait à 198 enfants au Rwanda. Les mêmes écarts se font remarquer aussi au niveau de l'espérance de vie. Estimée à 49 ans en 2000 pour les rwandais, elle était de 66,3 ans pour les pays de l'Afrique du Nord et de plus de 80 ans pour les pays occidentaux pour la même période (Tabutin et Schoumaker, 2004).

3.3.2.1 La pauvreté et les indicateurs de santé au Rwanda

La comparaison des résultats d'analyse des conditions de santé au Rwanda entre 2000 et 2005 fait état des indicateurs de santé qui traduisent le niveau de pauvreté dans ce domaine comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 5 : Taux de Mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes) et taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100.000 naissances)

	Mortalité infantile		Mortalité chez les moins de 5 ans		Mortalité maternelle	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Rural	123.5	108	216.2	192	*	*
Urbain	77.9	69	141.3	122	*	*
Total	107	86	196	152	1071	750

Source: NISR (2005). N.B: * données non disponibles.

Entre 2000 et 2005, la mortalité infantile a diminué de 19,6% et a passé de 86 enfants pour mille en 2005 à 62 enfants pour mille en 2008. Chez les enfants de moins de cinq ans, le taux de mortalité a diminué de 22,4% entre de 2000 et 2005 et a passé de 122

enfants pour mille en 2005 à 103 enfants pour mille en 2008. Le taux de mortalité maternelle est de 750 femmes pour 100000 femmes en 2005 alors qu'il était de 1071 femmes pour 100000 femmes en 2000. Il a connu une diminution de 29,9%. Il est évident que ces résultats eux- aussi connaissent des variations entre le milieu rural et le milieu urbain avec un accent plus élevé (presque le double) en milieu rural. Par exemple, le taux de mortalité infantile en milieu rural est une fois et demie plus élevé qu'en milieu urbain alors que le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans connaît un niveau plus élevé dans la province de l'Est (environ un enfant sur quatre ou 233 enfants pour mille) et le niveau le plus bas dans la ville de Kigali (environ un enfant sur 8 ou 124 enfants pour mille) alors que les provinces du Nord et de l'Ouest enregistrent les taux de mortalité similaires (environ 170 enfants pour mille).

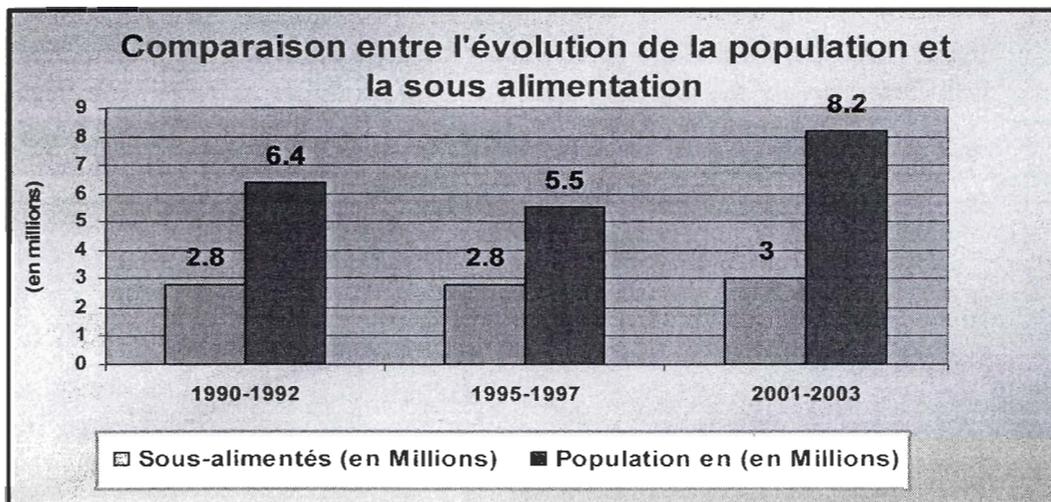
Au niveau de la santé reproductive, le taux de fécondité s'est accrue de 5,8 enfants par femme en 2000 à 6,1 enfants par femme en 2005. Le taux de femmes qui utilisent les méthodes contraceptives modernes a passé de 4% en 2000 à 10% en 2005 alors que le niveau du taux de fécondité désirée est resté stable (environ 4,3 enfants chez les femmes et 4,0 enfants chez les hommes). L'accessibilité aux services de santé et à leur utilisation a connu également des améliorations. 75% de la population habitent à moins de 5 kilomètre d'un centre de santé et 62,8 % des infirmiers se trouvent en milieu rural avec un infirmier pour 1690 habitants et un docteur pour 18000 habitants (MINISANTE, 2008). Concernant la gestion des coûts des services de santé, les efforts visant l'élargissement du système d'assurance-maladie communément appelé mutuelles de santé ont connu des succès remarquables. En effet, le taux d'adhésion à ce système est passé de 77% en 2005 à 85% en 2008 (MINISANTE, 2008).

3.3.2.2 La pauvreté et les besoins alimentaires au Rwanda

Depuis les années 1980, le Rwanda est confronté aux problèmes de l'insuffisance de la production agricole et à l'insécurité alimentaire résultant de la productivité très faible des terres agricoles causée par la dégradation progressive des sols et la faible utilisation des intrants agricoles auxquelles s'ajoute la croissance rapide de la population. Le tableau ci-

dessous nous montre l'évolution de la population et des besoins alimentaires au Rwanda entre 1990 et 2003.

Evolution de la population et de la sous alimentation pour la période 1990 à 2003



Source : FAO, 2006 : 79

Ce graphique illustre bien la corrélation entre l'augmentation de la population et la sous-alimentation. Selon l'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (AGSAV), 52% des ménages rwandais sont confrontés à l'insécurité alimentaire ou vulnérable (NISR et PAM, 2006). En effet, en tenant compte des besoins alimentaires moyens par habitant et par jour établi par le FAO (2100 kilocalories, 59 grammes de protéines et 40 grammes de lipides), le taux de couverture des besoins alimentaires des rwandais n'atteint respectivement que 83%, 73% et 17,5% de ces valeurs en 2001. Quant à la situation nutritionnelle, selon les résultats de l'enquête démographique et de santé effectuée en 2000 (MINIFIN, 2000), 7% des enfants souffrent de malnutrition chronique. Le repas est en général constitué de haricots et de tubercules et/ou de bananes. Les compléments du repas de base sont les légumes, l'huile et rarement les fruits. Le lait est consommé par 4 à 5% des ménages et seulement de 1 à 2% des ménages consomment régulièrement de la viande, du poisson et des œufs. De 7 à 8% des ménages ne prennent qu'un repas par jour et 3% seulement ont accès à trois repas.

3.3.2.3 La pauvreté et l'éducation au Rwanda

Dans la politique du gouvernement rwandais, le secteur de l'éducation est l'un des piliers du développement et de la réduction de la pauvreté du pays. L'un des objectifs du système éducatif rwandais est de permettre à tous les rwandais, hommes et femmes d'acquérir les compétences et les valeurs leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Même si les efforts ont été déployés au cours de ces dix dernières années, le chemin reste encore long pour réalisation de ses objectifs en matière de l'éducation nationale à tous les niveaux. Les données disponibles principalement celles des enquêtes intégrales des conditions de vie (EICV) nous révèlent que, par exemple ; au niveau de l'éducation préscolaire, seuls 257 centres d'éducation maternelle sont ouverts avec 18399 candidats en 2000, ce qui représente moins de 1% de la population qui devait bénéficier de cette éducation.

Au niveau de l'enseignement primaire, les données de la direction de la planification et des statistiques au MINEDUC nous apprennent que le taux net d'admission des élèves en 2002/2003 a atteint 78,3% des enfants en âge scolarisable alors que le taux brut de scolarisation était beaucoup plus élevé (110,2%). Ce gonflement résulte du retour sur le banc de l'école des enfants ayant interrompu avant terme leur scolarité ou ayant subi des retards considérables dans leur scolarisation. A l'instar des données de la seule année scolaire 2002/2003, le taux des élèves ayant abandonné l'école ou redoublé leur niveau de scolarité s'élève respectivement à 16,6% et 17,2% au niveau national. Même si ce phénomène est généralisé pour les deux sexes, il affecte plus les jeunes filles que les garçons et les enfants issus des familles plus pauvres sont plus exposés que ceux des familles moins pauvres. Les raisons qui sont à l'origine de l'abandon scolaire sont nombreuses mais les plus évoquées sont respectivement le coût élevé, le manque de moyens et le soutien que les jeunes doivent apporter à leurs familles dans les travaux domestiques. D'autre part, la densité de la population scolaire serait aussi un autre élément contraignant dans l'évolution du système scolaire rwandais. En effet, d'après la même source, le rapport du nombre d'élèves par enseignant était de 59,9 en 2002/2003 avec des

proportions moins élevées en milieu urbain (1 :48 dans la ville de Kigali) et plus élevées en milieu rural (1 :69 à Kibungo).

Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux de passage de l'école primaire à l'école secondaire reste très bas. En 2002/2003, seuls 37% des finissants de l'école primaire ont été admis dans l'enseignement secondaire public et privé confondus. Les motifs qui sont à l'origine de ce bas rendement sont essentiellement les échecs aux examens nationaux à la fin de l'école primaire, le coût le plus élevé de l'enseignement secondaire particulièrement pour les écoles privées, la capacité d'accueil des écoles secondaires et le manque de moyens des parents pour soutenir et supporter leurs enfants dans leur scolarisation. Tous ces facteurs affectent davantage les plus pauvres et sont bien plus constatés en milieu rural qu'en milieu urbain car toute la « logistique » entourant le passage d'un enfant de l'école primaire au secondaire, est impossible pour les paysans pauvres. En fait les centres d'enseignement secondaire nécessitent que l'enfant se déplace, ou soit en pension, qu'il soit bien habillé, ait un matériel scolaire, toutes choses qui sont de l'ordre de l'impossibilité pour la plupart des familles rurales. L'enseignement supérieur, ces dernières années a été marqué par la création de plusieurs institutions tant publiques que privées et le nombre des étudiants s'y est énormément accru même s'il reste en bas de la moyenne au niveau régional. Dans ce contexte, le district de Muhanga à lui seul se voit doté de quatre institutions d'enseignement supérieur qui viennent s'ajouter au Grand Séminaire de Kabgayi existant depuis longtemps.

Concernant l'alphabétisation des adultes, l'enquête intégrale sur les conditions de vie conduite en 2000 rapporte que plus de deux personnes sur cinq âgées de 15 ans et plus (soit environ 43,7%) ne savent ni lire ni écrire, et ce, avec des proportions plus élevées en milieu rural (avec plus de 46,9%) qu'en milieu urbain (43,2%). En effet, on compte plus d'analphabètes dans les couches sociales se trouvant dans l'extrême pauvreté (plus de la moitié des cas identifiés) que dans la catégorie des pauvres et des non-pauvres et au niveau du genre, on constate que les femmes sont plus touchées par l'analphabétisme que les hommes.

3.3.2.4 Les ressources de revenu de la population et la pauvreté au Rwanda

Avec la majorité de la population vivant en milieu rural (plus de 87% en 2006) et ayant l'agriculture comme principale activité, le secteur agricole demeure la principale ressource des revenus de rwandais. En effet, il fournit l'emploi à plus de 80% de la population et contribue pour plus de 46% du PIB et représente 80% des exportations du pays. Bien qu'il soit pourvoyeur d'emploi à la plupart de la main d'œuvre rwandaise, le secteur agricole est confronté à des difficultés d'envergure notamment l'insuffisance des terres d'exploitation, le manque des capitaux d'investissement ; la faible productivité des sols, l'insuffisance des activités extra-agricoles et les lacunes dans l'utilisation des technologies modernes. Tous ces facteurs contraignent les agriculteurs à une production minimale de leurs exploitations, ce qui ne leur permet pas de générer beaucoup de revenus.

En effet, la grande partie de leur production (environ 2/3 soit 66% de la production) ne sert qu'à l'autoconsommation familiale. L'échange sur le marché ne porte que sur environ 34% de la production et ne génère qu'une petite partie du revenu ménager. Les cultures qui sont censées générer des revenus importants pour la population et pour le pays sont les cultures de rentes. Entre 2000 et 2003, la valeur des exportations du café s'élevait en moyenne à environ 19 millions de dollar américain par an soit environ 28% des exportations totales alors qu'on dénombrait environ 400000 producteurs de café sur tout le territoire (MINAGRI, 2004). Par ailleurs l'introduction de nouvelles cultures de rente (fruits, légumes, fleurs, épices) dans les systèmes de production pourrait constituer une nouvelle opportunité d'acquisition de revenu agricole.

En dehors de la production végétale, l'élevage constitue aussi une autre source de revenu important pour le monde rural malgré que la répartition du cheptel d'élevage connaisse les disparités entre les différentes régions. D'après les données de l'EICV 2000, et si nous considérons le gros bétail, le prix de vente d'un bovin s'élève en moyenne à 37150Frw au niveau national et peut varier jusqu'à 53939Frw dans la ville de Kigali ou à 27865Frw dans la province de l'Est. A noter que l'éleveur peut également tirer un revenu

relativement considérable de la vente des autres produits d'origine animale (produits laitiers et les œufs par exemple).

3.4 Les indicateurs de la pauvreté dans le district de Muhanga

Il existe plusieurs approches pour déterminer le niveau de pauvreté de la population d'un territoire donné. Parmi les multiples approches de la pauvreté, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale utilisent depuis les années 1990 l'indice de développement humain (IDH). Il s'agit d'une mesure qui tient en compte des indicateurs centrés sur les questions de développement humain, de progrès social ou de qualité de vie de la population.

3.4.1 Indicateurs du développement humain et la pauvreté

En 2007, la population totale du district de Muhanga représentait 297997 habitants qui se répartissent dans 12 secteurs administratifs sur une superficie totale de 639,4 Km². Les conditions de vie de cette population étaient telles que le nombre des ménages sans abri s'élevait à 1931 alors qu'on dénombrait 9812 personnes indigentes et 1289 enfants de la rue. Du point de vue éducatif, le district compte en tout 338 centres éducatifs abritant une population totale de 90951 apprenants. Malgré le progrès accompli dans ce domaine, le système éducatif du district de Muhanga est confronté à une surpopulation exagérée et à un taux de réussite très bas. En effet, le nombre moyen d'élèves par local et par enseignant s'élève à 52 élèves au préscolaire et à 57,5 élèves au primaire alors que le taux de réussite à la fin du deuxième cycle au primaire est de 15,1% (Muhanga, 2007). Le taux de la population adulte qui ne sait pas lire et écrire atteint 40% de la population totale. Du point de vue des services sanitaires, le taux d'utilisation des services de santé curatifs au niveau des centres de santé est de 52% et le pourcentage d'adhésion dans les mutuelles de santé s'élève à 64,8%. Néanmoins, la couverture totale des soins de santé reste encore basse et les conditions nutritionnelles de la population est déficitaire, ce qui fait que plus de 45% des enfants en bas âge souffrent de la malnutrition aiguë ou chronique.

3.4.2. Situation économique et pauvreté dans le district de Muhanga

Comme dans les autres districts situés en milieu rural, l'économie du district de Muhanga est dominée par le secteur agricole. En effet la majorité de la population vit de la production agricole et l'agriculture fournit de l'emploi à plus de 90% de la main d'œuvre active. Cependant, même s'il occupe une place importante, le secteur agricole demeure moins développé à raison de l'insuffisance des terres d'exploitation et de faible productivité des sols.

A côté du secteur agricole, les activités non agricoles sont aussi moins développées et restent insuffisantes. Elles restent dominées par le secteur informel constitué du petit commerce, de l'artisanat, des vendeurs au détail et des ouvriers ou main d'œuvre non-agricole. Un autre secteur qui génère du revenu à une partie de la population est l'exploitation minière localisée surtout dans la partie des hautes montagnes au nord du district. Dans cette région, la cassitérite est le minerai dont l'exploitation a été faite depuis bien des années. Son plus ancien gisement se trouve à Mwaka. D'autres gisements de cassitérite dans le district de Muhanga se trouvent à Ndiza, Gatoki, Kanyinya et Kamapfundo. L'autre minerai qui a connu une exploitation fulgurante dans ces dernières années est la colombo-tantalite. Les gisements de ce minerai utilisé dans la fabrication des téléphones portables se trouvent dans plusieurs endroits du district de Muhanga notamment dans la partie de haute altitude de Ndiza. A côté de la colombo-tantalite, d'autres minerais qui sont exploités dans le district de Muhanga sont le béryl et le wolfram dont les principaux gisements se trouvent à Ndiza.

Concernant les infrastructures, le district de Muhanga dispose d'un faible réseau routier et de communication dont l'entretien et la maintenance nécessitent des moyens financiers importants. Quant aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement, seule la moitié (environ 50%) de la population peut avoir accès à l'eau potable alors que seulement 46% des ménages possèdent des latrines en bon état. Enfin, en matière de l'habitat, le district de Muhanga garde une place de prestige. Le taux des maisons en pailote est relativement bas (seulement 1,8% pour une moyenne nationale de 1,6%) alors que les

maisons couvertes de tôles ou de tuiles locales connaissent une proportion plus élevée (environ 97,4%), proportion qui n'est dépassée que dans la ville de Kigali, d'après la monographie du district (Muhanga, 2007).

Concernant les échanges commerciaux, outre le grand marché central de Gitarama qui est ouvert presque chaque jour, le district de Muhanga dispose d'autres centres de négoce qui fonctionnent à des fréquences régulières et qui facilitent les échanges entre les producteurs agricoles et les acquéreurs des denrées alimentaires ou des produits d'origine animale et permettent aussi la circulation d'autres biens commerciaux et de toute nécessité. Notons que la plupart des produits agricoles sont vendus à leur état pur ou à quelques exceptions près avec un peu de transformation élémentaire (farine de manioc ou des céréales, jus de banane ou de fruits ou farine d'arachide ou de soja).

CHAPITRE 4. LA STRATÉGIE COOPÉRATIVE DANS LA RÉDUCTION DE PAUVRERÉ : ÉTUDE DES DYNAMIQUES COOPÉRATIVES ET AGRICOLES DANS LE DISTRICT DE MUHANGA

4.1 Les efforts de réduction de la pauvreté à travers l’histoire du Rwanda

La pauvreté au Rwanda a toujours existé, le pays étant petit, avec un relief fort mouvementé, une forte densité de population et peu de ressources naturelles. De l’époque précoloniale à nos jours, elle a successivement évolué avec des phases d’atténuation et des épisodes d’accentuation souvent associées à des moments des crises de diminution de la production des vivres liées en partie à des crises sociopolitiques ou à des catastrophes naturelles. Du point de vue social, la pauvreté au Rwanda se révèle sous le spectre des lacunes au niveau des conditions de vie de la population et de retard au niveau du modèle de leur bien-être socioculturel. Face à cette problématique, beaucoup d’efforts ont été réalisés et le combat est loin d’être gagné, car aucun des paramètres énoncés ci-haut est en voie de résolution.

Sous l’époque coloniale (de 1898 à 1962), les efforts du gouvernement colonial en collaboration avec le missionnaire se sont concentrés sur l’augmentation de la production et le maintien du bien-être de la population. Leurs principales réalisations furent marquées par l’introduction de nouvelles cultures en l’instar des cultures d’exportation, l’imposition des superficies minima d’exploitation agricole obligatoire, la création des premiers paysannats, l’organisation du système coopératif, le développement du commerce et du système d’échange et d’épargne, l’introduction de la médecine humaine et vétérinaire modernes, l’organisation de l’enseignement et la création des premiers centres de recherche, pour ne citer que cela. Tout cela peut paraître gigantesque, mais ce n’était qu’un début de développement et il obéissait aux contraintes de la colonisation. En termes de

l'augmentation de la production, les efforts de l'autorité coloniale se sont consacrés en premier lieu dans la mise en chantier des cultures d'exportation et dans l'expansion des superficies des cultures vivrières; puis dans les soins de santé de la population, principale source de main-d'œuvre qui est un facteur de production important et enfin dans les soins des bêtes, principal réservoir de ravitaillement en produits animaux pour la métropole. On remarque donc jusque là la préoccupation du colonisateur : Que sa colonie produise pour son plus grand bien à lui...évidemment avec des mesures qui font quand même avancer légèrement la population indigène.

Jusqu'au moment de l'indépendance en 1962, les cultures d'exportation avaient occupé une place primordiale dans le système agricole colonial au détriment des cultures destinées à la production des denrées alimentaires. Un des facteurs qui a renforcé la réussite de ces cultures fut l'organisation de l'habitat en paysannat. En effet, celui-ci a facilité non seulement la mise en valeur des superficies agricoles mais aussi la mobilisation de la main d'œuvre et le contrôle des circuits de commercialisation de la production. Dans le domaine de l'éducation, l'instauration du système d'enseignement fut également confiée aux missionnaires comme l'était la médecine moderne. Destiné principalement à la formation des agents auxiliaires de l'administration coloniale, cet enseignement était limité au départ à l'apprentissage des connaissances rudimentaires en calcul et en lecture, puis étendu au fur et à mesure à d'autres domaines de connaissance à tel point qu'il devint un enseignement de masse un peu avant la fin de la colonisation du pays comme il l'est même aujourd'hui.

Après l'indépendance, les efforts de lutte contre la pauvreté ont consisté à renforcer les acquis de la période coloniale et à asseoir les bases d'un développement harmonieux grâce à la mise en place des programmes et plans plus ordonnés. Le premier plan de développement connu sous l'appellation de «Plan intérimaire d'urgence» fut celui de 1967 couvrant la période de 1967 à 1971. Dans ce plan, les principales actions de développement à mener s'articulaient autour des domaines-clés de la vie socioéconomique de la nation (la santé, l'éducation, les communications, le transport et la télécommunication, le commerce et les autres services, les infrastructures, l'agriculture et l'élevage, l'exploitation minière et

industrielle, l'artisanat, l'habitat et l'urbanisme). Ces mêmes domaines furent d'ailleurs repris dans les différents plans qui furent élaborés jusqu'à la fin des années 1980.

La décennie qui a suivi a vu l'élaboration de trois autres plans quinquennaux de développement; le dernier en titre, le IV^e Plan s'est terminé brusquement en 1994. Chacun de ces plans ramenaient les grands axes de l'éducation et du développement régional et se préoccupaient de décentraliser les présences ministérielles particulièrement au niveau de l'éducation de base (la création des CERAI) et même par le biais du ministère de l'intérieur à travers les Centres de formation jeunes (CFJ). Toutes ces structures intermédiaires visaient à désenclaver le monde rural et s'inscrivait alors dans une dynamique de lutte contre la pauvreté rurale. Les coopératives ont été finalement rattachées au Ministère de la jeunesse, des sports et du mouvement coopératif. Les associations et les institutions visant à l'épargne, au développement et à l'éducation coopérative ont été très actives et elles étaient reconnues comme faisant partie de ce ministère. Du côté de la société civile, non-gouvernementale qu'il suffise de rappeler le rayonnement du Centre de formation et de recherche coopérative IWACU, de l'organisme DUTERIMBERE visant à soutenir l'effort coopératif féminin et des Centres de formation de jeunesse, réseau formatif pour les jeunes en interruption de scolarité en région; les Banques Populaires encourageaient de leur côté l'épargne et le petit crédit particulièrement le crédit à la production rurale. Cette énumération non exhaustive illustre la continuité des engagements gouvernementaux envers le mouvement associatif et coopératif au Rwanda.

Dans sa recherche sur les efforts de lutte contre la pauvreté, l'Institut de recherche et de dialogue pour la paix (IRDPA) (2006) nous apprend que les progrès remarquables ont été atteints dans ces différents domaines au cours de quatre dernières décennies qui ont suivi l'époque de l'accession à l'indépendance. L'augmentation des ressortissants de la formation universitaire et du nombre des lauréats de l'enseignement secondaire, la mise en place des infrastructures de santé, le traçage des routes d'intérêt local ou secondaires et l'asphaltage des axes reliant les chefs-lieux des provinces, le reboisement sur les montagnes et l'expansion des superficies des cultures vivrières sont des exemples parmi tant d'autres

qui ont marqué les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté.

Plus concrètement, dans le domaine de l'éducation, le résultat des efforts consentis dans le développement du secteur éducatif se traduit par l'accroissement des effectifs à tous les niveaux du système éducatif. Au niveau de l'enseignement primaire, alors que le taux de scolarisation n'atteignait qu'à peine 40% des effectifs scolarisables dans les années 1964 (Plan intérimaire de développement), il s'élève actuellement à plus de 104,8% grâce à l'enrôlement de tous les enfants en âge scolarisable et au retour sur le banc de l'école des anciens élèves victimes des retards ou du décrochage scolaire précoce. Au niveau de l'enseignement secondaire, de quelques 70 établissements scolaires existants à l'époque avec environ 7370 élèves, aujourd'hui on en compte plus de 630 avec environ 240000 étudiants (MINEDUC, 2006). A ce niveau, même si les disparités filles-garçons ont été sensiblement neutralisées, la scolarisation de la jeune fille mérite encore des encouragements non négligeables.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la création; sous l'égide du gouvernement rwandais et de la congrégation des Dominicains du Canada, de l'Université nationale du Rwanda en 1963 et de ses ramifications au Nord du pays en 1981, ont marqué un pas considérable vers le progrès du Rwanda. De plus, d'autres institutions d'enseignement supérieur non-étatiques à l'instar des institutions de certaines coopérations religieuses (par exemple les Adventistes) sont apparues en périphérie et leurs relations avec des Universités dans d'autres pays limitrophes au Rwanda, constituait une mesure de désenclavement pour l'enseignement supérieur rwandais. Outre la formation des cadres supérieurs dont le pays avait besoin, ces Universités ont amené la recherche et la recherche amenait à son tour le développement. Qu'il ne suffise de souligner le rôle de l'unité de recherche de l'ISAR, reliée à l'UNR de Butare, et son rôle dans la recherche et la production de produits émergents de l'Agriculture. De plus, l'enseignement de l'Agriculture et de l'élevage qui avait marqué ses débuts dans les premières écoles secondaires (par exemple au Groupe scolaire de Butare avant d'être transféré à l'EAV-Kabutare) a commencé sérieusement à se

développer au niveau de l'enseignement supérieur en 1979 avec la création de la faculté d'agronomie de l'UNR et la création de l'Institut supérieur agriculture et d'élevage de Busogo en 1989. La présence de ces institutions supérieures techniques ont apporté le rayonnement en agriculture et élevage et continuent rayonner en milieu rural rwandais.

Il n'est pas superflu de rappeler que le premier établissement d'enseignement supérieur (UNR), le seul qu'a connu le pays jusqu'à la fin des années 1980 avait ouvert ses portes en 1963. Depuis les années 1990, il y a eu une véritable explosion des institutions d'enseignement supérieur. Aujourd'hui, on compte plus de 18 établissements dont 12 sont du statut privé, ce qui souligne le soutien important du secteur privé et des particuliers dans le développement de ce secteur.

Dans le domaine de la santé, il faut se rappeler que la médecine moderne a été introduite au Rwanda par la colonisation. Jusqu'à l'avènement de l'indépendance et même durant quelques années après, tous les services de santé étaient entre les mains du personnel étranger. En plus de la construction des infrastructures sanitaires, la jeune république rwandaise avait également à former des médecins et des infirmiers pour se munir d'un service de santé capable de répondre aux besoins de la population. De 32 médecins, 1 dentiste et 3 pharmaciens exerçant jusqu'en 1965, on est passé en 2003 à 168 médecins, 2157 infirmiers et 523 auxiliaires de santé (MINISANTE, 2006).

Concernant les infrastructures de santé, le nombre de centres de santé est passé de 21 hôpitaux et 82 dispensaires existants en 1964 à 39 hôpitaux et 385 centres de santé en 2003 (MINISANTE, 2006). De ces chiffres, on constate actuellement que le nombre d'habitants par infirmier est de 3900 (plus bas selon les normes de l'OMS qui fixent ce rapport à 5000 habitants) alors que le ratio de la population par médecin est de 50000 habitants (cinq fois plus élevée que les normes de l'OMS). Quant à l'accessibilité de la population aux services de santé, 60% de la population vit dans un rayon de moins de cinq kilomètres du centre de santé et 85% de la population dans un rayon de moins de dix kilomètres. Même si ces statistiques cachent certaines disparités entre le milieu urbain et le milieu rural et selon les différentes régions, elles montrent tout de même les progrès

atteints au niveau des services de santé entre la période d'avant l'indépendance et celle d'après l'indépendance.

Dans les domaines spécifiquement économiques, les efforts ont été consentis dans le système productif. A ce titre, les progrès réalisés dans le domaine agricole par exemple se traduisent par une forte expansion des superficies des terres d'exploitation et une diversification des produits agricoles. Du point de vue des cultures de rente, alors que jusqu'à l'indépendance le café occupait une place de monopole des exportations, d'autres cultures sont venues le rivaliser à partir des années 1960 sans toutefois le détrôner. Ainsi par exemple un regard particulier fut tourné vers la production du thé, qui, d'un moment à l'autre pouvait égaler ou dépasser le tonnage d'exportation du café. D'autres cultures telles que le pyrèthre, le coton et le quinquina dont on parlait peu avant l'époque de l'indépendance furent attirées à un certain moment l'attention des producteurs dans certaines régions du pays avant de connaître une rétrogradation après la guerre de 1994.

Du point de vue des cultures vivrières, comme le mentionne Laurien UWIZEYIMANA (1991) dans son analyse de l'évolution des principaux indicateurs en agriculture de subsistance au Rwanda; les progrès de la production agricole entre 1966 et 1983 ont essentiellement été basés sur l'extension des superficies emblavées et à la conquête de nouvelles terres d'exploitation. Cette extension des superficies a fait qu'à l'intérieur de l'espace déjà colonisé les techniques d'intensification des cultures qui auraient permis une amélioration substantielle des rendements des terres ne soient pas adoptées, pas plus même celles permettant d'exploiter les grands marais pendant les saisons pluvieuses. A ce propos, les statistiques du MINAGRI(1987) montrent qu'en 1987 le rapport des superficies récoltées sur les superficies disponibles était de 56,3%, laissant entendre qu'il y avait donc environ 43,7% des terres cultivables qui ne l'étaient pas à cette époque. De même après 1987, la situation ne s'est pas améliorée, semble-t-il. A la fin de la décennie 1980, la production agricole a plutôt connu une période de stagnation suivie de celle de régression au moment et à la fin de la guerre de 1994. Au lendemain de la guerre, la réhabilitation et la relance du secteur agricole a duré quelques années avant de permettre

à ce secteur-clé du développement économique du pays de reprendre ses élans. De nos jours, plusieurs initiatives visant le progrès du secteur agricole sont mises en place : intensification de l'agriculture, régionalisation des cultures en fonction des conditions bioclimatiques de chaque région, appui aux projets de transformation, de commercialisation et de conservation des produits agricoles et autres.

Quant à l'élevage, les progrès réalisés sont comparables à ceux atteints dans le domaine précédent. Un des traits particuliers du système d'élevage au Rwanda est qu'il fut longtemps et demeure même aujourd'hui marqué par les pratiques traditionnelles. La conséquence en est que sa production a toujours été insuffisante tant pour satisfaire les besoins alimentaires de la population que pour générer des revenus importants des paysans-éleveurs. Les efforts actuels conjugués à la prise de conscience des éleveurs notamment à travers leurs associations donnent d'espoir d'une issue promettant. L'introduction de race nouvelle adaptée au milieu rwandais commençait à peine, de même que l'insémination artificielle dans les années 1990, évidemment la guerre a retardé cet avancé important dans l'élevage bovin, mais actuellement le gouvernement va de l'avant avec cette politique.

D'autres progrès atteints en vue de la réduction de la pauvreté au cours de la période d'après l'indépendance ont consisté notamment dans le développement du système de transport, dans la création des usines et industries manufacturières ou minières, dans la mise en place des entreprises publiques et privées, dans le développement du commerce et des autres services, dans l'amélioration des conditions de l'habitat, dans les progrès de l'urbanisation du pays et d'installation des infrastructures de première nécessité. A noter que toutes ces réalisations ont permis à la population non seulement d'accéder aux facilités de la modernisation mais également leur ont permis d'avoir accès aux emplois les aidant à améliorer leurs conditions de vie et l'atteinte de leur bien-être socioéconomique et culturel. Pour renforcer les acquis de ce progrès en milieu rural, les paysans-cultivateurs, en misant sur leur solidarité comme l'une des valeurs de leur société doivent se serrer les coudes afin d'initier des organisations qui leur permettraient de promouvoir leur secteur d'activité qu'est l'agriculture. Des associations aux coopératives en passant par les groupements, il

leur importe de comprendre et de mettre en pratique les principes et les fondements de ce genre d'organisations; sujet que nous allons aborder dans le paragraphe suivant.

4.2 Les fondements théoriques et idéologiques de l'approche coopérative dans le processus du développement agricole

Qu'elle soit à l'étape embryonnaire ou à l'étape de la maturité, toute organisation à vocation coopérative doit se référer et garder dans sa ligne de mire les principes fondamentaux et l'idéologie de l'approche coopérative. Ces principes servent de cadre de référence et de ligne directrice de chaque organisation de ce genre et doivent guider toute action que ces dernières peuvent entreprendre. Cela est aussi valable pour tous les types d'organisations à vocation coopérative y compris aussi les organisations des producteurs agricoles. En effet, comme le confirment de nombreux auteurs, ce sont ces principes et ces valeurs qui sont à la base du développement de ces organisations et de celui de leur secteur d'activités.

Guy BELLONCLE, l'un des spécialistes du milieu rural africain, après plusieurs années en contact avec le monde paysan africain, préconise «la pédagogie de groupe» comme la meilleure méthode de vulgarisation des paysans agriculteurs. Il qualifie de postulats erronés les méthodes traditionnelles de vulgarisation en passant par les paysans pilotes, leaders ou progressistes et considère la pédagogie de groupe comme l'un des fondements théoriques du modèle des organisations paysannes dans la participation à la relance de la production agricole dans les pays africains où l'agriculture est en crise (BELLONCLE, (1985).

De sa part, Marie Rose MERCOIRET (1994) dans son ouvrage «L'appui aux producteurs ruraux» insiste sur l'importance des organisations des producteurs dans le processus de modernisation de l'agriculture africaine. Enfin, Chris GARFORTH dans un article publié le «World Bank Group» présente plusieurs arguments en faveur de l'efficacité de l'approche coopérative.

Pour lui (GARFORTH), le simple fait que les organisations des producteurs existent déjà suffit pour comprendre la raison d'y avoir recours. Dans les communautés rurales, les gens se mettent ensemble et forment des groupes afin d'atteindre des objectifs communs en rapport avec leur économie en agriculture. D'une part, ces organisations peuvent revêtir le statut formel, avec des critères bien définis pour en devenir membre et participer à leurs différentes activités en respectant les mêmes lois, obligations, procédures et sanctions prévues préalablement. D'autre part, il peut y avoir des organisations qui se forment au hasard, spontanément, de même que l'adhésion de leurs membres et les procédures à suivre. Dans cette catégorie, les organisations sont moins formelles. Il y a plusieurs formes de partage de tâches par lesquelles les groupes sont formés par les membres d'une même descendance ou n'étant que des simples voisins s'entraïdant lors de la période de préparation des terres, des travaux de sarclage ou durant la période de moisson (SIY, 1982; SURAREKS, 1986, DUWEL, 1980).

L'autre argument en faveur de l'approche coopérative concerne l'impact du travail des agents de changement sur l'ensemble de la population. En se référant à une approche basée sur le contact individuel entre l'agent de changement et les agriculteurs, l'implication des organisations des producteurs facilite l'expansion de la connaissance et l'impact du travail de l'agent de changement se fait sentir d'une façon plus élargie. Néanmoins, le résultat à obtenir dans ce processus dépend énormément du type de clients prenant contact avec les agents de changement et qui en tirent un intérêt de leur travail.

C'est pourquoi, comme le montre GARFORTH, un des moyens d'optimiser l'efficacité de cette approche est de respecter le principe de l'équité dans les organisations paysannes. Cette procédure consiste à faire en sorte que l'appui en formation ou en vulgarisation s'adresse aux catégories des clients qui semblent être servis de façon moins satisfaisante par les approches déjà existantes. Il s'agit par exemple des femmes, de jeunes avec un accès limité aux terres mais avec une grande projection de leur avenir dans l'agriculture, d'agriculteurs avec de petites propriétés agricoles, des familles sans terre d'exploitation et d'autres démunis. De tels groupes peuvent gagner une identité et une

structure sur laquelle les agents de changement peuvent s'appuyer pour rendre plus efficace leur communication. Ils peuvent également gagner petit à petit une sorte de statut formel.

Dans ce même ordre d'idée, l'auteur présente le quatrième argument en faveur de cette approche en termes de coût. Il démontre que dans le cadre de la planification des activités de formation et de vulgarisation en milieu agricole, le contact entre les agents de changement et les organisations des producteurs est plus efficace, moins coûteux que celui qu'on peut établir avec des agriculteurs isolés. Dans cet argument, la simple raison est que les dépenses faites lors d'une rencontre avec un agriculteur chez lui à la maison sont trente fois plus grandes que celles d'atteindre le même agriculteur dans une rencontre avec les vingt-neuf autres participants.

Le cinquième argument qui soutient cette approche consiste en ce que les organisations des producteurs peuvent construire les capacités de la population rurale pour résoudre eux-mêmes les problèmes qui les accablent. Au sein de chaque organisation, de chaque groupe, cette aide et cet encouragement mutuels sont rendus disponibles d'une façon intensive et plus élargie. A titre d'illustration, Chris GARFORTH nous donne l'exemple de la Grande Bretagne où il existe des groupes informels d'agriculteurs qui se réunissent régulièrement dans leurs fermes à tour de rôle pour analyser les performances techniques et le business de chacune d'elles et partager des idées sur son futur développement en se référant sur leurs connaissances et expériences. Il n'est pas surprenant de se rendre compte que les membres de l'une des coopératives que nous avons visitées procèdent exactement de la même façon.

Enfin, le dernier argument en faveur de l'approche coopérative concerne la participation active de tous les membres de l'organisation. L'organisation des producteurs fournit donc un cadre de travail par lequel l'analyse nécessaire, la discussion, la prise de décision, l'action et l'aide mutuelle doivent prendre place. La participation est ici considérée comme une implication active des acteurs (clients) dans la planification des stratégies et des activités ou tout simplement comme un processus de renforcement par lequel la majorité silencieuse de la population rurale gagne la confiance en soi et développe

l'assurance nécessaire pour affronter les forces politiques, économiques et sociales ayant une certaine interaction dans le maintien dans silence et dans la pauvreté, versus l'émancipation. Dans ses expériences, CHAMBERS souligne qu'au Botswana, en Colombie et au Bangladesh; les comités locaux des agriculteurs jouent un rôle important dans la planification des activités agricoles et qu'on y observe également des résultats considérables et comparables grâce à ce que les groupes d'agriculteurs ont été impliqués activement dans le développement des technologies agricoles (CHAMBERS, et al., 1989).

4.3 L'émergence de la stratégie coopérative et la réduction de la pauvreté

4.3.1 Le mouvement coopératif dans le monde, en Afrique et au Rwanda

4.3.1.1 Dans le monde

Les organisations paysannes modernes appréhendées sous l'aspect coopératif et associatif prennent naissance en réaction au capitalisme industriel et commercial de la fin du 18^{ème} siècle et du début du 19^{ème} siècle en Angleterre principalement. Les malversations et la misère résultant de l'excès du libéralisme économique, de l'expansion et de l'évolution de l'entreprise industrielle et du capitalisme en Angleterre et en France à l'époque ont incité les ouvriers à prendre conscience de leur situation socio-économique précaire et à sentir la nécessité de s'associer pour une action commune (YAKUNDA et NTAVYOHANYUMA, 1992 :4).

De cette prise de conscience, la genèse du mouvement coopératif en tant qu'acte collectif remonte de la fondation de « *La Société des Équitables Pionniers de Rochdale* », créée le 24 octobre 1844 par 28 tisserands de Rochdale, un faubourg de Manchester en Angleterre (GISARO, 2003 : 4). Les statuts et principes de cette société ont servi de base à l'inspiration du mouvement coopératif au niveau mondial. L'Anglais Robert OWEN (1771-1858) et le Français Charles FOURRIER (172-1837) sont considérés comme « les pères de la coopération » car ils furent les premiers à énoncer les principes d'associations,

entreprises fonctionnant sur une base démocratique et visant le service plutôt que le profit et de nature volontaire et démocratique.

Après 1844, les coopératives ont gagné toute l'Europe. Jusqu' à aujourd'hui, l'on a assisté à l'émergence de nouvelles formes d'entreprises coopératives en agriculture, pêche, banque, assurance, logement, et autres. Ces entreprises touchent principalement les secteurs de l'action sociale, de la production ou du travail. Dans l'Union Européenne, les coopératives comptent plus de 300000 entreprises avec plus de 60 millions de membres (GISARO, 2003 : 8).

En France, une institution est née vers les années 1950 sous l'impulsion d'Henri DESROCHE, qui présida aux destins du Collège Coopératif de Paris. L'influence d'Henri DESROCHE a contribué au rayonnement et à la structuration de l'enseignement coopératif tant en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine qu'en Afrique noire. DESROCHE a travaillé étroitement avec le Centre de formation et de recherche coopérative IWACU au Rwanda et avec les universités rwandaises dans les années 1980-1990. Penseur de la recherche-action coopérative, il aura formé plusieurs chercheurs africains, européens et américains. Son soutien à l'UQAR sera déterminant pour la mise sur pied en 1976 d'un certificat de deuxième cycle en développement régional. (LEVESQUE, 1995).

Au niveau mondial, toutes les coopératives sont regroupées au sein d'une même organisation : L'Alliance Coopérative Internationale (ACI). Celle-ci est l'instance suprême ou le «chapeau» de la pensée coopérative. Elle étudie et recense les multiformes des coopératives et produit des documents considérés comme des références essentielles se rapportant à l'évolution du monde coopératif.

4.3.1.2 En Afrique

En Afrique, l'introduction du mouvement coopératif a été facilitée par l'esprit communautaire caractérisé par la solidarité et l'entraide dans les travaux, lors des fêtes familiales et dans la recherche des solutions aux problèmes familiaux. Les sociétés

coopératives modernes sont nées avec la colonisation qui voulait maximiser ses recettes en obligeant les paysans et les autorités locales à créer des associations coopératives (GISARO, 2003 : 8). Il s'agissait d'une imposition car l'objectif poursuivi par cette coopération moderne s'écartait de la coopération traditionnelle africaine focalisée sur les actions collectives d'entraide dominées par des valeurs culturelles et morales sans rapport économique conventionnel et souvent sans générer de projet à long terme.

Des expériences de méfiance à l'égard de cette nouvelle forme d'organisations paysannes ont été nombreuses en Afrique. « ...les fonctionnaires, le gouvernement, les blancs nous exploitent (...) si les coopératives nous appartiennent, pourquoi ne pas nous laisser choisir nous-mêmes les directeurs et les cadres supérieurs sans l'avis du ministre, raconte un administrateur d'une coopérative au Cameroun ...» (MOUDJANAGNI, 1984 : 327). L'ingérence de l'État dans la création et la gestion des coopératives a marqué les débuts de l'ère coopérative africaine. « Les premières coopératives en Haute Volta (actuel Burkina Faso) en 1950 devaient s'inspirer de la loi française n° 47-1775 du 10 septembre 1947 (...). Cette expérience identique à celle des autres pays africains francophones a été un échec dans la plupart des cas ; parce que ces institutions ont été imposées aux paysans...» (DIARRA, 1983 ; 134).

Les restructurations continues d'ordre politique, juridique, organisationnel des coopératives en Afrique ont fait de ces organisations, malgré les difficultés, des véritables instruments de promotion du monde rural et du développement économique dans plusieurs pays. Dans plusieurs régions, les coopératives représentent un grand nombre d'emplois et un partenaire économique d'envergure. A titre illustratif, pour la seule Afrique du Sud, les coopératives ont employé en 1996 environ 100000 personnes, et elles avaient assuré en Côte d'Ivoire plus de 77% de la production du coton à la même époque.

4.3.1.3 Au Rwanda

Au Rwanda l'émergence des organisations paysannes modernes (coopératives, associations et groupements) trouve ses origines dans les pratiques traditionnelles de solidarité connues sous les appellations d'«*Ubudehe*» ou «*Guhana umubyizi*» et «*Umuganda*» c'est-à-dire l'entraide mutuelle dans les travaux champêtres ou de construction.

Les premières organisations coopératives introduites au Rwanda -Urundi étaient régies par le décret-loi du 21/3/1921 mis en vigueur au Congo Belge. En vertu de ce décret, la première manifestation coopérative remonte à 1943 avec la création, à Nyanza, d'une laiterie -fromagerie coopérative Indigène (GISARO, 2003 :11).

L'action des colonisateurs et des missionnaires a accéléré la création des associations coopératives dans plusieurs domaines (agricoles, commerciaux, artisanaux, miniers, et autres). Il s'est ensuivi qu'en milieu rural, le nombre d'organisations paysannes sous forme coopérative et associative fut et reste même aujourd'hui croissant. L'inventaire réalisé par le centre IWACU en 1991 révèle que sur les 8752 associations et coopératives recensées, celles impliquées dans le domaine agricole étaient de 6480 soit 74% (CFRC, IWACU, 1992 : 59). Celles-ci étaient suffisamment soutenues par des actions de promotion des autorités politiques et par les organisations d'appui et d'assistance. Cependant, rares sont les données relatives à leur part dans l'économie nationale et dans celle de chaque ménage de leurs membres reste moins clair.

4.3.2 La stratégie coopérative et les politiques de production agricole

Créé sous le régime colonial, le mouvement coopératif «moderne» s'est inscrit depuis ses débuts dans l'orientation des politiques de promotion des produits d'exportation déjà entreprises depuis la mise en place du système de paysannats dans les colonies du Rwanda-Urundi et Congo-belge. Dans cette logique, le projet coopératif devait servir à la fois à l'augmentation de la production des cultures d'exportation constituée par le café et le coton et de la production de l'élevage. Il fallait donc organiser la collecte et la

commercialisation de toute cette production à partir des centres créés à l'intérieur des paysannats ou dans les centres de négoce. En plus, les coopératives constituaient un créneau de distribution et de commercialisation des produits manufacturés provenant de la métropole à la masse paysanne.

Les coopératives de traitement et de commercialisation de café furent les plus répandues dans la colonie Rwanda-Urundi. Au Rwanda, c'est surtout les coopératives de commercialisation d'articles importés et d'achat de café qui ont prévalu. L'une d'entre elles, le TRAFIPRO (Travail, Fidélité, Progrès), au départ à caractère de coopérative locale et endogène, créée en 1950 par les initiatives du noyau des intellectuels soutenus par le clergé des missionnaires de Kabgayi a prospéré et rayonné même au niveau national. Elle créa une telle attraction que vers les années 1970, elle avait mis en place des magasins de détail dans tous les centres commerciaux du pays et avait des membres adhérents dans tous le pays. Sa réputation dans les opérations de collecte du café et de distribution en demi-gros et au détail des produits manufacturés lui a valu une croissance rapide qui, au bout d'un certain temps a surpassé les compétences de ses cadres, ce qui a ouvert la porte aux ingérences des autorités politiques dans sa gestion et a conduit finalement à son déficit et à son échec (NZISABIRA, 2008).

Une autre coopérative qui a dominé l'histoire du mouvement coopératif rwandais à l'époque et même aujourd'hui, c'est la laiterie fromagerie de Nyanza. Dans son étude sur le mouvement coopératif au Rwanda, GISARO (2003 :11) nous apprend que celle-ci est créée en 1943 à Nyanza sous la dénomination de «La laiterie fromagerie, coopérative indigène». Contrairement à la TRAFIPRO, celle-ci a évolué, comme son nom l'indique dans le domaine de la valorisation des produits laitiers (collecte, conservation et transformation) et dans leur distribution et commercialisation.

Dans le domaine de la production agricole au cours de la période coloniale, ces deux coopératives sont, sans doute les pionnières du mouvement coopératif au Rwanda. Comme nous le verrons plus loin, elles ont frayé une voie qui a ouvert les portes à la création de nouvelles coopératives, associations et groupements à vocation coopérative dans plusieurs

domaines et sur laquelle les politiques et les autorités des différents gouvernements ont fondé l'espoir dans le développement du monde rural.

Depuis l'indépendance, les autorités du Rwanda ont toujours considéré les associations coopératives comme un moyen d'atteindre le développement du monde rural et ont déployé de nombreux efforts pour soutenir leurs actions et encourager les initiatives de leur mise en place. C'est ce que fait remarquer NGARAMBE (1986) lorsqu'il dit que cela pourrait expliquer en partie la prolifération des coopératives et des groupements à vocation coopérative dans les décennies 1970 et 1980. Les efforts de différents gouvernements à l'endroit du développement du mouvement associatif et coopératif furent marqués par les actions et les intentions favorables aux associations et aux coopératives. Parmi ces actions on peut souligner :

- les discours politiques ;
- les 2^{ème} et 3^{ème} plans quinquennaux de développement économique, social et culturel du Rwanda (1975-1981 et 1982-1986) soulignaient le rôle capital des associations et des coopératives dans l'économie nationale (MUNYANKUSI, 2001 :17). Plus spécifiquement dans le 3^{ème} plan quinquennal, l'appel qui était lancé à l'endroit des coopératives exhortait ces dernières à jouer un rôle primordial dans les domaines de l'organisation de l'économie rurale, de la modernisation du monde rural par la création de nouveaux emplois, de la régulation et de la stabilisation des prix, dans le stockage local des récoltes, dans la lutte de l'exode rural et ses conséquences, etc.
- des actions de promotion des associations et des coopératives telles que la proclamation de l'année 1988 par les autorités du gouvernement rwandais : année du mouvement coopératif et associatif ;
- l'année 1989 dénommée année de l'auto- promotion du monde rural par la promotion des groupements associatifs et coopératifs (GISARO, 2003 :14) ;

- la distribution des terres des marais aux groupements associatifs et l'interdiction d'exploitation de ces terres à titre individuel à partir des années 1976;
- A part la distribution des terres, le gouvernement avait décidé de privilégier dans sa politique de crédit les associations pré-coopératives ou des groupements à vocation coopérative. Ces associations avaient également l'avantage de recevoir gratuitement des intrants agricoles, des semences sélectionnées, du matériel agricole ou des animaux d'élevage. Ces mesures incitatives ont eu des effets positifs dans ce sens que plus de 77% du total des groupements associatifs inventoriés en 1985 étaient dans le domaine agricole.

Après la guerre et les événements tragiques de 1994, le gouvernement de l'unité nationale poursuit les mêmes efforts de promouvoir et de soutenir le mouvement associatif et coopératif dans la mise en œuvre de ses politiques de développement rural. Dans la poursuite des objectifs du millénaire auxquels notre pays s'adapte via la vision 2020 avec des programmes spécifiques variés dont le Plan stratégique de réduction de la pauvreté, le mouvement associatif et coopératif y trouve une place de prédilection. Le gouvernement rwandais considère maintenant les coopératives et les associations comme des partenaires privilégiés dans ses efforts de lutte contre la pauvreté et encourage les différentes catégories de la population à s'approprier de ces dernières pour bénéficier de leurs avantages (MINICOM, 2005 :10).

Par ailleurs, le programme de Développement Communautaire du ministère de l'administration locale prévoit des actions stratégiques visant de l'émergence d'une dynamique organisationnelle dont l'un des résultats attendus est la création des associations qui permettent à la population de travailler ensemble pour résoudre leurs problèmes communs, (MINALOC, 2006 : 21).

De son côté, le ministère de l'agriculture et de l'élevage privilégie la stratégie des coopératives dans la mise en œuvre de sa politique nationale agricole en accordant un intérêt particulier sur le rôle et la place des producteurs agricoles dans la mise en exécution de ses programmes et plans d'actions.

A travers ces structures, le gouvernement s'assure un bon encadrement des producteurs agricoles en mettant à leur disposition des infrastructures de base (des stocks ou des magasins de conservation ou de transformation de leur production) et en leur fournissant un appui soutenu en matière de formation, d'information et d'organisation des marchés d'écoulement de leurs productions agricoles. Ces différentes initiatives ont eu pour résultats entre autres l'accroissement du nombre d'organisations paysannes à vocation coopérative. L'inventaire fait en 2006 montre que leur nombre s'élevait à 12934 organisations soit une augmentation d'environ 47% par rapport à leur effectif de 1996 (MINALOC, 2006).

4.3.3 La stratégie coopérative et le développement agricole

Le secteur agricole est l'un des plus importants à attirer un grand nombre d'organisations associatives et coopératives. Le fait que la plupart des agriculteurs ont recours à la stratégie associative et coopérative serait clairement associé aux avantages et intérêts qu'ils tirent de leur participation aux associations et coopératives agricoles. En effet, celles-ci remplissent plusieurs fonctions dans le développement du secteur agricole.

C'est ce qu'affirme Daouda DIAGNE lorsqu'il dit que la prise en compte des fonctions mises en œuvre par les organisations paysannes dont les coopératives et associations agricoles par de l'analyse que ces organisations n'ont de sens que par rapport aux services qu'elles apportent, donc aux fonctions qu'elles remplissent pour permettre aux producteurs de faire face à leurs différents besoins (DIAGNE, 1995 :14).

Les fonctions de ces organisations sont nombreuses et variables. Elles varient de l'approvisionnement à la gestion de crédit, de l'environnement et de l'espace, la gestion du foncier et des équipements, la production collective, les conseils aux producteurs, etc. Par ailleurs, ces organisations peuvent aussi jouer un grand rôle en facilitant l'encadrement et la vulgarisation de leurs membres et la diffusion de nouvelles techniques et méthodes agricoles. Elles peuvent donc servir de relais entre les services de recherche agricole et le

milieu des producteurs agricoles tout en intégrant les dernières découvertes dans les conditions locales de leur environnement.

De plus, ces organisations paysannes peuvent aussi jouer le rôle de catalyseurs dans la vulgarisation et dans la diffusion à moindre coût et avec une efficacité significative des propositions élaborées pour l'essentiel en dehors d'elles. Leur rôle peut consister à créer les conditions favorables à l'innovation en contribuant particulièrement à sécuriser l'environnement économique et à le rendre plus incitatif grâce par exemple à la redistribution des intrants agricoles qui arrivent à temps, à gérer un système de crédit de façon fiable, assurer un marché sécurisé pour les produits bruts ou transformés ou en organisant un transport crédible de ces derniers. Dans ce contexte, l'un des rôles des coopératives agricoles consiste donc à acquérir la capacité de bâtir un partenariat avec d'autres acteurs publics ou privés, et tout geste posé vaut mille fois un message répété sans que son adaptation à la situation économique locale soit assurée (SEBILLOTTE, 1996 : 368).

Néanmoins, avec la réduction progressive des subventions, la libéralisation des marchés agricoles et le désengagement de l'État dans les pays du Sud, les organisations des producteurs ont des difficultés à s'adapter aux conditions nouvelles et éprouvent de la peine à s'insérer dans le processus de création et de diffusion des technologies améliorées. Jacques FAYE le stipule en ces termes dans sa communication publiée lors d'un symposium portant sur l'importance des organisations paysannes tenu en France en 1994 : « Dans les pays du Nord, les producteurs agricoles jouent depuis longtemps, à travers leurs multiples organisations, un rôle essentiel dans le processus de développement rural en particulier dans celui de la création et de la diffusion des technologies améliorées. Cependant, dans les pays du Sud, ces derniers éprouvent de grandes difficultés à s'organiser et à participer à ce processus surtout que l'État et les services agricoles ne leur reconnaissent pas toujours ce rôle » (SEBILLOTTE, 1996 : 351).

4.3.4 La stratégie coopérative et l'organisation administrative

Depuis le début de l'indépendance du Rwanda, le mouvement associatif coopératif a fait l'objet d'une division ou d'un département ministériel au niveau de l'administration centrale. Au niveau de l'administration locale, l'encadrement des coopératives et des associations et groupements à vocation coopérative a été confié à un service distinct de l'administration communale, puis de l'administration du district depuis très récemment.

Comme nous l'avons mentionné au point 2.3.1.2, un fait marquant l'histoire administrative du mouvement associatif et coopératif dans les annales du gouvernement rwandais est que ce dernier a été des plus nomades dans les changements de son portefeuille. De plus, le mouvement associatif et coopératif a été exclusivement rattaché au domaine des affaires sociales plutôt qu'à celui de l'économique. Les associations et coopératives ont toujours été considérées comme des lieux de résolution des problèmes sociaux sans intégrer et développer concrètement leurs aspects économiques.

Actuellement, le service chargé du mouvement associatif et coopératif dépend du Ministère du commerce, de l'industrie, du tourisme et du développement des coopératives. Depuis la fin de la guerre et des événements tragiques de 1994, ce dernier vient de voyager dans quatre ministères. Dans ces changements continuels, force est de constater qu'il en a résulté des conséquences affectant d'une façon ou d'une autre l'évolution du mouvement associatif et coopératif au Rwanda.

D'une part, ces changements sont à l'origine des interruptions dans le suivi de l'évolution et du développement des coopératives, associations et groupements à vocation coopérative. Le manque de continuité dans le suivi associé au changement du personnel conduit à la mauvaise gestion des ressources et des dossiers. En effet, le fait de déplacer le service d'un ministère à l'autre peut occasionner les pertes, les fuites, le désordre dans le classement et le suivi des dossiers importants et nécessaires alors que l'adaptation et l'intégration des nouveaux employés dans leur nouvel environnement doit absolument exiger du temps pour qu'ils puissent accomplir convenablement leurs nouvelles tâches.

Pour mettre fin à toutes ces difficultés, la nouvelle politique du gouvernement en matière de développement des associations et coopératives a envisagé la mise en place d'un organe autonome connu sous l'appellation de « L'Autorité Coopérative Nationale » qui est chargée du suivi permanent, de la promotion et du développement des sociétés coopératives sur tout le territoire nationale. L'Autorité coopérative nationale est une agence autonome dépendant du ministère ayant les sociétés coopératives dans ses attributions. Cette agence est chargée de la promotion, de la supervision et de l'évaluation continue des activités des sociétés coopératives et des associations et groupements à vocation coopérative. Elle est régie par la loi et dotée des ressources matérielles, et humaines requises pour accomplir sa mission au niveau national et au niveau des districts.

4.3.5 La stratégie coopérative et les organisations d'appui

La plupart des organisations d'appui font partie des organisations de la société civile communément connues sous l'appellation des « Organisations Non Gouvernementales : ONG ». Elles jouent un rôle important dans le fonctionnement de plusieurs organisations paysannes et surtout pour celles qui sont dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Leurs interventions se diversifient dans plusieurs domaines dont, entre autres, l'appui technique et matériel, l'octroi des crédits en nature (animaux d'élevage, fourniture des intrants agricoles ou du matériel d'équipement), ou en espèces (crédits financiers). Elles contribuent également à la formation, à l'éducation et à l'information des membres des coopératives et des associations et organisent les voyages-études à leur intention.

Une multitude d'ONG interviennent dans ce domaine. On distingue des ONG locales des ONG internationales. Sous le statut des ONG internationales, on peut citer par exemple World international, Care international, OXFAM et autres. La plupart des ONG locales qui interviennent dans l'encadrement des organisations des producteurs sont des organisations d'appui aux initiatives de base. Elles se regroupent dans un collectif appelé « Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base : CCOAIB » créé en 1987 en qualité d'une structure ayant pour mission de développer les échanges entre les OAIB dans leurs efforts d'appuis aux organisations des producteurs.

Les interventions des ONG locales portent essentiellement sur des formations dans plusieurs domaines des activités des associations, des coopératives ou des groupements à vocation coopérative comme par exemple l'organisation et le fonctionnement d'un groupement ou d'une coopérative, la prise de décision, l'utilisation d'un système de gestion simplifié, etc. Parmi les ONG locales les plus populaires on peut citer le centre IWACU, l'INADES-FORMATION, DUHAMIC-ADRI, ARDI, CSC-UGAMA et Duterimbere.

4.3.6 Les coopératives agricoles et les institutions financières

Les organisations de producteurs et particulièrement les coopératives agricoles ont entretenu de bonnes relations d'affaires avec les institutions financières depuis bien longtemps. L'une de ces institutions qui s'est démarqué des autres dans le développement du monde rural rwandais est la Banque Populaire. Celle-ci créée en 1975 avec pour mission principale de développer l'épargne et le crédit populaire fut la seule institution bancaire et financière œuvrant en milieu rural rwandais. Les Banques populaires ont gardé une position de «monopole» dans les activités d'épargne et de crédit des paysans ruraux jusqu'au début des années 1990.

A titre illustratif, MUSABYIMANA (1990) et MURUMBA (1998) nous apprennent que les crédits octroyés par les Banques populaires aux associations coopératives des paysans agriculteurs dépassaient largement ceux des autres institutions bancaires pour la seule année 1988. Selon leur rapport annuel de cette année, plus de 87 millions de francs rwandais ont été octroyés aux seules 44 coopératives assistées par le Centre IWACU et environ 236 millions aux autres 565 coopératives. Depuis quelques années, les institutions de micro-finances communément connues sous l'appellation de COOPEC se substituent aux Banques Populaires dans leurs missions de financement des projets de développement du milieu rural comme nous allons le voir un peu plus loin.

4.3.7 Les coopératives agricoles et leurs structures au Rwanda

La nouvelle législation des sociétés coopératives au Rwanda (J.O., 2007) prévoit dans son article 12,13 et 14 les modalités de formation d'une union coopérative à partir de trois coopératives primaires ou plus; d'une fédération à partir des unions coopératives (article 15) et d'une confédération à partir des fédérations (article 16). Jusqu'à ce jour, il existe au Rwanda deux types d'organisations faitières des coopératives agricoles à retentissement national:

- des unions des coopératives organisées autour d'une filière comme par l'exemple l'UCORIRWA pour la filière rizicole ou le FERWATHÉ pour la filière du thé.
- les syndicats des agri-éleveurs comme le syndicat IMBARAGA (ayant une envergure à l'échelle nationale) ou le syndicat INGABO (dont le territoire d'activités se restreint à l'étendue de l'ex-province de Gitarama). Ces derniers regroupent les associations et les coopératives agricoles de leur ressort et jouent le rôle de leur plaidoyer auprès des instances et organes de différents échelons administratifs du pays.

La mise en place de ces structures a été soutenu par les ONG nationales d'appui aux organisations des producteurs notamment le Centre IWACU, INADES-Formation Rwanda et le CSC-Ugama. Néanmoins, il faut noter que jusqu'à présent aucune structure paysanne représentative de toutes les organisations paysannes n'existe encore. Par ailleurs, depuis 2005, un réseau des organisations paysannes au Rwanda (ROPARWA) servant de plateforme de représentation et de lieu de plaidoyer des intérêts des producteurs agriculteurs a été mis en place pour redynamiser et assurer l'appui technique aux structures du mouvement paysan rwandais.

4.4 La stratégie coopérative dans le district de Muhanga

4.4.1 Facteurs expliquant la pénétration et l'expansion du mouvement coopératif dans le district de Muhanga

Le district de Muhanga est situé dans la région qui a marqué la genèse du mouvement associatif et coopératif. L'on se souviendra toujours que la gigantesque TRAFIPRO qui avait réussi à conquérir l'attraction du monde rural au cours des années 1970 avait été créée à Byimana, une localité qui se situe à la frontière ouest du district de Muhanga. La même TRAFIPRO a bénéficié d'une part, du soutien du clergé du diocèse de Kabgayi dont le siège est au centre même du district de Muhanga et celui du noyau de l'élite du pays dont la majorité était originaire de Gitarama. Tous ces faits pourraient expliquer sans doute l'origine et l'engouement des paysans de cette partie de la région centrale du pays dans le mouvement associatif et coopératif.

Le district de Muhanga faisant partie de l'ex-Province de Gitarama connaît, comme cette dernière, «un engouement» des groupements associatifs ou à vocation coopérative. En effet, l'ancienne province de Gitarama fut et demeure encore un terrain favorable pour l'émergence des organisations paysannes dont la plupart sont dans le domaine agricole. D'après la base des données socio-économiques de cette province, le nombre des associations et groupements à vocation coopérative s'élevait en 2004 à plus de 3000 associations dont plus de 2100 associations, soit plus de 70% œuvrant dans le secteur des activités agricoles (Province de Gitarama, 2004). Selon le rapport d'activités du Centre de service aux coopératives (CSC), ONG locale qui appuie les associations et les coopératives dans l'ex-Province de Gitarama, 613 groupements agricoles organisés en 13 intergroupements étaient appuyés en 2005 (CSC, 2005 :39). Au niveau du district de Muhanga, un inventaire non exhaustif effectué en 2005 a relevé 86 associations et groupements à vocation coopérative dont plus de 37 associations ou groupements œuvrant dans le domaine agricole.

Cet engouement envers des coopératives, associations ou groupements à vocation coopérative dans le domaine des activités agricoles dans ce district de Muhanga est le résultat de plusieurs facteurs. D'une part, le district de Muhanga est l'un des rares districts qui se situe dans des régions où les sols sont fertiles et dans lesquels les terres de marais sont encore disponibles. D'après l'évaluation faite en 2008, la superficie totale des terres de marais s'élève à 344 ha dont seulement 48 ha qui sont aménagés. Cela montre qu'il y a encore des terres de marais qui sont disponibles et sur lesquelles les coopératives, les associations et les groupements à vocation coopérative peuvent encore réaliser leurs différentes activités. D'autre part, la majorité de la population, d'après les données démographiques du district, vit en milieu rural où les activités agricoles sont prédominantes. Il est clair qu'à eux-seuls ces deux facteurs ne suffisent pas pour expliquer l'engouement de la population de Muhanga dans le mouvement associatif ou coopératif.

Parmi tant d'autres facteurs qui ont stimulé l'émergence des groupements et associations ou coopératives agricoles, on peut souligner l'existence des projets de développement rural comme ce fut le cas de l'ancien Projet agricole de Gitarama (PAG) dans les années 1985-1992 et l'action des ONG qui sont intervenues dans les programmes d'aide d'urgence et de réhabilitation du pays après la guerre de 1994 et furent également des éléments stimulants les agriculteurs à s'associer ou à se regrouper dans des organisations paysannes pour bénéficier les avantages de ces projets ou l'assistance de ces ONG durant les temps difficiles. L'exemple le plus parlant de cette situation est celui des coopératives IABM et IABNDI où nous avons mené la recherche et qui furent créées sous l'impulsion du PAG (Projet Agricole de Gitarama) vers les années 1989.

4.4.2 Les coopératives locales et les organisations d'appui

Les coopératives et associations agricoles du district de Muhanga entretiennent des relations de partenariat avec plusieurs organisations d'appui tant au niveau local qu'au niveau national et international. Au niveau local, le CSC-UGAMA joue le rôle d'intermédiaire entre les coopératives et les associations locales qu'il assiste et les autres

organismes d'appui alors que les autres associations ou coopératives se démènent pour se trouver les partenaires d'appui.

Le CSC-UGAMA (Centre de Services aux Coopératives) est une ONG locale de droit rwandais, créée en 1985 par l'entremise d'une ONG Belge (COOPIBO) en collaboration avec une ONG rwandaise, le Centre de Formation et de Recherche Coopérative (CFRC-IWACU). Il est devenu la propriété de l'ONG d'appui aux coopératives et associations appelée UGAMA en 1988 qui s'est assigné comme mission de faire de ce dernier une structure capable de rendre les coopératives, les associations et les groupements à vocation coopérative les partenaires et négociateurs valables des autres acteurs de développement socioéconomique du pays. Actuellement, le CSC-UGAMA appuie 15 coopératives dont 13 sont dans le domaine agricole. La zone de ses interventions couvre trois districts de la Province du Sud à savoir Kamonyi, Muhanga et Ruhango.

Les coopératives et associations locales bénéficient par ailleurs l'assistance du Syndicat INGABO, celui-ci regroupant les associations et coopératives des agriculteurs couvrant la zone d'activités de l'ex-province de Gitarama.

4.4.3 Les coopératives locales et leurs sources de financement

La principale source de financement des associations et des coopératives agricoles est constituée par les parts sociales de leurs membres «actionnaires» et les revenus de leurs activités. Cependant, en cas de besoins, les associations, coopératives ou groupements à vocation coopérative sont obligés de passer par la voie de crédit bancaire ou d'autres institutions financières. Comme nous l'avons évoqué au point 4.2.5, l'une des institutions financières qui, traditionnellement a contribué pendant longtemps au financement des projets de développement du monde rural a été la Banque Populaire au Rwanda. Celle-ci, a, depuis quelques années cédé la place aux institutions de micro-finances émergentes et très actives en milieu rural et urbain.

➤ **La micro-finance dans les coopératives agricoles du district de Muhanga**

L'émergence des institutions de micro-finance dans le domaine des coopératives et associations agricoles a été précédée par les initiatives des mutualités d'épargne et de crédits des paysans agriculteurs au début des années 1990. A cette époque, alors que les conditions d'accès au crédit bancaire devenaient de plus en plus draconiennes pour le petit paysan sans épargne ni actif pouvant servir de garantie, les agriculteurs encadrés par le Syndicat INGABO initièrent le fonds «Gacaca» regroupant les paysans agriculteurs voisins d'une même localité ayant la volonté de constituer ensemble une épargne mutuelle à partir de laquelle pouvaient être menées les opérations d'assistance et de crédit agricole mutuels.

Cette assistance mutuelle a évolué et a donné naissance à un système de microcrédits basé sur la caution solidaire au sein des groupes de proximité appelés aussi «groupes de solidarité» comptant de 5 à 7 personnes du même voisinage, qui se connaissent mutuellement et dont la seule solidarité et confiance mutuelles constituent une condition nécessaire et suffisante pour avoir accès à un crédit mutuel.

Le regroupement de ces petits groupes mutuels au niveau de l'entité administrative locale (la cellule) formait des «ASSEC : Assembléments de solidarité pour l'épargne et crédit» qui, à leur tour formaient des « Coopératives locales d'épargne et de crédit agricoles mutuels : CLECAM » au niveau de chacun des anciens districts de l'ex-province de Gitarama. Ayant le statut de coopérative, ces dernières fonctionnaient en même temps comme des institutions de micro-finance; ce qui n'était pas en conformité avec la réglementation en vigueur des institutions de micro-finance au Rwanda.

Pour se positionner dans l'environnement des institutions de micro-finance, les différentes entités des CLECAM se sont érigées en une union « Union des coopératives d'épargne et de crédit agricoles mutuels ou UNICLECAM-IRAMIRO» au niveau provincial. Cependant, en même temps qu'elles s'avançaient à intégrer la réglementation de ces institutions, il fut constaté qu'elles n'étaient pas les seules à assurer ces mêmes

services, dans le même domaine d'activités et sur le même territoire, ce qui constituait une aberration au niveau de la législation des institutions de micro-finance.

En effet, à côté des CLECAM-IRAMIRO existaient les Associations féminines d'épargne et de crédit (AFECS) datant des années 1992 qui fonctionnaient et rendaient les mêmes services que les CLECAM-IRAMIRO. Alors que les CLECAM et leur union, UNICLECAM-IRAMIRO étaient appuyées par le Syndicat INGABO, les AFECS regroupées dans une coopérative d'épargne et de crédit des associations féminines connue sous l'appellation «AFECS-EJOHEZA» étaient appuyées par le CSC-UGAMA. Sous la coordination de ces deux organismes d'appui (le syndicat INGABO et le CSC-UGAMA), il fut décidé de fusionner ces institutions d'épargne et de crédit agricole en une seule unité : UNICLECAM-EJOHEZA, institution de micro-finance à part entière conformément à la réglementation de la Banque Nationale, exerçant ses fonctions de façon autonome ayant une mission, ses orientations et les objectifs à atteindre. Schématiquement le processus de cette évolution est récapitulé dans le tableau de la page suivante.

Tableau 6 : Évolution et processus de fusion de l'UNICLECAM-EJOHEZA

Échelon administratif	CLECAM	AFECS	Fusion
Cellule	Fond Gacaca	AFECS	Fond de solidarité
Secteur	ASSEC	AFECS	ASSEC
District	CLECAM	AFECS	CLECAM
Province	UNICLECAM- IRAMIRO	AFECS-EJOHEZA	UNICLECAM- EJOHEZA

Source : Données de recherche, Août 2008.

Remarquons qu'au niveau des organes de base (la cellule, le secteur et le district), les structures des fonds de solidarité ne sont pas changées. Depuis sa mise en place, l'UNICLECAM-EJOHEZA enregistre des résultats encourageant : jusqu'à la fin de 2008, l'effectif de ses membres s'élevait à 29707 membres dont 18190 femmes et 11517 hommes. L'épargne des membres se chiffrait à 112 325470 francs rwandais (environ 204228 USD) alors que le montant des crédits octroyés s'élevait à 114215707 francs rwandais (environ 207665 USD) Jusqu'à ce jour, dix succursales dont une ouverte dans le district de Muhanga, fonctionnaient dans les différentes zones de l'ex-province de Gitarama. (DUSABUMUREMYI, 2008).

A ce niveau, force est de constater que ce système de micro-finance est très actif en milieu des coopératives agricoles, base de leur clientèle potentielle et qu'il reste le seul au sein duquel le paysan agriculteur confie ses affaires et a le droit d'accès à ses avantages sans aucun ennui.

CHAPITRE 5. LES ENSEIGNEMENTS D'UNE RECHERCHE SUR LE TERRAIN

5.1 La stratégie de l'étude du cas

Rappelons que notre étude porte sur les impacts des coopératives agricoles sur la réduction de la pauvreté en milieu rural rwandais. Pour pouvoir explorer nos questions de recherche, nous avons ciblé deux coopératives agricoles situées dans le district de Muhanga, province du Sud. Le choix de ces deux coopératives comme cas d'étude ne s'est pas fait au hasard, il a été opéré par choix raisonné. Pour identifier ces deux coopératives, nous nous sommes référés aux services du CSC-UGAMA, organisme d'appui aux organisations paysannes locales, nous servant de leur expertise en matière d'encadrement des associations et des coopératives agricoles.

Pour bien explorer nos questions de recherche et obtenir les informations pertinentes en ce qui concerne la capacité des coopératives agricoles dans l'amélioration des conditions de vie de la population et dans la réduction de la pauvreté en milieu rural, le choix de ces deux coopératives a reposé sur certains critères, nous avons retenu leur bonne organisation administrative et financière, leur succès dans la maîtrise des activités agricoles et dans leur participation à l'augmentation de la production et du revenu agricole au sein des ménages de leurs membres. En fonction de ces critères, les coopératives qui ont été sélectionnées conformément à l'objectif de notre étude sont la coopérative agricole de Makera (COIABM) et la coopérative agricole de Ndiza (COIABNDI).

Comme leurs objectifs de base le montrent, ces deux coopératives ont essayé depuis leur création en 1989 de contribuer à la promotion des activités agricoles en contribuant à l'amélioration des techniques, des pratiques agricoles au moyen de l'administration de formations techniques et du suivi des activités agricoles de leurs membres et par la mise en

leur disposition des intrants et matériels agricoles. En plus de leur participation à la mise en œuvre de la politique nationale de régionalisation des cultures, ces coopératives participent aussi à l'augmentation de la production d'autres cultures et à l'amélioration des conditions d'élevage du petit et du gros bétail. Chacune d'elles regroupe en son sein plusieurs groupements et entretient de bonnes relations de partenariat avec les autres acteurs de développement rural, les institutions de recherche agricole, les organes d'administration publique et privée à différents échelons. Leur dynamisme dans toutes ces activités et leur rôle dans le développement de leurs zones d'intervention leur ont valu d'être choisies pour constituer le cas de notre étude.

5.2 Présentation d'un échantillonnage

5.2.1 Méthodologie d'échantillonnage

Comme nous l'avons mentionné au point 1.7.1.1, nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage pour cibler le groupe de la population sur lequel nous devrions mener notre enquête de recherche. Ce groupe d'échantillonnage ou notre échantillon, représentatif de la population totale de notre champ de recherche avait les mêmes caractéristiques que celles de sa population-mère ; ce qui nous permet d'affirmer que les conclusions tirées à partir de l'analyse des données obtenues sur ce groupe sont valables pour tout l'ensemble de la population au sein de laquelle nous avons mené notre recherche ou pour toute autre population partageant les mêmes caractéristiques avec celle-ci.

Sachant que notre population-mère est composée de deux coopératives agricoles (COIABM et COIABNDI) situées dans le district de Muhanga, l'échantillon tiré de leur population est composé 28 personnes (faisant partie de leurs membres) auxquelles s'ajoutent 10 autres personnes non-membres de coopératives, constituant le groupe-témoin. La sélection des répondants au niveau des coopératives agricoles s'est effectuée sur la base de listes de leurs membres respectifs et par ciblage suivant les caractéristiques retenues. Les répondants du groupe-témoin constitué par les personnes non-membres des coopératives

agricoles ont été sélectionnés par choix raisonné parmi la population locale, habitant dans la zone de notre enquête.

5.2.2 Caractéristiques de notre échantillon

Les caractéristiques de notre échantillon ont été regroupées en deux catégories. Celles relatives aux membres des coopératives agricoles et celles concernant le groupe-témoin.

Les caractéristiques de l'échantillon constitué par les membres des coopératives sont :

- Couvrir toutes les zones d'opérations des deux coopératives : 2 zones dans la COIABNDI et 3 zones dans la COIABM. - Être membre de l'un des groupements faisant partie de l'une ou de l'autre de ces deux coopératives;
- Avoir l'âge se situant dans les tranches de 18 ans à 65 ans;
- Posséder une expérience dans le mouvement coopératif d'au moins 3 ans.

Les caractéristiques du groupe-témoin sont :

- Habiter dans la zone couverte par les interventions de ces deux coopératives,
- Mener l'agriculture comme métier principal de ses activités quotidiennes,
- Avoir l'âge situé dans la tranche de 20 ans à 65 ans (Voir le tableau de répartition des répondants à la page suivante).

Tableau 7 : Répartition des enquêtés par groupements et par zones d'activités

N°	Zone	Coopérative	Effectif des groupements	Effectif des répondants ciblés
1	Zone A	IABM	24	5
2	Zone B	IABM	21	4
3	Zone C	IABM	22	5
4	Antenne	IABNDI	40	6
5	Buziranyoni	IABNDI	43	8
Total			150	28

Source : Notre enquête, Août 2008

Parmi les 28 membres enquêtés : 7 sont des administrateurs; 3 sont des commissaires au compte et 18 sont des sociétaires des groupements de base (Voir le tableau à la page suivante).

Tableau 8 : Répartition des répondants par sexe, niveau d'études et état civil

Caractéristiques Catégories	Sexe		Niveau d'études			État civil			
	H	F	P	PP	Sec.	C	M	V	D ⁶
Sociétaires	11	7	13	5	0	2	15	1	0
Administrateurs	7	3	8	2	0	0	9	1	0
Total	18	10	21	7	0	2	24	2	0
Pourcentage	64,28	35,72	75	25	0	7,14	85,72	7,14	0

Source : Notre enquête, Août 2008.

Dans notre échantillon, les hommes représentent 64,28% contre 35,72% pour les femmes. Le pourcentage élevé des hommes s'explique par leur disponibilité et leur plus grande ouverture à la communication que les femmes rwandaises qui sont généralement très réservées. Du point de vue du niveau d'études, la majorité des enquêtés ont un niveau d'instruction primaire (75%) et post-primaire (25%). Concernant l'état civil, les répondants mariés représentent 85,72 % contre 7,14% des célibataires et des veuves.

5.3 Analyse fonctionnelle de la coopérative IABNDI et IABM

5.3.1 Aperçu général sur ces deux coopératives

5.3.1.1 La Coopérative IABNDI

La Coopérative des agri-éleveurs de Ndiza (COIABNDI en sigle) est une coopérative agricole dont le siège social est situé dans la cellule de Ruhango, secteur administratif de Rongi, l'un des 12 secteurs du district de Muhanga (Voir annexe 4).

⁶ H : Homme, F : Femme, P : Primaire, PP : Post-Primaire, Sec. : Secondaire, C : Célibataire, M : Marié(e)s, V : Veufs ou veuves, D : Divorcé(e)s

➤ **Situation géographique et administrative de la zone d'activités de la COIABNDI**

La zone des activités de la coopérative IABNDI couvre l'étendue de trois secteurs administratifs à savoir Rongi, Kibangu et Kiyumba. Ces trois secteurs se trouvent dans la partie Nord du district de Muhanga à sa frontière avec le district de Gakenke (Province du Nord) et Ngororero (Province de l'Ouest). Ces trois secteurs se trouvent dans l'axe de la chaîne de hautes montagnes de la Crête-congo-Nil et leur relief est dominé par la présence des montagnes accidentées et de hautes altitudes (le plus haut sommet se situant à plus de 2000 mètres).

➤ **Population et habitat**

La population de ces trois secteurs s'élève à 68509 habitants (Muhanga, 2007) dont la majorité est constituée par les agriculteurs. Le système d'habitation dans ces trois secteurs est dominé par l'habitat dispersé caractérisé par des ménages disséminés sur les flancs de collines.

➤ **Membres de la coopérative IABNDI**

La coopérative IABNDI compte 510 membres dont 207 femmes et 303 hommes. Tous ces membres sont répartis en 83 groupements qui composent la coopérative, lesquels sont en leur tour affectés en deux zones : la zone de Buziranyoni regroupant 245 membres et la zone Antenne rassemblant 265 membres.

➤ **Source de revenu de la population**

Dans cette région, la population tire son revenu de la vente d'une partie de sa production agricole ou des animaux d'élevage. En dehors du revenu agricole, une partie de la population peut aussi profiter de l'exploitation minière pour gagner un petit revenu de subsistance. Malgré la présence de quelques minerais dans cette région, le secteur minier reste moins organisé et n'attire pas beaucoup d'investisseurs du fait de l'éloignement de la région et des conditions d'exploitation très exigeantes.

➤ **Centre de négoce et marchés**

Le grand marché qui se trouve dans cette région est celui de Ruhango (secteur de Rongi). Celui-ci rassemble toute la population de ces trois secteurs et celle des régions voisines. Il se réunit régulièrement deux fois la semaine et constitue un centre d'échanges entre les vendeurs et les acheteurs notamment des denrées alimentaires et des animaux d'élevage auxquels viennent s'ajouter quelques articles manufacturiers ou des fournitures diverses qui sont vendues dans les petites boutiques disséminées tout autour du marché ou sur les tablettes étalées à son intérieur. Outre ce marché, il existe aussi d'autres centres de négoce dispersés dans les différentes localités de la région.

➤ **Présence des écoles et des centres de santé**

Au niveau de l'enseignement primaire, la région est desservie par plus d'une douzaine d'écoles primaires alors qu'elle n'abrite que trois écoles dispensant l'enseignement secondaire. Dans le domaine de la santé, il n'y a aucun centre de santé pour toute la région. En vue d'aider la population locale, l'hôpital de Kabgayi (situé à quelque 65 kilomètres du centre de négoce de Rongi), a doté chacun de ces trois secteurs d'une antenne de soins de santé primaire pour soulager les patients souffrants des cas de maladies courantes. Autrement pour se faire soigner convenablement, le malade doit traverser la rivière Nyabarongo pour rejoindre l'hôpital de Ruli (dans le district de Gakenke de la province du Nord) et s'obliger à parcourir les 65 kilomètres qui le sépare de l'hôpital de Kabgayi.

5.3.1.2 La Coopérative IABM

La Coopérative des agri-éleveurs de Makera (COIABM en sigle) est une coopérative agricole dont le siège social est situé dans la cellule de Makera, secteur administratif de Nyamabuye dans le district de Muhanga. Comme sa jumelle de Ndiza sa zone d'activités s'étend sur deux autres secteurs à savoir le secteur de Muhanga et celui de Cyeza se trouvant tous les trois au Sud-Est du district.

➤ **Situation géographique et administrative de la zone d'activités**

La zone des activités de la coopérative IABM couvre l'étendue de trois secteurs administratifs à savoir Cyeza, Nyamabuye et Muhanga. Ces trois secteurs se trouvent dans la partie Sud-est du district de Muhanga à sa frontière avec le district de Kamonyi. Ces trois secteurs se situent tout au long de l'axe routier Kigali-Butare, lequel relie les deux centres villes en traversant l'ancienne province de Gitarama. La région de ces trois secteurs a le privilège de se localiser au centre du plateau central où les terres sont relativement fertiles, les précipitations moyennement abondantes et la circulation courante.

➤ **Population et habitat**

Ces trois secteurs se situent dans la partie la plus surpeuplée du district. L'effectif total de la population est de 82227 habitants soit plus d'un tiers de la population totale du district (Muhanga, 2007). Dans cette région, le système d'habitat varie de l'habitat regroupé (en agglomérations aux environs du centre ville de Gitarama et de l'axe routier) à l'habitat dispersé à l'arrière pays.

➤ **Membres de la coopérative IABM**

La coopérative IABM regroupe 727 membres dont 447 femmes et 280 hommes. Tous ces membres sont répartis en 67 groupements qui composent la coopérative, lesquels sont en leur tour affectés en trois zones suivant la localisation des parcelles d'exploitation et la proximité des membres

➤ **Source de revenu de la population**

Située dans la zone périphérique de la ville de Gitarama, les habitants de ces trois secteurs de la zone d'activités de la coopérative IABM tirent leur revenu monétaire de plusieurs sources. Certains sont des employés de différents services publics (Banques, administration publique, sociétés d'assurance, ONG ou sociétés civiles) ou privés (commerce, transports, artisanat, entreprises ou de personnalité morale); d'autres s'occupent de petits travaux journaliers (ouvriers journaliers, veilleurs, aide-maçons,

transporteurs, et autres). Pour les agriculteurs, ces différents revenus viennent s'ajouter ou compléter leur revenu agricole. La demande croissante des produits agricoles pour satisfaire les besoins alimentaires de cette population urbaine et les prix de rémunération des produits agricoles satisfaisants constituent des repères de l'augmentation de la production agricole pour ces agriculteurs citadins.

➤ **Centre de négoce et marchés**

En ce qui concerne les marchés et les possibilités d'écoulement de leur production, les agriculteurs de cette zone ont un double avantage. D'une part, la demande du marché central de Gitarama constitue pour eux une opportunité inépuisable pour écouler leurs produits. En effet, ce marché qui est ouvert tous les jours est le carrefour de plusieurs acheteurs (habitants du centre ville de Gitarama, population de ses régions voisines ou des voyageurs de passage). D'autre part, le fait de se situer tout le long de l'axe routier principal est un autre avantage qui facilite le transport de ces produits vers les grands marchés des autres centres urbains comme Kigali ou Butare.

➤ **Présence des écoles et des centres de santé**

Dans le domaine de l'enseignement, cette région figure parmi les plus scolarisées du pays. Alors qu'on y compte plus d'une vingtaine d'écoles primaires et plus de sept écoles d'enseignement secondaire, cette zone abrite également cinq institutions d'enseignement supérieur, ce qui apparaît comme exceptionnel si l'on compare aux autres régions du pays. Au niveau des services de santé, la région est desservie par l'hôpital de Kabgayi et par un centre de santé de Cyeza.

Tableau 9 : Répartition des membres par groupements et par zone

Coopérative	Nombre de zones	Nombre de groupements	Effectif des membres	Pourcentage
IABM	Zone A	24	250	34,39%
	Zone B	21	228	31,36%
	Zone C	22	249	34,25%
IABNDI	Buziranyoni	40	245	48,04%
	Antenne	43	265	51,96%
Total	5 zones	150	1237	100%

Source : Notre enquête, Août 2008

5.3.2 Le cadre historique de ces deux coopératives

Les coopératives IABM et IABNDI reconnues comme telles à partir de la mise en vigueur de la nouvelle législation sur le mouvement associatif et coopératif au Rwanda en 2007, ont été érigées en 1989. D'après le propos d'un de leurs administrateurs, la création de ces deux coopératives a suivi un schéma presque semblable. Placées à l'époque sous la désignation d'inter-regroupements agricoles, leur création répondait à l'appel de la politique nationale de l'époque relative à la promotion du mouvement coopératif et associatif. Soulignons à titre de rappel que l'année précédant celle de leur création avait été placée sous le thème de l'autopromotion du monde rural par la promotion des groupements associatifs et coopératifs.

Au niveau local, les services communaux chargés du mouvement associatif et coopératif furent mobilisés pour stimuler les paysans à se regrouper dans des associations ou des groupements à vocation coopérative. A cet égard, les services communaux de l'ex-commune de Nyamabuye à l'époque (actuellement faisant partie du district de Muhanga),

appuyés par les autorités administratives du Projet agricole de Gitarama (PAG) procédèrent à la réorganisation des groupements et associations de cultivateurs qui exploitaient le marais de Makera. Celui-ci venait d'être aménagé par ce projet qui arrivait à la fin de la première phase de ses travaux. Après la sensibilisation des responsables de ces groupements et associations, ceux-ci se résolurent à créer une structure de coordination qui donnera naissance plus tard à l'IRABM (inter-regroupement des associations des agri-éleveurs de Makera) à partir de 1995. Celui-ci changera son appellation à partir de 2007 en COIABM (Coopératives des agri-éleveurs de Makera) pour réintégrer la structure des coopératives.

Du côté de la COIABNDI, celle-ci a bénéficié de l'appui des services du mouvement associatif et coopératif de l'ex-commune Ndiza et du même Projet PAG qui venait d'achever l'aménagement des terrasses radicales sur les collines de cette région. Afin de maintenir les acquis de ce projet en bon état et de s'assurer d'un bon encadrement de leurs exploitations, les autorités de ces deux organes décidèrent de confier l'exploitation des superficies qui venaient d'être aménagées à des groupements ou associations agricoles; celles-ci ayant une structure de coordination à leur tête. Connue sous la dénomination IABNDI (Inter-regroupement des agri-éleveurs de Ndiza), elle se transformera en COIABNDI en 2007 pour réintégrer elle aussi la nouvelle législation sur le mouvement associatif et coopératif.

Tableau 10 : Synthèse de l'évolution historique de la COIABM et COIABNDI

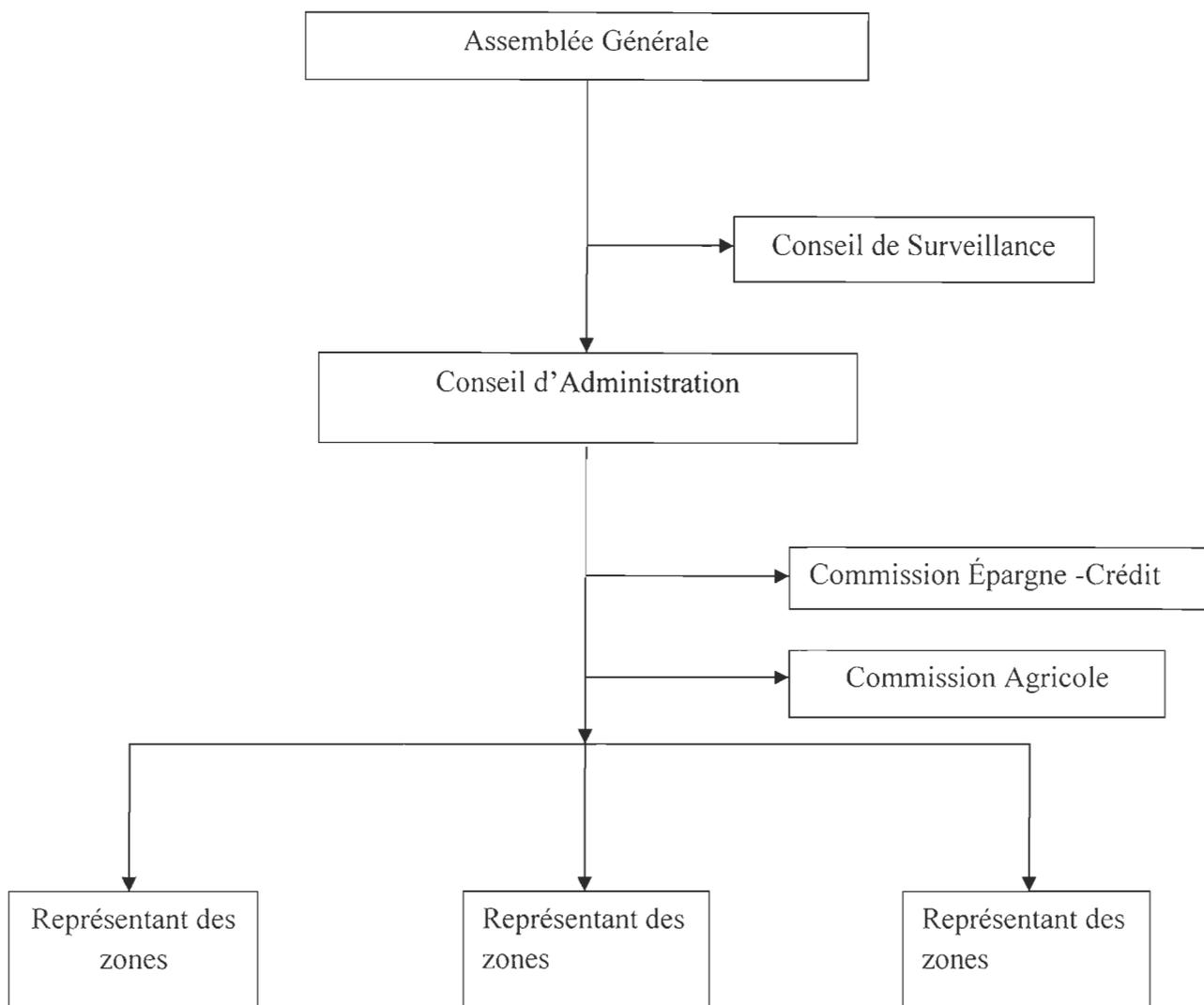
Année	COIABM	COIABNDI
Avant 1989	Groupements et associations agricoles œuvrant dans le marais de Makera	Groupements et associations agricoles de Ndiza
1989	Inter-regroupement de développement des agri-éleveurs de Makera (IRABM)	Inter-regroupement de développement des agri-éleveurs de Ndiza
1995	Inter-regroupement des associations des agri-éleveurs de Makera (IABM)	Inter-regroupement des associations des agri-éleveurs de Ndiza (IABNDI)
2007	Coopérative des agri-éleveurs de Makera (COIABM)	Coopérative des agri-éleveurs de Ndiza (COIABNDI)

Source : Notre enquête, Août 2008.

5.3.3 Les aspects structurels de ces deux coopératives

En tant que coopératives, IABNDI et IABM présentent une structure qui cadre avec les exigences de la législation sur les sociétés coopératives rwandaises en vigueur. Leurs organes administratifs sont donc constitués d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration et d'un Conseil de Surveillance; trois conseils qui sont élus par les membres. Dans leur fonctionnement interne, des Commissions spécialisées sont mises en place sur proposition du Conseil d'administration. Le schéma ci-dessous illustre l'organisation de ces deux coopératives.

Schéma n°2 : Schéma organique et structurel de la COIABNDI et de la COIABM



Source : Statuts d'IABNDI et IABM, 2007

- L'Assemblée Générale est l'organe suprême; elle est composée par les différents représentants des groupements à raison de 18 représentants par zone pour la COIABM et du président de chaque groupement pour la COIABNDI.

- Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans. Il jouit des pouvoirs et devoirs les plus étendus de contrôler le patrimoine matériel et financier de chaque coopérative.

- Le Conseil d'Administration est composé des sept (7) représentants élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois; son exécutif est composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier auxquels s'ajoutent les présidents des comités de zones.

- Le Représentant du comité de Zone : Il est élu par les membres des groupements de base géographiquement proches dont le nombre est variable. Membre du CA, il joue le rôle de porte-parole du CA auprès des groupements qu'il représente et vice-versa.

- En ce qui concerne les comités spécialisés, la COIABNDI et la COIABM en compte deux :

- La Commission agricole chargée du suivi et de la bonne marche des activités agricoles conformément au respect des directives et mesures arrêtées par les organes de chaque coopérative en commun accord avec les comités techniques. Elle veille aussi à la fourniture et à la vente des intrants agricoles dans le magasin de la coopérative.

- La Commission d'Épargne et Crédit dont le rôle consiste à encourager les membres à se constituer des épargnes pouvant leur servir de base d'acquisition de crédit en cas de besoin.

Cette structure est en place depuis 2007 avec les appuis du CSC en vue de la mise en application de la nouvelle réglementation; avant les deux coopératives ne connaissaient que les trois organes classiques (AG, CA, CC).

5.3.4 Aperçu sur le partenariat avec les autres instances et organismes

Dans la poursuite de leur mission, les coopératives IABM et IABNDI comptent non seulement sur leurs membres mais également sur les relations de partenariat qu'elles

entretiennent avec d'autres institutions externes. Au cours de ces quatre dernières années (2005- 2008), ces deux coopératives ont entretenu un partenariat fructueux avec les instances de l'administration locale du district de Muhanga plus particulièrement avec ses services agricoles et des affaires sociales. En matière de développement, elles sont membres de la «Joint Action» des districts et des secteurs, le forum des acteurs de développement des districts de l'ex-province de Gitarama.

Les deux coopératives entretiennent également des relations de partenariat avec le CSC, organisation d'appui aux associations et coopératives dont la principale mission est de faire d'eux des négociateurs et des partenaires valables face aux autres acteurs de développement économique et social. Ses interventions s'étendent actuellement sur un réseau de 15 inter-regroupements et coopératives agricoles dont 2 coopératives œuvrant dans le domaine de la transformation des produits agricoles. En ce qui concerne les appuis financiers, les coopératives IABM et IABNDI bénéficient des appuis du CSC comme principale ONG d'encadrement. Elles reçoivent aussi les appuis de l'AFSR (Projet d'Appui à la filière semencière au Rwanda) en ce qui concerne la multiplication de semences de maïs pour la coopérative IABM et des semences de froment et de pommes de terre pour la coopérative IABNDI.

Au niveau central, les deux coopératives entretiennent des relations de partenariat avec le Ministère de l'agriculture et des ressources animales par le biais du RADA (Rwanda agriculture development authority) qui les appuie dans la fourniture des semences de bonne qualité et dans la recherche de marchés d'écoulement de leur production. Elles sont aussi appuyées par le projet RSSP (Rural sector and strategic project) en vulgarisation des techniques agricoles et la construction des infrastructures de base. Enfin, l'ISAR (Institut supérieur de recherche agronomique au Rwanda) leur assure son appui en recherche et en amélioration des techniques agricoles.

5.3.5 Actions et principales interventions des coopératives IABM et IABNDI

5.3.5.1 Objectifs et domaines d'interventions

En conformité à la loi n°50/2007 la 18/09/2007 portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement des sociétés coopératives au Rwanda (J.O., 2007), spécifiquement dans son article deux, les coopératives IABM et IABNDI se donnent pour mission principale l'amélioration des conditions de vie des membres de ses groupements. Pour concrétiser cette mission, chacune de ces coopératives définit ses principaux objectifs en ces termes :

- Renforcer les capacités organisationnelles et fonctionnelles de ses groupements membres au moyen des formations, des appuis-conseils, des voyages-études et des moyens matériels.
- Rendre disponibles les facteurs de production nécessaires pour accroître la production agricole (intrants agricoles, matériels techniques, fertilisants des sols, etc.)
- Servir de cadre privilégié d'échanges et de réflexion sur les questions concernant l'autopromotion, le développement du monde rural et la réduction de la pauvreté,
- Servir d'intermédiaire entre les groupements membres et les différents partenaires, organes administratifs, bailleurs de fonds et différents intervenants en milieu rural.

Sur la base de ces différents objectifs, les principales interventions et actions de ces deux coopératives portent sur cinq principaux domaines à savoir :

- La formation et l'éducation des membres des groupements et des organes administratifs,
- L'approvisionnement des intrants agricoles et la recherche des marchés d'écoulement de la production agricole des membres des groupements,
- La sensibilisation des membres aux opérations d'épargne et crédit,
- Le suivi et l'accompagnement des groupements en matière de gestion administrative et organisationnelle,
- La recherche de financement et la représentation des intérêts des groupements.

5.3.5.2 Bilan des interventions de la COIABNDI et COIABM

Selon les différents rapports d'activités de ces deux coopératives et du CSC, les actions et interventions de la COIBNDI et de la COIABM durant les trois dernières années (2005-2008) se sont articulées autour des axes suivants :

- Formation et éducation des membres et des organes des groupements membres,
- Vente et distribution des intrants agricoles,
- Mobilisation de l'épargne des membres et octroi de petits crédits aux membres,
- Appuis et conseils en techniques d'organisation et de gestion coopérative,
- Recherche des marchés de vente de la production agricole,
- Recherche de financement et gestion des relations de partenariat avec différents bailleurs et intervenants en milieu rural,
- Acquisitions des infrastructures immobilières

Au cours de nos entretiens d'enquête avec les membres des groupements de ces deux coopératives ainsi qu'avec les représentants de leurs organes administratifs (conseil d'administration, commission de surveillance, comité de zone, etc.) ces actions ont été classées dans l'ordre suivant (voir le tableau de la page suivante):

Tableau 11 : Illustration de la hiérarchie de différentes interventions

Domaines d'intervention	Niveau d'hiérarchisation en %			
	Selon les membres	Classe ment	Selon les organes	Classe ment
Distribution des intrants agricoles	94,4%	1	85%	2
Formation et éducation des membres	88,8%	2	90%	1
Mobilisation de l'épargne et octroi de crédits	77,7%	3	75%	3
Acquisition des infrastructures	70,5%	5	65%	5
Recherche de financement et plaidoirie	72,2%	4	70%	4

Source : Notre enquête, Août 2008.

Les niveaux de hiérarchisation de ces interventions expriment implicitement les attentes des membres des groupements et celles des représentants de leurs organes administratifs à l'endroit des motifs de leur adhésion au mouvement coopératif. D'après ces données, on constate que les membres et les représentants des organes administratifs apprécient différemment ces interventions en termes de leur ordre d'importance. A titre d'illustration, plus de 94,4% des membres placent l'acquisition des intrants agricoles en tête du classement des interventions alors que les représentants des organes administratifs accordent cette place à la formation et éducation coopérative.

La divergence entre ces deux groupes réside dans l'importance que chacun accorde à ces catégories d'intervention. Si les agriculteurs placent l'acquisition des intrants agricoles en tête de leur appréciation, cela traduit l'importance qu'ils accordent à cet aspect des interventions de leurs coopératives. Pour les agriculteurs, les intrants agricoles constituent un élément principal de l'augmentation de leur production agricole qui est le principal objectif de leur adhésion à la coopération agricole; ce qui justifie le taux le plus élevé (94,4%) de leur préférence de cette intervention.

Par contre, les représentants des organes administratifs (C.A, C.S) classent en tête de leur appréciation les interventions en formation et éducation des membres et des organes des coopératives. Cette appréciation est vraisemblablement associée aux intérêts et avantages que cette catégorie d'interventions apporte à la fois aux membres et aux organes des coopératives vis-à-vis de leurs dirigeants. Au niveau des interventions relatives à la mobilisation de l'épargne et de l'octroi des crédits, à l'acquisition des infrastructures (magasins de stockage, parcelles d'exploitation, ainsi que d'autres) et à la recherche de financement et du plaidoyer des membres, les membres des groupements s'accordent avec les représentants des organes pour les classer dans le même ordre d'importance. Néanmoins, même si ces interventions sont classées dans le même ordre, le taux de leur appréciation varie entre les deux groupes. Le taux d'appréciation des membres étant respectivement supérieur à celui des représentants des organes, cela porte à croire que le niveau d'appréciation de ces interventions a plus de poids chez les membres que chez les représentants des organes.

Au regard de la hiérarchisation des principales interventions de ces deux coopératives (IABM et IABNDI) et selon ce classement, nous avons analysé les raisons avancées par nos interlocuteurs pour comprendre le fondement de leurs intérêts dans l'appréciation de ces différentes interventions. Notre analyse se limite seulement sur les trois premières interventions.

➤ **L'approvisionnement en intrants agricoles**

Les agriculteurs réunis dans leurs coopératives n'hésitent pas à dire que la disponibilité des intrants agricoles est la clé de la réussite de l'augmentation de la production agricole. Ils affirment qu'aujourd'hui où les sols sont devenus moins fertiles que jadis, l'emploi des engrais (organiques ou minéraux), des semences sélectionnées et des produits phytosanitaires est une condition incontournable pour avoir une bonne récolte. Le rôle des interventions des coopératives agricoles dans ce domaine est donc d'une importance capitale pour les agriculteurs soucieux de réussir leur production.

Dans les deux coopératives de notre échantillonnage, la mise en œuvre de cette intervention s'effectue à deux niveaux :

- Avec la collaboration des bailleurs et des organismes d'appui (RADA, ISAR, CSC), les deux coopératives distribuent les intrants de base : les semences sélectionnées (maïs pour IABM et pomme de terre pour IABNDI), les produits phytosanitaires et les fertilisants à leurs membres à des prix moins élevés ou même à crédit remboursable au moment de la récolte.
- L'autre moyen de faciliter l'accessibilité des intrants agricoles est l'ouverture de leurs propres magasins de vente. Ce genre de magasins est prolifique dans la zone d'activités de la coopérative IABM à cause de la présence du grand centre urbain de Gitarama. Par contre, dans la zone d'activités de la coopérative IABNDI, le seul magasin au service des agriculteurs est celui de la coopérative. Selon les répondants lors de notre enquête, plus de trois personnes sur quatre (plus de 75%) affirment que la présence d'un magasin d'intrants agricoles dans la région est la condition importante pour réussir l'augmentation de la production agricole.

Cependant, même si cette intervention constitue le nœud de l'augmentation de la production, les agriculteurs n'hésitent pas à manifester leurs soucis face aux enjeux qui risquent de limiter leur accès à ces intrants. Lors de notre passage dans leurs coopératives, plusieurs agriculteurs se lamentaient de la montée fulgurante des prix à tel point qu'ils s'inquiétaient de ne pas réaliser de profits à la prochaine récolte surtout que les prix de leurs produits agricoles n'augmentent pas proportionnellement aux coûts d'investissement qu'ils génèrent. Un autre handicap vis-à-vis des magasins de vente des intrants agricoles réside dans le manque de personnel compétent et fiable habilité à bien gérer.

Par exemple, au cours de notre enquête, nous avons eu connaissance d'un détournement de fonds au magasin de la COIABM. Un montant d'environ un demi-million de francs rwandais a été détourné par son magasinier malgré les contrôles des commissaires au compte. Souvent ces détournements sont le résultat du manque de fiabilité de la part des magasiniers, mais on ne peut pas écarter le fait qu'un manque de connaissance du métier

pour la plus part de ces préposés causent les problèmes. Parfois, ces magasins sont tenus par de jeunes gens sans aucune formation appropriée en gestion ou en comptabilité, ce qui explique leur incapacité à tenir des livres et des documents comptables ou à gérer des affaires de cette envergure. C'est le cas du magasin de la COIABNDI qui est confié à un magasinier qui n'a même pas terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire, comme nous l'a confié l'un des administrateurs de cette coopérative lors de notre enquête.

➤ **La formation et l'éducation des membres et des organes des coopératives**

L'éducation et la formation des membres font partie des objectifs qui consistent à renforcer la capacité des membres et des organes des coopératives. Les interventions en formation constituent pour les membres d'une coopérative une capitalisation des connaissances techniques et professionnelles et un processus de changement dans leurs pratiques habituelles et dans leurs attitudes d'intégration de nouvelles connaissances.

La mise en œuvre de ces interventions dans les coopératives IABM et IABNDI au cours des trois dernières années avait été centrée sur des formations en techniques et méthodes agro-culturelles, en techniques de gestion, en système d'épargne et de crédit, en planification et en élaboration des projets générateurs de revenu et en éducation civique (la démocratie, l'unité et la réconciliation, genre et développement, la décentralisation, la planification familiale, les droits humains et la réduction de la pauvreté) (CSC, 2008). A ces formations techniques se sont ajoutées les séances d'échange et de réflexion sur les questions d'intérêt général des membres, les conférences, les séminaires et les voyages d'études des membres.

Au regard des responsables des organes administratifs des coopératives visitées, les interventions en formation occupent la première place (avec 90% des avis favorables) en terme d'importance et de motifs d'adhésion des membres à leur coopérative alors qu'elles viennent en seconde position des avis favorables des membres (avec 88,8% des opinions favorables) conformément aux données du tableau 11 précédent (paragraphe 5.4.5.2). Dans ce contexte, les témoignages reçus de la part des membres des coopératives visitées

confirment leur adhésion à ce classement. A titre d'illustration, l'un des membres rencontrés nous a confié le témoignage suivant:

« Avant d'arriver dans la coopérative, je travaillais comme un paysan ignorant : je faisais le semis à la volée, sur brulis sans employer du fumier ni lutter contre l'érosion et je laissais traîner mon cheptel sur la colline. Aujourd'hui, je récupère les eaux de pluie au moyen des sillons antiérosifs qui sont protégés par les cultures antiérosives et qui me servent en même temps de fourrage de mes animaux. Mes bêtes sont gardées dans leurs étables en stabulation permanente et je récupère facilement du fumier qui me permet d'avoir une bonne récolte. Il y a beaucoup, beaucoup de choses que je viens de connaître : le choix de bonne semences, le semis en ligne, le choix de la parcelle adéquate à chaque culture, la détermination de la quantité de semences à utiliser et la quantité de récolte prévisible. Tout cela grâce à l'éducation et à la formation coopérative. »

L'une des stratégies qui bonifie la formation est la méthodologie dont se servent les formateurs et les intervenants dans ce domaine au niveau des coopératives. A travers les différents rapports de formation de nos deux coopératives et les informations recueillies lors de nos entretiens avec les membres des coopératives et les différents formateurs, nous apprenions que l'approche privilégiée est celle de la «Formation des formateurs». Celle-ci consiste à former d'abord les animateurs paysans, membres de différents groupements, qui, à leur tour vont former les autres membres. Cette approche a pour avantage de diffuser le contenu de la formation à un grand nombre de membres dans très peu de temps. De plus, le message est décodé dans un langage familier car c'est un paysan (animateur) qui s'adresse à ses voisins, un membre qui forme les autres membres. Aussi la mise en pratique du contenu de la formation par le même animateur (paysan-formateur) sert d'exemple aux autres membres et facilite l'assimilation des nouvelles connaissances ou techniques acquises.

Néanmoins, même si cette approche est très appréciée, force est de constater le niveau de ses limites face aux capacités des animateurs-paysans dans la formation des leurs collègues. En effet, les animateurs-paysans sont choisis parmi les autres membres des

groupements sur les seuls critères de leur dynamisme et de leurs aptitudes qui les prédisposent aux changements. Ils sont donc des paysans ou des membres progressistes qui prennent la responsabilité d'être au service de leurs collègues. En dehors de ces critères distinctifs, ces derniers demeurent tout de même les membres des groupements comme tous les autres. Ils ne sont ni spécialistes, ni experts de vulgarisation ou de formation de leurs pairs. Leur bonne volonté ne tient pas lieu d'une minimale éducation de base.

➤ **La mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédit**

Le système d'épargne et de crédit a été mise en place à partir de 1999 dans la coopérative IABNDI et à partir de 2000 dans la coopérative IABM en réaction aux contraintes des exigences d'octroi de crédit des banques commerciales classiques ou de la Banque populaire. L'opérationnalisation concrète de ce système fut initiée par la transformation de différentes caisses mutuelles des groupements en « Assembléments de solidarité pour l'épargne et crédit : ASSEC », structures mises en place par la COOPEC-EJOHEZA et gérés au niveau de chaque coopérative par la commission d'épargne et de crédit.

Au cours de la seule année 2005, le montant des épargnes dans les ASSEC est passé de 1850600 francs rwandais à 2321200 francs rwandais dans la coopérative IABNDI soit un taux d'accroissement de 20% et de 2461640 à 3408800 francs rwandais dans la coopérative IABM soit un taux d'accroissement de 28%. Les crédits octroyés au cours de la même année avaient atteint respectivement 3517000 francs rwandais et 267400 francs rwandais pour la COIABNDI et la COIABM. Environ 66,6% des groupements (50 sur 75groupements) de la COIABNDI et 70,8% des groupements (34 sur 48) ont bénéficié de crédit au cours de cette année (CSC, 2006).

En référence à l'analyse de données de notre enquête, cette intervention occupe la troisième place dans la hiérarchisation des interventions au sein de ces deux coopératives conformément au tableau 11 ci-dessous (paragraphe 5.4.5.2). Les raisons qui justifient son appréciation par les membres (77,7%) et par les organes (75%) sont principalement la

liberté de jouir du service financier autogéré par les membres eux-mêmes. Selon le directeur du CSC-UGAMA, le dynamisme de fonctionnement du système d'épargne et crédit dans les coopératives a propulsé au sein des groupements agricoles l'entrepreneurs hip coopératif qui contribue à la croissance de la production car plus de 90% des crédits octroyés sont orientés dans les projets agricoles et d'élevage. Depuis ses débuts, le système d'épargne et de crédit coopératif a connu une adhésion volontaire et une participation active de tous les groupements par la voie de la mobilisation des épargnes, de demande et recouvrement des crédits, de financement des projets agricoles; opérations qui, parmi tant d'autres ont servi de facteurs de la croissance de la production agricole et de la réduction de la pauvreté. Les indicateurs relatifs à l'activité d'épargne et de crédit dans les coopératives constituant notre échantillonnage laissent croire que les mécanismes de gestion de cette intervention sont en bonne voie d'être maîtrisés. En moyenne, dans les deux coopératives, le taux de participation à l'épargne tourne autour de 70%; le taux d'accroissement annuel d'épargne oscille à 20% (dans la même proportion que le taux d'accroissement de crédit) et le taux de remboursement est supérieur à 90% (CSC, 2006).

En plus des crédits financiers, les membres des groupements ont également l'avantage de bénéficier des avances ou crédits en nature comme les intrants au cours de la période de plantation ou des soins des cultures, des animaux d'élevage (gros ou petits bétails) ou des infrastructures (étables des animaux, champs ou parcelles d'exploitation). Ces interventions permettent à ces derniers de démarrer leurs projets sans se soucier de l'insuffisance de leurs moyens financiers et à renforcer les liens de solidarité et l'esprit coopératif notamment dans le cas des animaux d'élevage où le transfert se fait d'un éleveur à un autre après que l'animal se soit reproduit. Dans d'autres circonstances, il s'agit des avances qui peuvent être remboursées par retenue à la source au moment de la récolte ou des biens mis à leur disposition tout simplement pour les aider à améliorer la productivité de leurs activités (le cas des étables d'élevage ou des terres d'exploitation).

5.4 Analyse institutionnelle des coopératives IABM et IABNDI et regard de leur impact en milieu rural du district de Muhanga

Pour appréhender l'impact des coopératives IABM et IABNDI, nous allons revoir brièvement leurs bases institutionnelles et observer certaines de leurs réalisations ayant conduit à l'amélioration des conditions de vie de la population en réduisant quelque peu la pauvreté en milieu rural.

5.4.1 Les bases institutionnelles et réalisations

Dans cette section, notre analyse va porter sur le fondement de la mission et des objectifs poursuivis par ces deux coopératives (IABM et IABNDI), l'adhésion de leurs membres et la participation de différents partenaires à la réalisation de leurs objectifs et la légitimité et le dynamisme de leurs organes.

5.4.1.1 Missions, objectifs et réalisations des coopératives IABM et IABNDI

La mission poursuivie par les deux coopératives s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de la promotion des sociétés coopératives qui stipule ceci : « ... en stimulant la production et la distribution équitable des richesses parmi leurs membres, les coopératives contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie et partant, à l'amélioration du bien-être de la communauté tout entière» (MNALOC, 2001: 5). Comme nous l'avons souligné au point 5.4.5, cette mission consiste donc dans l'amélioration des conditions socioéconomiques et culturelles des membres et sa mise en œuvre se concrétise à travers quatre principaux objectifs à savoir :

- Renforcer les capacités (professionnelles et techniques) des membres,
- Rendre disponibles et plus accessibles les facteurs de production agricole (intrants agricoles, matériels techniques, connaissances et techniques modernes ainsi que les réseaux professionnels),
- Servir d'intermédiaire entre les membres et les différents intervenants ou partenaires,

Constituer un cadre privilégié d'échange et de réflexion sur les grands problèmes de l'autopromotion et du développement du monde rural.

Comme nous l'a mentionné l'un des responsables politiques du district de Muhanga ayant les affaires sociales et économiques dans ses attributions, les coopératives agricoles ont un rôle important dans plusieurs secteurs de l'économie nationale. Il souligne qu'au niveau de leur district, les coopératives agricoles contribuent à la croissance de la production agricole et à l'amélioration des conditions socio-économiques de la population par l'accroissement des revenus des paysans agriculteurs et par la satisfaction des besoins alimentaires des membres de leurs familles. Cette même affirmation nous a été confirmée par les responsables des coopératives au sein desquelles nous avons réalisé notre enquête. D'après leur opinion, leurs coopératives sont des organisations qui sont au service des agriculteurs (d'où d'ailleurs l'origine de leur raison sociale) qui contribuent au développement du secteur agricole à travers les actions reliées à l'augmentation de la productivité des cultures, à l'amélioration de l'élevage, à la protection des sols et à l'utilisation des techniques modernes d'exploitation agricole.

Voulant savoir ce qui serait à la base de la réussite de leurs coopératives dans la réalisation de leurs objectifs et de leur mission, les avis de ces présidents se rejoignent pour soutenir que la base de leur succès est à la fois le respect et la mise en valeur des principes et des valeurs coopératifs, le dynamisme de leurs membres et l'harmonie des actions coordonnées et réalisées en respectant les mêmes normes. Concernant les activités de ces deux coopératives, les informations recueillies lors de notre enquête sur le terrain et de nos propres observations nous ont révélé que la coopérative IABM consacre ses activités à la multiplication des semences de maïs et à la production du soja et des cultures maraîchères (légumes et haricots) alors que la coopérative IABNDI privilégie la multiplication des semences des pommes de terre, la production du blé ou froment et l'élevage moderne des bovins laitiers. Ces deux coopératives sont détenteurs de certificats des producteurs des semences agréés délivré par RADA et sont respectivement assistés par l'AFSR (Assistance

à la filière semencière au Rwanda) et l'ISAR dans leurs processus de production de ces différentes semences en respect des normes relatives.

5.4.1.2 Le respect des principes coopératifs

A propos de l'application des principes coopératifs, comme nous l'avons mentionné au premier chapitre (paragraphe 1.2.1.1), ces derniers sont au nombre de sept et s'énoncent conformément à la déclaration du congrès de 1995 de l'ACI comme suit : « Adhésion volontaire et ouverture à tous; le pouvoir démocratique; l'autonomie et l'indépendance; l'éducation, la formation et l'information; l'inter-coopération et l'engagement envers la communauté.»

Sur la base des rapports et des informations recueillies auprès des membres et des représentants des organes de nos deux coopératives faisant objet de notre enquête, l'analyse de la mise en application de ces principes dans ces deux coopératives fait ressortir les points suivants : Dans les deux coopératives, les trois premiers principes à savoir l'adhésion volontaire, le pouvoir démocratique; l'éducation, la formation et l'information des membres et des représentants des organes sont appliqués et suivis dans la plupart des cas. En effet, dans les deux coopératives, le respect du principe d'adhésion volontaire et de la porte ouverte se matérialise par l'admission de nouveaux groupements comme membres conformément au respect et à la mise en application de leurs statuts. C'est ainsi, par exemple que le nombre de groupements membres est passé de 75 à 83 et de 58 à 67 entre 2005 et 2008 respectivement dans la COIABNDI et la COIABM (CSC, 2005-2008) soit un accroissement de 10,6% pour la première coopérative et de 15,5% pour la deuxième.

Concernant le pouvoir démocratique, le principe « Un membre, un vote » est mis en application lors des différentes occasions de votes pour approuver les décisions à prendre lors des réunions ou des élections des représentants des organes administratifs à différents échelons. Ce principe trouve également son application dans les contributions financières sous forme de cotisations où tous les membres doivent s'acquitter à parts égales. A propos des parts sociales, plus de trois quart des membres participant à notre enquête reconnaissent

l'importance de leurs cotisations dans la viabilité de leur organisation, seulement environ 25% de nos répondants estiment que le montant des cotisations est à la fois plus élevé et cause l'exclusion ou l'abandon de certains agriculteurs qui sont à l'écart des coopératives. A cet égard, selon la plupart des agriculteurs non-membres des coopératives agricoles rencontrés dans le cadre de notre enquête le manque de moyens financiers pour trouver la part sociale ou les cotisations annuelles est l'une des principales causes qui les empêchent d'adhérer aux associations et coopératives agricoles malgré que celles-ci restent toujours ouvertes à accepter de nouveaux membres. Cette situation fait écho dans les coopératives visitées où le montant des parts sociales est fixé dans chacune d'elles à vingt mille (20000Frw) francs rwandais; montant qui n'est pas « rien » pour le paysan rwandais qui n'a comme source de revenu que la vente d'une partie de ses récoltes saisonnières ou de son bétail.

Par ailleurs, outre le principe d'éducation et de formation qui est largement mis en application comme nous l'avons mentionné au paragraphe 5.4.5.2, les autres principes (autonomie et indépendance, l'inter-coopération et l'engagement envers la communauté) enregistrent des faiblesses remarquables au niveau de leur mise en application dans ces deux coopératives. Pour le principe de l'autonomie et de l'indépendance, la dépendance relative aux bailleurs de fonds place ces deux coopératives en une position défavorable quant à leur autonomie financière et à l'exercice de leur plein pouvoir démocratique. En effet, beaucoup de programmes et de projets ne sont réalisables que par le financement extérieur qui, souvent est assorti d'exigences et de conditions auxquelles chacune de ces coopératives doit satisfaire pour l'obtenir. Ces contraintes peuvent hypothéquer le pouvoir et l'autonomie des dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions.

Concernant l'inter-coopération, les deux coopératives entretiennent des relations de collaboration avec d'autres coopératives ou inter-groupements au niveau horizontal par le biais de CSC-UGAMA, leur organisme d'appuis et d'encadrement. Néanmoins, ces relations ne sont pas formelles, ce sont des relations d'échange et de réflexion non-formalisées. Les relations allant dans le sens vertical, avec des structures de second degré

(union ou fédération des autres organisations du même genre) au niveau régional ou national ne sont pas encore établies. Seuls existent les cadres de collaboration avec les organismes d'encadrement ou de financement, les services techniques ou de recherche en matière agricole œuvrant au niveau régional ou national (OAIB, MINAGRI, ISAR et autres).

Quant à l'engagement envers la communauté, la mise en application dans les deux coopératives passe par leurs interventions auprès des groupements ou à travers les actions communautaires telles que la mise en location des salles de réunion ou de loisirs, les actions de protection et de conservation des sols ou par l'entretien et le traçage des voies routières conduisant à leurs infrastructures. De plus, comme nous l'a confié l'un des membres de la commission agricole de la coopérative IABNDI, en organisant les interventions ou les actions destinées à leurs membres, les coopératives n'excluent pas la communauté locale ou leur entourage immédiat. Pour l'illustrer, il souligne que par exemple le magasin des intrants agricoles ne sert pas seulement les membres mais qu'il permet aussi à leurs voisins de s'y approvisionner aux bons prix et dans leur proximité. Il en est de même pour les actions de lutte contre l'érosion qui protègent en même temps les parcelles de la coopérative et celles qui les entourent. Soulignons également qu'en termes d'engagement envers la communauté, les deux coopératives ont joué et jouent encore le rôle prépondérant dans l'apparition et dans le fonctionnement des mutuelles de santé à travers leurs actions de sensibilisation et de soutien à leurs membres et à leur entourage immédiat.

En définitive, même si la mise en application des principes coopératifs demeure un défi de taille pour les organisations paysannes qui sont encore jeunes comme le cas de ces deux coopératives, il importe de saluer leurs efforts et de les souhaiter de s'y appliquer davantage afin de mieux rendre un bon service et d'atteindre leurs objectifs.

5.4.1.3 Le sociétariat et l'adhésion des membres

Notre intérêt dans l'analyse du sociétariat de ces deux coopératives est de pouvoir comprendre les différentes motivations d'adhésion des membres de ces deux organisations paysannes. Sachant que la présence des personnes physiques occupe une place importante dans les organisations à caractère associatif (d'après NJEUNI, et GBEDJISSOKPA, 1996 : 46) notre attention a été focalisée sur la dimension sociale des membres sociétaires et selon les résultats de notre analyse, nous avons constaté que les motivations d'adhésion des membres à ces deux coopératives sont variées. Le tableau suivant en présente les plus saillantes telles qu'exprimées oralement par les membres et recueillies lors de nos entretiens d'enquête.

Tableau 12 : Principales motivations d'adhésion des membres dans les coopératives IABM et IABNDI

N°	Catégories de motivations	Effectif	%
1	S'associer pour améliorer les conditions de production agricole : apprendre de nouvelles techniques, accès aux intrants de qualité,...	27	96,4
2	Bénéficier des services offerts : formation et éducation, appuis financiers et matériels, conseils et plaidoyers, etc.	24	85,7
3	S'associer pour répondre aux besoins socioculturels : solidarité entre les membres, entraide mutuelle, échange des idées, etc.	21	75
4	Bénéficier les appuis matériels : les parcelles d'exploitation, obtention de crédits, appuis financiers, etc.	26	92,8
5	Lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie : lutter contre l'ignorance, ouverture aux autres ou changement d'attitudes	19	67,8

Source : Notre enquête, Août 2008.

Selon les informations recueillies auprès de nos enquêtés, les motivations d'adhésion des membres dans les coopératives IABM et IABNDI ne s'écartent pas des objectifs poursuivis par ces deux coopératives, ce qui montre que les membres enquêtés connaissent les objectifs de leurs organisations. Cependant, comme on le remarque dans le tableau ci-dessus, la plupart de ces motivations expriment plus la tendance des attentes ou des besoins à satisfaire que des engagements des membres envers leurs organisations.

De plus, en dehors de la satisfaction de leurs besoins immédiats, rares sont des motivations qui exprimeraient l'esprit entrepreneurial des membres, lequel serait à la base de leur développement économique. Même la lutte contre la pauvreté qui est avancée à plus de 67,8% des répondants comme l'une de motivations de leur adhésion est plutôt appréhendée en termes de besoins sociaux qu'en termes d'accomplissement de revenus économiques. Il en résulte que l'adhésion des membres à leurs coopératives est à la fois inséparable de la satisfaction de leurs besoins sociaux et économiques. La recherche des mêmes intérêts économiques ou presque semblables et la poursuite des objectifs communs conduisent les membres des coopératives à travailler ensemble et à collaborer étroitement; ce qui enrichit leur cohésion sociale et contribue à faire surpasser les différends et les difficultés qui, dorénavant, pouvait démolir les bases de leur harmonie sociale.

➤ **L'adhésion des membres et l'augmentation de la production agricole**

L'augmentation de la production agricole est l'un des objectifs primordiaux des coopératives agricoles. Les producteurs associés au sein de leur coopérative travaillent ensemble pour accroître la production de leurs exploitations. L'atteinte de ce but ultime est la seule voie par laquelle ils peuvent s'assurer l'autosuffisance alimentaire pour leurs familles et la croissance des revenus agricoles par la vente d'une partie de cette production. Depuis que l'agriculture au Rwanda a connu des baisses de productions annuelles dans les années 1980, le thème de l'autosuffisance alimentaire est devenu le point de mire des politiques du gouvernement. Le mouvement associatif et coopératif, de par son approche collectiviste et son rôle d'autopromotion du monde rural a été sollicité pour servir d'outil de réalisation de cet objectif.

Avec la nouvelle politique nationale agricole (MINAGRI, 2002), l'appel qui est lancé au producteur agricole rwandais et plus particulièrement aux organisations des producteurs agricoles à l'instar des coopératives et associations agricoles est non seulement de produire pour l'autosuffisance alimentaire mais également de produire pour le marché. Les stratégies qui sont associées à la réalisation de cet objectif consistent à la mise en valeur des terres publiques (les marais, les bas-fonds et les terres collinaires ou de hautes altitudes) dans les régions où elles sont encore disponibles, l'aménagement et la protection des sols et des superficies d'exploitation existantes à travers les stratégies de lutte contre l'érosion, l'intensification agricole par la priorisation des cultures adaptées aux conditions bioclimatiques de chaque région et l'utilisation des techniques agricoles modernes (mécanisation agricole, emploi des intrants agricoles, investissement en agrobusiness ainsi la promotion du développement des marchés agricoles).

➤ **L'augmentation de la production agricole dans les coopératives IABM et IABNDI**

Même si les coopératives IABM et IABNDI partagent plusieurs points communs, nous allons découvrir aussi les aspects qui les différencient dans ce paragraphe. Toutes les deux sont issues du changement de statut des anciens regroupements des agri-éleveurs de Makera pour la COIABM et de Ndiza pour la COIABNDI; changements qui sont intervenus en 2005 pour se conformer à la nouvelle politique nationale de promotion des sociétés coopératives (MINALOC, 2006). Œuvrant toutes les deux dans le district de Muhanga, la COIABM est propriétaire des parcelles du marais de Makera alors que la COIABNDI se consacre à l'exploitation des parcelles de hautes terres de Ndiza. Rappelons que lors de leur création, ces deux coopératives ont bénéficié des interventions du Projet agricole de Gitarama au cours des années 1980. Au terme de ses activités, ce projet, soucieux de maintenir les infrastructures mises en place et en bon état, a décidé de les confier aux groupements et associations des agriculteurs existants à cette époque, d'après les propos recueillis lors de nos entretiens d'enquête. Le projet agricole de Gitarama (PAG) avait, entre autre dans sa mission, le mandat d'assurer l'aménagement des terres de marais

dans l'ancienne préfecture de Gitarama et celui d'assurer le terrassement anti-érosif sur les terres de hautes altitudes dans la même préfecture.

Dans les débuts, l'exploitation de ces parcelles dans ces deux zones était anarchique; chaque groupement et association travaillant comme il l'entendait, poursuivant chacun ses intérêts sans se soucier de ceux des autres; ce qui ne pouvait pas leur permettre d'atteindre les objectifs assignés ou de répondre aux attentes de la population envers leurs actions. De ce constat, les services chargés de l'encadrement du mouvement associatif et coopératif en collaboration avec les comités de ces associations et groupements décidèrent de mettre en place des structures d'inter-groupements en 1995 pouvant assurer la coordination des activités agricoles dans les deux sites et d'assurer la représentation et le plaidoyer des intérêts de tous leurs membres afin de les aider à atteindre leurs objectifs et à répondre aux attentes qui leur sont confiées par la population et les autorités politiques.

Ces transformations sont intervenues au moment où la politique agricole avait commencé à préconiser l'intensification agricole et la régionalisation des cultures comme stratégie d'augmentation de la production agricole et stimulait les producteurs agricoles à produire non seulement pour l'autoconsommation mais aussi produire pour le marché. Dès lors, l'inter-groupement de Makera (IRABM en sigle) qui sera la coopérative IABM à partir de 2005, avait initié l'exploitation du maïs et de soja; deux cultures adaptées aux conditions bioclimatiques de sa région alors que l'inter-groupement de Ndiza IABNDI qui sera la coopérative connue sous le même sigle avait, en plus de l'élevage des vaches, choisi les cultures de pommes de terre et du blé (froment).

Cependant même si ces cultures avaient été choisies comme prioritaires par les deux coopératives, les agriculteurs n'avaient pas cessé de pratiquer d'autres cultures (légumes et cultures maraichères) en association avec celles-ci ou en intercalation de deux grandes saisons culturales (septembre-décembre et janvier-mai) (IABM, 2003-2008 et IABNDI, 2003-2008).

Avec l'appui du RADA et de l'ISAR, la véritable spécialisation professionnelle de ces deux coopératives en multiplication de semences de maïs pour la coopérative IABM et des pommes de terre pour la coopérative IABNDI s'effectuera à partir de 2005. Depuis lors, la production est croissante. D'après les propos recueillis auprès des agriculteurs lors de notre enquête, grâce à la mise en application et au respect des normes et des conseils qui leur sont prodigués par les techniciens et les animateurs agricoles, ces agriculteurs affirment que leur production a triplé voire quadruplé. Propos qui ont été confirmés par l'un des dirigeants de la coopérative IABM rencontré. Selon lui, la production du maïs est passée de 16730 kilogrammes en 2007 à 29535 kilogrammes en 2008 alors qu'un tiers de la superficie mise en culture avait été détruite par les intempéries.

A travers les opinions des techniciens du CSC-UGAMA complétées par les informations des différents rapports de cette ONG, les rendements de la production de maïs dans les coopératives sont passés de 1500 kilogrammes par l'hectare en 2006 à 3500 kilogrammes par l'hectare en 2008 (CSC, 2006-2008). Au cours de la même période, les rendements de la production des pommes de terre du côté de la coopérative IABNDI ont passé de 15 tonnes par l'hectare à 18 tonnes par l'hectare.

Cette augmentation de la production des filières privilégiées justifie l'importance de l'approche de régionalisation des cultures selon leur adaptation aux conditions bioclimatiques locales et l'amélioration des techniques culturales. En effet, c'est grâce à l'encadrement et au suivi des techniciens du CSC-UGAMA que les membres de ces coopératives ont commencé à sortir de la spirale des pratiques agricoles traditionnelles et à comprendre qu'ils étaient capables de transformer le système agricole et de bénéficier des avantages de l'agriculture moderne comme nous allons le voir dans la partie suivante.

➤ **Les facteurs de l'augmentation de la production agricole**

Comme le souligne MOUNIER (1992), les principaux facteurs de la production agricole sont la terre, le travail et le capital selon le modèle classique de SCHUMPETER (Mounier, 1992) et la théorie de la croissance agricole de BOSERUP (1973). A ces

facteurs, les agriculteurs rassemblés dans les coopératives agricoles IABM et IABNDI ajoutent les facteurs de rendement agricole que sont l'utilisation des intrants agricoles (semences sélectionnées, produits phytosanitaires et les fertilisants : engrais organiques ou minéraux) qui sont tributaires des travaux, du suivi et de l'entretien régulier des cultures qu'on doit exécuter en respectant les étapes du processus d'exploitation agricole. Tous les membres de ces deux coopératives interrogés à ce sujet n'hésitent pas à affirmer que la maîtrise et la mise en œuvre de ces facteurs constituent le seul secret qui les aide à gagner une production satisfaisante dans leurs exploitations.

➤ **Les effets de l'augmentation de la production agricole sur l'amélioration des conditions de vie de la population en milieu rural**

Pour les producteurs agricoles, la nouvelle approche d'intensification agricole par filières présente les avantages importants dans leur nouvelle démarche de produire pour le marché. En effet, la concentration de leurs efforts et de leurs moyens techniques et financiers autour d'une culture adaptée à leur région et ayant une valeur élevée sur le marché les encourage à maîtriser les techniques de son exploitation et à accroître leur production saisonnière. Pour les membres des coopératives, la production de leurs exploitations est employée dans la satisfaction de plusieurs besoins au sein de leurs ménages respectifs. Le tableau suivant présente ceux exprimés par ces membres lors de notre enquête sur le terrain.

Tableau 13 : Importance des besoins des ménages agricoles et de leurs coûts

Catégorie de besoins	Membres/ 28	%
Augmentation du revenu agricole du ménage	25	89,3%
Autoconsommation alimentaire du ménage	16	57,1%
Subvenir aux besoins de la famille élargie par le partage	14	50%
Constituer les réserves de semences et de stock de denrées alimentaires pour la saison suivante.	21	75%

Source : Notre enquête, Août 2008.

Environ neuf membres sur dix (environ 89,3% des répondants) affirment que la production de leur exploitation leur sert à augmenter le revenu monétaire de leurs ménages. Dans la plupart des cas, suivant ce qu'ils m'ont affirmé, beaucoup de producteurs agricoles se servent de ce revenu pour satisfaire d'autres besoins de leurs familles. Les différents rapports du CSC-UGAMA soulignent la même affirmation en précisant que l'intérêt d'être dans une coopérative est d'y retirer des revenus qui permettent de nourrir sa famille, d'investir dans d'autres activités sociales et économiques qui garantissent un avenir rassurant. (CSC-UGAMA, 2006). Dans son allocution à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale des coopératives, M.MUGABO Damien, Directeur du TASFFORCE chargé de la promotion des coopératives au Rwanda a exhorté les membres des coopératives agricoles à comprendre que leurs organisations doivent être plus compétitives et développer un esprit entrepreneurial qui leur permettra de créer des projets plus productifs et générateurs de revenus substantiels pour leurs membres. Pour le producteur et sa famille, le fait d'être dans la coopérative devient un élément sécurisant.

Même si la plupart des agriculteurs membres des coopératives agricoles partagent l'avis d'engager leur production à la croissance du revenu du ménage, cette même production sert aussi à couvrir d'autres besoins du ménage. Un nombre important des membres interrogés (16 sur 28 soit environ 57,1%) à ce sujet estiment que la production de

leurs exploitations sert à l'autoconsommation du ménage. Cette affirmation se justifie du fait qu'une partie de la production est utilisée pour les besoins alimentaires du ménage soit parce qu'on n'est pas capable d'écouler toute la production sur le marché ou parce qu'on ne dispose pas d'autres alternatives pour répondre à ces besoins.

La proportion des agriculteurs qui conserve une partie de sa récolte pour des semences à la saison suivante est aussi plus élevée (75%). Quelques uns parmi ces agriculteurs s'en servent dans leurs champs sur les collines(en dehors des parcelles de leurs coopératives) ou les gardent tout simplement pour prévenir les irrégularités de distribution de nouvelles semences à la prochaine saison. Par ailleurs, il est aussi important de souligner l'intérêt de la croissance de la production agricole dans la cohésion sociale des membres des coopératives auprès de leurs proches en ce sens que la moitié de nos répondants (50%) affirment qu'ils s'en servent pour subvenir d'une façon ou d'une autre aux besoins de leurs voisins ou de leurs proches immédiats.

➤ **L'augmentation de la production agricole et la croissance du revenu du ménage**

Depuis le démarrage de l'approche de «produire pour le marché», les producteurs regroupés dans les deux coopératives (IABM et IABNDI) témoignent eux-mêmes des intérêts qu'ils gagnent par leur adhésion à leurs coopératives. Un des interlocuteurs m'a affirmé que depuis qu'il a commencé à mettre en pratique les conseils et les directives du technicien, la production de ses parcelles a triplé et ses revenus ont presque quadruplé.

Voulant savoir si ce revenu dégagé du profit compte tenu de ses investissements et des dépenses relatives à cette production, notre enquêté a affirmé qu'il peut facilement gagner plus de 75000 francs rwandais par récolte alors que tous les coûts ne dépassent pas 20000 à 25000 francs rwandais. Le constat des différents services de suivi de la production agricole mentionne des résultats semblables. Le dernier rapport d'évaluation du CSC souligne que les membres de la coopérative IABM gagnent en moyenne 75000 francs rwandais par saison sur une superficie de 10 ares soit une production de 25 kilogrammes de

maïs au prix de 300 francs rwandais le kilo (CSC-UGAMA, 2008 : 28). Les revenus tirés de leur production permettent aux membres des coopératives à répondre à plusieurs besoins de leurs familles.

➤ **Le revenu agricole et la satisfaction des besoins du ménage**

Les besoins auxquels le revenu du producteur agriculteur doit répondre sont nombreux. Dans notre entretien auprès des membres de la coopérative IABM et IABNDI, nous en avons recensé presque une dizaine de catégories auxquelles chaque ménage doit affecter ses revenus. Le tableau suivant récapitule ces catégories et le nombre des enquêtés ayant mentionné ou fait allusion à chaque catégorie dans son propos.

Tableau14 : Catégories de dépenses ménagères couvertes par le revenu agricole

Catégorie de dépenses	Membres	%
Achat d'autres denrées alimentaires	17	60,7
Assurer les frais de scolarités de ses enfants et ses proches	24	85,7
Cotisation à la mutuelle de santé et coûts des soins	21	75
Achats des habits (vêtements) des membres de la famille	19	67,8
Amélioration des conditions de l'habitat	23	82,1
Achat des équipements ménagers et des biens matériels	18	64,3
Acquisition des animaux d'élevage et terrains agricoles	15	53,5
Épargne bancaire ou à la caisse de solidarité mutuelle	22	78,5
Contribution aux cérémonies et fêtes familiales	11	39,3

Source : Notre enquête, Août 2008.

Selon les données recueillies dans ce tableau, nous constatons qu'un nombre considérable des membres confirment le fait que leur revenu agricole est utilisé pour répondre à plusieurs besoins de leurs ménages. Concernant l'harmonisation de ces besoins, leurs avis demeurent partagés en fonction de leur importance et de l'état de chaque ménage. Il est compréhensible qu'un père de famille ayant des enfants en âge de scolarisation attache une grande importance à leurs frais de scolarité et qu'un autre membre dont les enfants ont terminé leur scolarité ou n'ont pas encore atteint cet âge pense à d'autres dépenses. De toutes les façons, la grande majorité s'accorde pour affirmer que leur revenu agricole constitue une ressource importante de couverture de leurs besoins. Les ménages dont aucun membre ne fait partie de ce genre d'organisation paysanne ne cachent pas leur peine à subvenir aux besoins des leurs.

Dans nos entretiens avec les agriculteurs non-membres de coopérative, tous ont manifesté leur regret de ne pas trouver les moyens d'adhérer au moins à une seule coopérative et ont affirmé que l'idée de satisfaire à ses besoins ne dépend que de la providence. *« Nous vivons au jour le jour. Ne me demandez pas si mes enfants vont à l'école alors que je ne parviens même pas à les faire soigner quand ils sont malades et à trouver de quoi les nourrir. Nous ne disposons pas de «derrière l'enceinte familiale» (pour signifier que les champs derrière leurs habitations sont devenus stériles) et nous devons nous démener chaque jour pour gagner une petite somme d'argent pour pouvoir nous approvisionner en denrées alimentaires au marché»,* a témoigné l'un d'entre eux.

En même temps, ces besoins primaires lorsqu'ils ne sont pas comblés représentent les différentes catégories de la pauvreté de la population en milieu rural; leur satisfaction constitue le défi important de la lutte contre la pauvreté. A cet égard, les opinions de leaders du développement du monde rural et des agents d'encadrement des coopératives affirment que le revenu des producteurs agricoles sociétaires des coopératives marque un pas d'avance dans la lutte contre la pauvreté. A ce propos, voici ce que souligne le CSC-UGAMA dans l'un de ses rapport d'évaluation annuelle : *« ...les revenus ainsi tirés de leurs activités permettent aux membres de mieux s'habiller, payer les frais scolaires des*

enfants, payer à temps les cotisations à la mutuelle de santé pour toute la famille. Nous avons cherché à savoir s'il existe un membre d'une coopérative encadrée qui n'a pas été capable de payer la mutuelle de santé, nous n'en avons pas trouvé. De même, nous n'avons pas trouvé un cas où un enfant aurait été chassé de l'école pour manque de frais scolaires...» (CSC-UGAMA, 2006 : 24).

➤ **Le revenu agricole et les stratégies de lutte contre la pauvreté**

Grâce à l'augmentation de la production agricole, les membres des coopératives agricoles parviennent à gagner un revenu substantiel qui leur permet de subvenir à leurs besoins et à ceux des leurs. Ce revenu, par rapport au produit national brut (PNB) qui était de 290 \$ en 2007 donne l'espoir de tirer les sociétaires des coopératives agricoles de la spirale de la pauvreté. En effet, dans les coopératives encadrées par le CSC-UGAMA, le PNB moyen par habitant et par saison était de 145\$ en 2007. Si l'on considère qu'une année compte deux saisons culturales et que les membres des coopératives ont d'autres sources de revenus, notamment les revenus provenant des cultures faites sur les collines (en dehors des parcelles de la coopérative), on peut en déduire que le PNB moyen d'un membre de coopérative agricole est supérieur à celui de la moyenne nationale.

Ce revenu permet à chaque coopérateur à satisfaire à ses besoins personnels et ceux des siens et d'améliorer ses conditions de vie et celles de sa famille comme nous venons de le constater. Si tous les rwandais pouvaient s'approprier cet outil qu'est l'appartenance coopérative dans l'amélioration de leurs moyens de production et d'accès au revenu économique, on ne tarderait pas à atteindre le PNB de 900\$ par habitant, objectif visé à l'an 2020 dans le cadre de l'atteinte des ODM et à rendre meilleures les conditions de vie de la population rwandaise.

5.5 Impacts des coopératives agricoles IABM et IABNDI

Pour appréhender les impacts des réalisations des coopératives IABM et IABNDI sur l'amélioration des conditions de vie de la population, nous allons partir des résultats de

notre enquête et des informations recueillies auprès de leurs partenaires ainsi que des observations réalisées au cours de nos visites sur terrain dans leurs zones d'opérations.

Selon les sociétaires enquêtés et les opinions de différents intervenants rencontrés, l'impact des interventions de ces deux coopératives, entendus comme des changements majeurs dans leur entourage et zones d'opérations respectifs se font remarquer dans les domaines économiques, techniques et socio-sanitaires tel qu'illustré dans le tableau de la page suivante :

Tableau 15 : Indicateurs des impacts des coopératives IABM et IABNDI

Domaines d'interventions	Indicateurs de changement
Économique	- pratique de l'épargne régulière
	- recours aux crédits productifs
	- Augmentation du revenu agricole
	- possession systématique de gros ou petits bétails
Technique	- Utilisation de la semence sélectionnée et des intrants modernes
	- Race améliorée des vaches, insémination artificielle des vaches.
	- Pratique des cultures adaptées à la région et dont le marché d'écoulement est assuré (maïs, soja, pomme de terre et froment) ;
	- Recours aux services techniques de l'Agronome.
Socio-sanitaire	- Adhésion à 85 % aux mutuelles de santé
	- Intégration de l'hygiène et la protection du ménage contre le paludisme par l'utilisation des moustiquaires pour plus de 50% des membres ;
	- Maisons d'habitation en tuile pour plus de 70 % des membres,
	- Paiements des frais scolaires pour les enfants des membres (Écoles secondaires et artisanales) ; aucun des membres ne figure sur la liste des indigents assistés par le district ;
	- Alimentation équilibrée avec consommation régulière du riz

Source : Notre enquête, Août 2008

D'après l'entretien réalisé avec le Président du Fonds de crédit de la coopérative IABNDI, l'épargne des membres est pratiquée par 80% des groupements; elle est cependant encore faible (en moyenne entre 6000 à 65000 francs rwandais par an et par

groupement). La constitution de l'épargne des groupements est l'un des traits caractéristiques qui distinguent ces groupements des autres associations ou groupements œuvrant dans la même zone d'activités que les deux coopératives. Grâce à cette culture d'épargne, les membres des coopératives IABM et IABNDI ont banni la mauvaise pratique de dépenser toutes leurs économies sans compter. Ils parviennent à planifier leurs dépenses et à garder un certain montant sur leurs comptes pour prévenir les mauvais jours ou à se constituer des dépôts de fonds qui servent aux fins de crédits.

Quant à la possession de gros et petit bétail, selon le Président de la Commission agricole de la même coopérative, on note aussi un renforcement. D'après lui, plus de 80% des membres pratiquent l'élevage de petit ou de gros bétail. La question est de savoir si cette pratique découle exclusivement des interventions de leurs coopératives, car d'autres partenaires interviennent aussi dans le domaine de l'amélioration du cheptel d'élevage. A cet égard, il évoque par exemple le Projet « ONE FAMILY, ONE COW » qui intervient dans la redistribution de vaches laitières au niveau des ménages agricoles en milieu rural. Cependant la concordance des actions d'appui ne peut qu'améliorer l'élevage.

Dans le domaine économique, les témoignages reçus de la part des membres des coopératives nous amènent à affirmer que leur revenu agricole a connu une croissance progressive depuis leur adhésion à leur coopérative. Cependant, le taux de cette croissance reste moins précis de même que leur revenu annuel. Ce manque de transparence dans la gestion du revenu agricole est la conséquence de deux principaux facteurs : d'une part, dans le contexte de la culture rwandaise; il est important d'être discret et surtout d'éviter d'exposer ou de révéler ses richesses et son patrimoine au public. D'autre part, la plupart des producteurs agricoles n'enregistrent pas régulièrement leurs revenus et manquent de rigueur dans la comptabilisation de leurs opérations. De plus, le revenu reçu est soit réinvesti dans les dépenses agricoles; soit utilisé pour couvrir les autres dépenses de leurs ménages.

Dans le domaine technique, les effets confirmés par les membres sont liés à l'utilisation des intrants agricoles et l'introduction des techniques modernes d'élevage suite

aux formations et accompagnements techniques reçus. L'un des effets majeurs probants est que jusqu'à présent, les membres de ces deux coopératives sont les premiers clients de leur magasin de vente d'intrants. Selon les Techniciens du CSC et de la COIABM chargés des formations, du suivi et accompagnement, l'utilisation des intrants agricoles modernes dans les champs collectifs est remarquable. Cependant, ils affirment que l'intégration de l'utilisation des intrants agricoles modernes dans l'exploitation familiale est encore faible.

Il en découle que le taux d'appréciation d'impact technique estimé à 71% par les enquêtés est surévalué. Les mêmes techniciens sont du même avis que l'agronome de la COIABNDI en affirmant que, « par rapport aux différentes formations techniques reçues, les membres de la COIABNDI devraient, actuellement, être considérés tous comme des paysans modèles ; les appuis des bailleurs de fonds auraient intérêt à être orientés dans d'autres domaines que les formations en techniques culturales malheureusement ces seules formations sont encore dispensées ». Dans ce même domaine, les membres regrettent fort l'utilisation de la houe comme principal matériel de production et qui, jusqu'ici ne connaît pas de substitut.

Dans le domaine socio-sanitaire, les changements déclarés par les membres concernent surtout les programmes sanitaires nationaux comme la protection contre le paludisme via l'utilisation des moustiquaires, l'adhésion aux mutuelles de santé ainsi que celui de l'éducation pour tous. La contribution de ces deux coopératives est tangible car l'adhésion aux mutuelles de santé et l'utilisation de moustiquaires sont accessibles à tous ses membres. L'habitat décent et l'alimentation équilibrée sont aussi soulignés comme indicateurs d'impacts ; à ce niveau il nous a été difficile d'évaluer la part des coopératives agricoles dans l'intégration de ces pratiques car bien d'autres intervenants s'y investissent également.

Les interventions des coopératives IABM et IABNDI ont, certes, produit des effets et des impacts positifs sur l'amélioration des conditions de vie de leurs membres et la réduction de la pauvreté dans leur zone d'activités comme le témoignent leurs membres et

leurs différents partenaires ; néanmoins le chemin à parcourir reste encore long pour atteindre tous les objectifs de développement socio-économique et culturel.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette conclusion permettra d'abord de rappeler la démarche parcourue au cours de la présente recherche depuis l'appréhension de notre questionnaire initial jusqu'à l'analyse des données recueillies sur les deux cas étudiés. De plus, elle récapitule les objectifs poursuivis au cours de ce travail, les hypothèses postulées et l'appréhension des pistes de réponses qui sont jugées fécondes à l'endroit de notre questionnaire.

Notre travail de recherche a porté sur la contribution des coopératives agricoles à la réduction de la pauvreté en milieu rural au Rwanda dans un angle d'une étude de cas portant sur deux coopératives agricoles COIABM et COIABNDI situées toutes les deux en milieu rural du district de Muhanga. Le questionnaire de base qui a servi de fil conducteur de notre argumentaire consistait à dégager le rôle et la place des coopératives agricoles dans l'amélioration des conditions de vie de leurs membres et dans la réduction de la pauvreté au sein des communautés dans lesquelles elles sont implantées et mènent leurs activités.

En entreprenant cette étude, notre préoccupation générale consistait à apporter une humble contribution aux efforts des autorités administratives du pays à divers échelons et à ceux des coopérateurs agricoles dans l'amélioration des conditions de vie de la population et dans la réduction de la pauvreté en milieu rural. Et d'ailleurs, l'objectif poursuivi au cours de cette étude n'était autre que de bien comprendre et de mettre en évidence le rôle et la place des coopératives agricoles dans l'amélioration des conditions de vie de la population et dans la réduction de la pauvreté en milieu rural au Rwanda. De cet objectif, il s'en est découlé que notre travail principal a consisté surtout à étudier et à analyser les principaux facteurs qui peuvent contribuer à améliorer la situation socio-économique des membres des coopératives agricoles et celle des populations avoisinantes afin d'améliorer leurs conditions de vie et par là contribuer à la réduction de la pauvreté dans leurs ménages.

Au Rwanda comme dans les autres pays où l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale, l'augmentation de la production agricole figure au premier plan de leurs stratégies de développement. En vue de trouver des réponses relatives à la question de l'augmentation agricole et de la réduction de la pauvreté dans les ménages des membres des coopératives agricoles, nous avons consacré nos efforts au cours de ce travail de recherche à dégager les facteurs qui contribuent à la croissance de la production agricole dans les organisations paysannes à l'instar des coopératives agricoles IABM et IABNDI et à découvrir les avantages et les motivations d'adhésion et de participation des membres à ces organisations ainsi que les indicateurs qui révèlent l'amélioration de leurs conditions de vie et la réduction de pauvreté dans leurs ménages.

Comme dans tout travail de recherche scientifique, nous avons recouru à des techniques et des méthodes d'investigations scientifiques suivantes : la documentation, l'enquête par questionnaire, l'observation directe, l'analyse statistique ainsi que la méthode historique, comparative et systémique.

En guise de réponses anticipées à nos questions de recherche, nous avons émis deux hypothèses de travail libellées comme suit et nous avons vérifié les principaux indicateurs afférents à leurs variables :

- La solidarité, la volonté de mener les actions communes en vue de l'atteinte de mêmes objectifs répondant aux intérêts du groupe et de chaque membre et permettant de satisfaire aux besoins de chacun seraient des assises fiables dans l'élaboration du projet coopératif au sein du district de Muhanga et en milieu rural rwandais. Les principaux indicateurs analysés concernent l'engagement et la motivation des membres à adhérer à leur coopérative, l'organisation et la participation des membres à différentes activités de la coopérative, l'entraide et les échanges entre les membres de la coopérative, les intérêts et le profit que chaque membre soutire de son engagement et de sa participation aux différentes activités de la coopérative.

- La croissance de la production agricole contribuant à l'augmentation du revenu agricole et des biens matériels de première nécessité dans les ménages des membres des coopératives agricoles en milieu rural rwandais, justifierait l'investissement des coopérateurs.

Les principaux indicateurs analysés pour vérifier les variables de cette hypothèse concernent les facteurs et la mesure de l'augmentation de la production agricole dans les ménages des membres des coopératives, les besoins courants du ménage agricole en milieu rural, l'utilisation du surplus de la production agricole au sein du ménage, l'échange de la production agricole en revenu monétaire, l'affectation du revenu agricole à différentes catégories des besoins du ménage ainsi que l'amélioration des conditions de vie au sein du ménage agricole des membres des coopératives.

Les résultats de notre recherche sont exposés à travers les cinq chapitres qui constituent le présent mémoire et qui s'ajoutent à son introduction générale. Le premier chapitre présente l'état de la question de notre recherche et la situe dans son contexte général tant au niveau national qu'au niveau local. Il relate le champ des concepts-clé qui se rapportent à notre sujet de recherche et fait une brève présentation de la revue de littérature portant sur les organisations paysannes à vocation coopérative; leur typologie, leurs structures ainsi que les principes généraux qui les régissent. Les apports de différents chercheurs qui se sont intéressés à ce domaine comme CAZENEUVE, LIVIAN, NKUBITO, MUSUL, BEAUDOUX, VIENNEY et autres nous ont aidé à comprendre la nature des organisations paysannes à l'instar des coopératives agricoles, leurs structures, leurs fonctions et leur rôle dans la promotion du développement local et dans l'amélioration des conditions de vie de la population ainsi leur part dans la réduction de la pauvreté en milieu rural. Ce chapitre présente enfin les objectifs, les intérêts sociaux, scientifiques et personnels, les questions et les hypothèses de recherche ainsi que les approches méthodologiques qui sont mis en œuvre au cours de ce travail.

Le deuxième chapitre présente les généralités sur l'économie et la coopération agricole au Rwanda. Il recentre notre questionnement de recherche dans son contexte

historique, géographique et démographique tant au niveau local qu'au niveau régional tout en insistant sur ses indicateurs dans ces différents aspects. Le troisième chapitre porte sur la situation de la pauvreté au Rwanda en général et sur la situation de la pauvreté en milieu rural en particulier. Il relate les causes de la pauvreté en milieu rural rwandais et détermine les incidences qui en découlent et qui ont des répercussions sur les conditions de vie socio-économiques de la population. Il établit enfin les clarifications sur la classification des grandes catégories des pauvres au Rwanda en fonction de leurs statuts socioculturels.

Le quatrième chapitre dresse le tableau de la stratégie coopérative dans la réduction de la pauvreté en milieu rural rwandais. Il souligne les efforts consentis dans la réduction de la pauvreté par les différents gouvernements qui se sont succédés et par la population ainsi que la promotion du développement agricole et rural dans leur politique et programmes d'activités. Comme le souligne DIAGNE (1995), les organisations paysannes à l'instar des coopératives agricoles remplissent différentes fonctions et permettent aux producteurs agricoles de faire face à leurs différents besoins tout en servant de catalyseurs de développement des communautés dans lesquelles elles sont implantées et dans leur voisinage.

Le dernier et cinquième chapitre fait l'objet de la synthèse des résultats de notre recherche. Il présente tout d'abord un aperçu historique et organisationnel de deux coopératives agricoles (IABM et IABNDI) dans lesquelles se sont déroulés les travaux de collecte de données avant d'aborder l'analyse proprement dite de ces dernières. L'analyse des résultats d'enquête nous a permis de découvrir le rôle des coopératives agricoles IABM et IABNDI dans l'amélioration des conditions de vie de leurs membres d'une part et dans la réduction de la pauvreté d'autre part. Dans les deux coopératives, les gens réunissent leurs forces pour entreprendre les actions communes et pour réaliser les mêmes objectifs. La poursuite des objectifs communs et la participation aux activités communes facilitent le rapprochement des membres au sein de chaque coopérative et renforcent les liens de solidarité entre eux; ce qui leur permet non seulement d'atteindre un rendement plus élevé de leurs actions mais aussi d'améliorer leur cohésion sociale et d'assurer l'harmonie dans

leurs relations sociales quotidiennes. Les résultats de notre analyse des aspects fonctionnels de ces deux coopératives obtenus grâce aux témoignages et aux informations recueillis auprès des administrateurs et des membres ciblés dans notre échantillonnage nous permettent d'affirmer l'hypothèse selon laquelle la solidarité entre les membres et la volonté de mener les actions communes seraient les bases de l'élaboration d'un projet coopératif solide en milieu rural.

Néanmoins, les membres ne se regroupent pas pour satisfaire à leurs besoins sociaux seulement. En réunissant leurs forces, ils parviennent à réaliser les actions qui ne seraient pas atteintes par un seul homme qui travaille isolément. Dans le cas des coopératives agricoles à l'instar des coopératives IABM et IABNDI, l'union des forces de leurs membres contribuent à orienter leurs actions dans la même direction et à maximiser la production et l'exploitation de leurs parcelles. Une fois obtenue, la production agricole plus abondante contribue à répondre aux besoins alimentaires des ménages des producteurs ou/et à générer le revenu monétaire indispensable à la survie des membres de leurs familles et à la satisfaction des besoins qui suscitent les moyens pécuniaires (les soins médicaux, la scolarisation des enfants, l'achat des équipements et fournitures ménagers, la location ou l'achat des patrimoines fonciers, l'accès aux bétails d'élevage, la réhabilitation de leurs maisons d'habitation; pour ne citer que cela).

Les résultats de l'analyse des informations recueillies auprès des administrateurs et des membres des coopératives visitées confirment l'hypothèse selon laquelle l'augmentation de la production agricole serait à la base de la croissance du revenu agricole, de l'acquisition des biens ménagers de première nécessité et justifie la cause des investissements des membres dans leur coopérative. En effet, tous les membres unissent leurs forces et investissent dans les activités de la coopérative pour atteindre un résultat. Celui-ci n'est autre que l'amélioration de leurs conditions de vie et la réduction de la pauvreté dans leurs ménages pour ainsi contribuer au développement de leur communauté ou plus largement de leur milieu rural. Ce qui rejoint d'ailleurs la vision de l'ACI (1995) et

celui des autorités du Rwanda qui les considèrent comme les piliers du développement en milieu rural et urbain.

La confirmation de ces deux hypothèses traduit la problématique du rôle et de la place que doivent occuper ces organisations paysannes dans le développement local d'une région et même du pays. Pour leur permettre de jouer ce rôle pleinement et d'accomplir leur mission, ces organisations doivent être plus efficaces et plus concurrentielles dans leurs aspects organisationnels et fonctionnels. A cet égard, nombreuses suggestions peuvent être formulées et adressées à différentes instances qui interviennent dans ce domaine.

Tout en partageant la vision de différents auteurs selon laquelle les organisations paysannes et particulièrement les coopératives agricoles constituent les partenaires incontournables du développement social, économique et culturel surtout dans les pays à économie fragile ou émergente, nous allons formuler quelques suggestions en vue de contribuer à l'amélioration de leur fonctionnement et les amener par là à jouer convenablement et efficacement le rôle qui est le leur dans le développement du monde rural.

Après plus de 20 ans d'existence de ces deux coopératives, le progrès atteint dans leurs réalisations est remarquable. Au cours de ces deux décennies et particulièrement durant les cinq dernières années, beaucoup d'interventions en rapport avec la croissance de la production agricole, la formation technique, la distribution des intrants agricoles, la vulgarisation agricole et autres ont été réalisées mais leurs impacts au niveau de l'amélioration des conditions de vie et de la réduction de la pauvreté dans les ménages de des membres de ces organisations et dans leur entourage immédiat ne sont perçus qu'à petite échelle. En vue d'apporter notre contribution à cette œuvre et d'accélérer le rythme d'ancrage des changements de ces organisations dans leur environnement dans un proche avenir, voici ce que nous aimerions suggérer à l'endroit de ces coopératives et/ou de toutes les autres:

- Afin de rendre plus effective la participation des membres, toute intervention et toute action de la coopératives devrait faire l'objet d'une analyse préalable de tous les intervenants (membres ou sociétaires, différents partenaires et acteurs) afin de se l'approprier, marquer leur implication dans ses différentes étapes (conception, validation, exécution, jusqu'à son évaluation) et de l'exécuter en sachant les objectifs poursuivis et le résultat attendu.

- Pour harmoniser et rendre plus efficient le processus de planification, la cohérence de l'ensemble des actions et des interventions devrait être assurée par la mise en place des plans stratégiques et des plans d'actions périodiques (annuels, triennal ou quinquennal) à partir desquels les plans d'opérations sont tirés et les nouvelles interventions et actions sont insérées systématiquement. Ces plans opérationnels doivent être ajustés au fur et à mesure en fonction des réalités du moment et des circonstances atténuantes. Du début à la fin de ce processus de planification participative, tous les acteurs, tous les partenaires, tous les bénéficiaires et intervenants dans chaque projet doivent être impliqués à chaque étape du projet notamment dans son élaboration et dans son évaluation. Au besoin, une commission technique chargée du suivi et de l'évaluation de chaque projet se doit d'être mise en place pour maximiser le rendement du projet.

- Pour stimuler ces coopératives à être plus compétitives et plus rentables dans la planification de leurs actions et réalisations, un accent particulier devrait être mis sur la promotion des projets générateurs de revenu afin d'impliquer davantage leurs membres dans le processus national de réduction de la pauvreté et d'atténuer leur dépendance à l'assistance des bailleurs de fonds tout en répondant à l'appel qui leur est lancé dans leur mission de contribuer au développement économique du pays. Dans ce même contexte, il s'avère indispensable à chaque coopérative de procéder à la diversification de ses champs d'activités (de l'agriculture à l'élevage en passant par exemple à l'artisanat ou aux activités socioculturelles) et de ne plus rester borné aux seules activités agricoles et développer aussi les champs d'activités collatéraux à leur principal domaine de spécialisation comme la

transformation de la production en produits commercialisables, le commerce et la distribution de ses produits, pour ne citer que cela.

Sur le plan du développement institutionnel, il importe que les processus mis en place se poursuivent et plus encore soient bien renforcés. Pour ce faire, ces deux coopératives devraient :

- Diversifier leur sociétariat en recrutant les membres plus jeunes et ceux ayant un niveau de formation plus élevé (ayant atteint le niveau de scolarité secondaire ou supérieur) en vue de renforcer leur capacité institutionnelle et de bénéficier de nouvelles ressources dans leur système organisationnel et fonctionnel.

- Assurer leur visibilité dans leur environnement immédiat et leur rayonnement dans leur entourage en initiant les séances de communication institutionnelle, en organisant des journées de sensibilisation, des concours de performances et compétitions en rapport avec divers sujets en lien avec leurs missions, en mettant en place des publications portant sur les valeurs et les normes coopératives ou sur leurs programmes d'activités, leurs réalisations ou leur vision ainsi que leurs progrès ou leurs défis à surmonter.

- Adhérer aux différents réseaux des autres organisations paysannes de leur nature à différents échelons (local, régional ou national) en vue de bénéficier et de partager de nouvelles expériences ou de nouveaux échanges avec les autres acteurs œuvrant dans ces réseaux.

Les organes d'encadrement des sociétés coopératives ou associations à vocation coopérative doivent, au même titre que les instances de prise de décisions :

- Considérer ces organisations paysannes comme des entités autonomes à part entière et éviter toute ingérence dans leur organisation institutionnelle et fonctionnelle en vue de les rendre plus indépendantes et des partenaires valables, capables de mener des négociations avec les autres acteurs et de promouvoir leur développement social,

économique et culturel et de se prendre en charge tout en se désengageant de l'état d'assistance perpétuelle.

- Renforcer au niveau des instances décentralisées les services chargés des sociétés coopératives et groupements à vocation coopérative en vue d'améliorer le développement harmonieux de ses structures par la voie d'accompagnement, de supervision et de coordination de différents intervenants et acteurs dans ce domaine.

- Encourager et stimuler la création d'un espace de communication institutionnelle au sein des sociétés coopératives et des groupements à vocation coopérative à travers l'organisation des journées de sensibilisation au mouvement coopératif, des célébrations publiques, des réalisations ou des manifestations des coopératives ou à travers la publication des articles en rapport avec les progrès, les normes et les valeurs coopératives dans les journaux ou dans les médias radiodiffusés ou télévisés au niveau local, régional ou national.

La contribution des coopératives agricoles au développement rural et à la réduction de la pauvreté en milieu rural étant un domaine plus vaste, nous ne prétendons pas, au terme de ce travail, avoir épuisé tous les aspects du sujet abordé. Cependant, nous nous réjouissons d'avoir traité de ses principaux aspects en rapport principalement à la croissance de la production et du revenu agricole, à l'amélioration des conditions de vie de la population et enfin à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Sur ce, nous voulons ouvrir de nouvelles pistes pour des recherches futures qui pourront compléter ou enrichir notre sujet de recherche sous différents angles tels que :

- L'analyse des processus de planification et détermination de la rentabilité des activités des coopératives agricoles en milieu rural;
- L'étude portant sur les mécanismes des systèmes de gestion efficiente des coopératives agricoles et leurs impacts sur l'atteinte de leurs objectifs;

- Le rôle des coopératives agricoles et associations à vocation coopérative dans l'autopromotion du développement du monde rural au Rwanda;
- L'étude portant sur la mise en place des unités de transformation de la production agricole des sociétés coopératives et de leur rentabilité en milieu rural rwandais; pour ne citer que ceux-là.

BIBLIOGRAPHIE

A. OUVRAGES

BEAUDOUX, É., et all., 1992. **Cheminement d'une action de développement : De l'identification à l'évaluation.** Édition L'Harmattan, Paris, janvier 1992. 203 p.

BELLONCLE, G. 1978. **Les coopératives et développement en Afrique noire sahélienne.** Centre d'études en économie coopérative, Université de Sherbrooke, Québec, janvier 1978. 428 p.

BELLONCLE, G. 1979. **Quel développement pour l'Afrique noire? Les nouvelles éditions africaines.** Dakar, Abidjan.

BELLONCLE, G. 1982. **La question paysanne en Afrique noire.** Éditions Karthala, Paris, septembre 1982. 110 p.

BELLONCLE, G. 1985. **Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles : les leçons de cinq expériences africaines.** Édition Karthala, Paris, 340 p.

BERTHOMÉ, J. et all., 1992. **Planification du développement local, guide méthodologique ; suivi de trois études de cas en Afrique de l'ouest.** Ministère de la coopération et du développement, Paris, 344 p.

BONDUELLE, J. 1983. **Analyse de la situation de formation, Institut Panafricain pour le Développement (I.P.D.).** Douala.

BOSERUP, E. 1970. **Évolution agraire et pression démographique.** Édition Flammarion, Paris VI, mars 1970. 218 p.

BOSERUP, E. 1983. **La femme face au développement économique.** Presses universitaires de France. 1^{ère} Édition, Paris, février 1983. 315 p.

CFRC-IWACU, 1986. **L'encadrement coopératif au Rwanda, bilan et perspectives.** Kigali.

CFRC-IWACU, 1989. **Stratégies d'appui à la structuration coopérative et association.** Kigali.

- CFR-IWACU, 1997. **Les coopératives du Rwanda : Un creuset de réconciliation et de coexistence pacifique.** Avec la collaboration étroite du Professeur MBONIMANA Gamaliel. Kigali. 57 p.
- CLERK, M. 1984. **L'éducateur et le villageois : de l'éducation de base à l'alphabétisation fonctionnelle.** Édition L'Harmattan, Paris. 295 p.
- DIAGNE, D. 1994. **Situation et évolution des organisations paysannes et rurales : le cas du Togo.** Réseau GAO, Paris.
- District Muhanga, 2007. **Plan de développement du district 2008-2012.** Muhanga, 16 p.
- DUSABUMUREMYI, M. 2008. **Structuration du système mutualiste des paysans dans le financement agricole, expérience de l'UNICLECAM-EJOHEZA in ROPARWA, Vers une agriculture rentable et compétitive.** 182 p.
- GAHAYA, J.; BOSS, P. 2000. **Analyse diagnostique de la gestion interne d'une organisation.** SNV/PAI, Kigali.
- GALBRAITH, J.-K. 1979. **Théorie de la pauvreté de masse.** Paris, Éditions Gallimard, 1979, 15 p.
- GENTIL, D. 1984. **Les pratiques coopératives en milieu rural africain.** Éditions L'Harmattan, Université coopérative internationale. Paris. 147 p.
- LANGLOIS, R. 1990. **S'appauvrir dans un pays riche.** Collection Interventions économiques. Montréal, Éditions St-Martin, 1990, p.12.
- LIVIAN, Y.-F. 1995. **Introduction à l'analyse des organisations.** Édition Economica, 49, rue Héricart, 75015, Paris, 1995, 112 p.
- MALASSIS, L. 1973. **Agriculture et processus de développement : essai d'orientation pédagogique.** Presses de l'Unesco, Paris, 308 p.
- MERCOIRET, M. R. 1994. **Appui aux producteurs ruraux.** Éditions CIRAD et Karthala, Paris
- MINICOM, 2007. **Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté, 2008-2012.** Kigali, 2007.
- MONDJANAGNI, A., C. 198. **Participation populaire au développement en Afrique Noire.** Édition KARTHALA, IPD, Paris, 1984.

- MONNIER, A. 1992. **Les théories économiques de la croissance agricole**. Institut national de recherche agronomique, Paris. 427p.
- MORSS, E. R. et all., 1975. **Strategies for small farmer development: an empirical study of rural development projects. Development alternatives**. Washington, D.C.
- MUCCHIELLI, R. 1974. **Communication et réseaux de communication, Applications pratiques**. Édition ESF, Paris, 150 p.
- MUGESERA, A. et all., 1986. **Les regroupements spontanés en milieu rural rwandais**. CFRC-IWACU, Kigali.
- MURUMBA, A., 1998. **L'investissement de l'épargne paysanne en milieu rural**. CCOAIB, Kigali.
- MUSABYIMANA, J.M.V. 1990. **Les conditions favorables au développement des coopératives au Rwanda**. CFRC-IWACU, Kigali.
- NEZEHOSE, J. B. 1990. **Agriculture rwandaise : problématique et perspectives**. Kigali, p.231.
- NTAVYOHANYUMA, P., 1987. **Inventaire des coopératives et groupements à vocation coopérative**. CFRC-IWACU, Kigali.
- PERROUX, F. 1961. **L'économie du XXème siècle**. 3^{ème} édition, PUF, Paris, 193 p.
- PROD'HOMME, J.P., 1992. **Situation et évolution des organisations paysannes et rurales au Cameroun**. Réseau GAO, Paris.
- Quôc, T. 1960. **La recherche sociologique et les problèmes du développement rural en Asie du Sud-Est, Saignon**. Unesco, Paris, 300 p.
- REYNTJENS, F. 1985. **Pouvoir et droit au Rwanda. Droit public et évolution politique 1916-1973**. Tuervuren, M.R.A.C., 1985, 172 p.
- ROZSOHAZY, R. 1985. **Le développement des communautés : Participer, programmer, innover**. Éditions CIACO, Louvain-la-Neuve.
- République du Rwanda, « Loi n° 29/2005 du 23 décembre 2005, modifiant et complétant la loi numéro 47/2000 du 19 décembre 2000 portant sur l'organisation administrative du territoire de la République du Rwanda telle que modifiée et complétée à ce jour », **Journal officiel de la République du Rwanda**, n° spécial 2005.

Services des affaires indigènes-Usumbura, 1958. **Liste des chefferies et des sous-chefferies du Rwanda-Urundi**. Décembre 1958, 31 p.

SEN, A. 1999. **Development as freedom**. Oxford, Oxford University press.

SIMMEL, G. 1971. **The poor. On Individuality and Social Form**. Donald N. Levine (dir.), Chicago, The University Chicago Press, 1971, 178 p.

SIY, R. Y. Jr., 1982. **Community resource management: Lessons from the Zanjera**. University of the Philippines, Press Quezon City.

TABUTIN, D. SCHOUMAKER, B. 2004. **La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique**. Institut de démographie UCL, Louvain-la-Neuve, Belgique, 622 p.

TOWNSEND, P. 1979. **Poverty in the United Kingdom**. Londres, Pelican Books.

WAGNER, R. 1981. **L'impact socioéconomique des coopératives agricoles en république dominicaine**. Université de Sherbrooke. 331 p.

B. RAPPORTS AUTRES PUBLICATIONS

BANQUE MONDIALE, **Participation villageoise au développement rural, Manuel du Praticien**. KIT, Amsterdam, 1999.

CFRC-IWACU, 1996. **Portrait du mouvement coopératif après la guerre**. Kigali.

CFRC-IWACU, 1997. **Les coopératives du Rwanda, un creuset de réconciliation et de coexistence pacifique**. Avec la collaboration étroite du Professeur Gamaliel Mbonimana, Kigali, Septembre 1997, 57 p.

CSC, 2005. **Rapports d'activités 2003-2005**.

DIARRA, M. 1983. **Organisation et gestion des coopératives rurales, Comptes rendus du séminaire réalisé en Haute Volta**. 31 janvier – 25 février 1983, Talence, janvier, 1984.

FSRP/DSA, 2000. **Statistiques agricoles : Production agricole, élevage, superficies et utilisation des terres**. Kigali.

MINALOC. 2001. **Politique Nationale de promotion des coopératives**. Kigali, février 2001.

MINICOFIN, 2000. **Vision 2020**. Kigali.

MINICOFIN, 2002. **Plan Stratégique de Réduction de la Pauvreté, 2^o version**. Kigali.

MINICOM, 2001. **Indicateurs du développement au Rwanda**. Kigali.

MUHANGA, 2005. **Rapport du service chargé du mouvement associatif et coopératif**

ONAPO, 1990. **Le problème démographique au Rwanda et le cadre de sa résolution**. Volume 1. Kigali.

ONU, 2000. **Un monde meilleur pour tous. Poursuivre les objectifs internationaux de développement**. Rapport du FMI, OCDE, BM et ONU, juin 2000. Washington, DC, 25p.

SEBILLOTTE, M. 1996. **Recherche-systèmes en agriculture et développement rural**. Éditions CIRAD, Mont Pellier.

Union des Banques Populaires au Rwanda. 1988. **Rapport annuel 1988**. Kigali.

C. MEMOIRES ET AUTRES ARTICLES CONSULTÉS

- CLAY, D. et all. 1995. «Promoting food security in Rwanda through sustainable agricultural productivity: Meeting the challenges of population pressure, land degradation and poverty». **MSU international development paper**. N° 17.
- GISARO, M.B. 2003. **Impact du mouvement coopératif sur la dynamique socio-économique du monde paysan : cas de la coopérative « ABAHUZAMUGAMBI ba Kawa » de Maraba**. C.F.B. Fondation Universitaire Luxembourgeoise.
- KAREKEZI, J. 1990. «**Évaluation de l'apport des coopératives de commercialisation à leurs membres. Cas des coopératives de Butare**». UNR. Butare.
- KAYINAMURA, F. 1980. «**Création et promotion des coopératives**», Séminaire sur le rôle des coopératives de développement communautaire, Kigali.
- LEVESQUE, B. 1995. «Hommage à Henri Desroche. Valeurs coopératives et démocratie économique ». **Revue du CIRIEC : Coopératives et développement**. Volume 26, numéro 1, 1994-195.
- MUNYANKUSI, L. 2004. «**Participation des organisations paysannes aux innovations agricoles et au développement rural au Rwanda : Cas de l'IMPUYAKI**». UNR, Butare.
- MUSUL, K.2005. «**Sociologie des Organisations**». ULK, 2005, Kigali, 2005, inédit.
- NEEL, H. 1977. «Situation de la recherche agronomique dans le cadre du développement agricole au Rwanda». **Bulletin agricole 10^{ème} année**.
- NGARAMBE, J. B. 1986. «**Diagnostic des coopératives au Rwanda : Une approche formative d'auto-évaluation**». Mémoire de Maîtrise en coopératives, Université de Sherbrooke (inédit).
- NIYONGIRA, I. 1996. «**Le rôle des coopératives dans le développement rural au Rwanda**». UNR Butare
- NKUBITO, E. *Développement Organisationnel*, Module de formation, SNV/PAI, Kigali, 2001.
- NTAVYOHANYUMA, P.; YAKUNDA, A. 1992. *Cours de Formation Coopérative*. Centre IWACU, Kigali.

SCHOMAKER, B.; TABUTIN, D. 1999. «**Relations entre la pauvreté et la fécondité dans les pays du sud, connaissances, méthodologie et illustrations**». Document de travail n° 2, Février 1999, Département des sciences de la population et du développement, UCL, 270 p.

SHYAKA, T. 1985. «**Les fonctions urbaines et les problèmes d'aménagement de la ville secondaire de Gitarama**». Mémoire de Licence, UNR, Campus de Ruhengeri, 1985, p.49

SHYIRAMBERE, I. 1988. «**Les outils de gestion adaptés aux coopératives et groupements ruraux. Problèmes et attentes**». UNR Butare.

D. REFERENCES ELECTRONIQUES

1. ACI, (Page consultée en date du 21 juin 2008). Réseau coopératif, Vol. 3, N° 2, Novembre – Décembre 1995, www.ica.coop/ica/fr/fr.principles.html
2. BONTON, C. (Page consultée en date du 28 mai 2008). Notions de ruralité à l'épreuve du changement social, Paris, 2002, www.celevan.org
3. CCOAIB, (Page consultée en date du 05 juillet 2008). List of Local Associations and Cooperatives, Kigali, 2004, www.rwandagateway.org/rubrique
4. KAYSER, B. (Page consultée en date du 18 janvier 2009). Entretien de l'environnement et de l'espace rural, Bordeaux, 1999, www.reseau-tee.net/forum/nievra
5. MINAGRI. (Page visitée en date du 25 janvier 2008). Ministère de l'Agriculture et des ressources animales, 2003. Politique nationale agricole et stratégies de réduction de la pauvreté. <http://w.w.w.minagri.gov.rw/php3?id-article=34>.
6. MINICOM. (Page consultée en date du 25 mars 2008). Ministry of commerce, industry, investments, promotion, tourism and cooperatives, 2006. Sector strategies document: cooperatives sector. 34 pages. <http://w.w.w.minicom.gov.rw>.
7. NZISABIRA, J. (Page consultée en date du 08 septembre 2008). «Les organisations populaires du Rwanda : leur émergence, leur nature et leur évolution», *Le bulletin de l'APAD*, n° 4, mis en ligne le : 26 juin 2008. <http://apad.revues.org/document3783.html>.

8. Organisation des Nations Unies (ONU). (Page visitée en date du 06 février 2008). Les objectifs du millénaire pour le développement.

<http://w.w.w.un.org/french/millenniumgoals/goal-1.html>

9. Aquastat. (Page consultée en date du 15 novembre 2008).

<http://www.fao.org/NR/WATER/AQUASTAT/countries/rwanda/indexfra.stm>

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE-GUIDE D'ENTRETIEN.

A. IDENTIFICATION

1. Age :

2. État civile :- Célibataire :

- Marié(e) :

- Veuf (veuve) :

- Divorcé(e) :

- Concubinage :

3. Nom de la coopérative :

4. Date de création :

5. Statut et rôle du membre :

6. Depuis quand êtes-vous membre de cette coopérative :

7. Lieu de résidence du membre :- Cellule :

- Secteur :

-District :

8. Zone d'activités de la coopérative : -Secteur(s) :

- District(s) :

9. Niveau de scolarisation du membre⁷ :

Sait-il (elle) lire : Oui

Non

Ou écrire : Oui

Non

10. Quel est le nombre des membres de votre ménage?

11. Avez-vous des enfants? Si oui, combien et quel est leur niveau de scolarisation respectif?

12. Avez-vous les animaux d'élevage? Si oui, lesquels sont et combien sont-ils?

13. Possédez-vous un terrain d'exploitation agricole?

Si oui, quelle est sa superficie?

14. Plusieurs ménages en milieu rural vivent dans une situation de pauvreté. De quoi se traduit-il la pauvreté dans un ménage agricole? Que peut-on faire pour lutter à cette pauvreté?

C. SYSTÈME DE COOPÉRATIVE AGRICOLE

15. Depuis quand votre coopérative a été créée?

16. Combien de membres actifs compte-t-elle actuellement?

17. Quelles sont ses principales activités?

18. Votre coopérative possède-t-elle un terrain commun d'exploitation agricole (ou d'élevage)?

⁷ Nombre d'années de scolarité complétées.

Si oui, quelle est sa superficie totale?

19. Quelles sont les cultures (ou les animaux) que vous privilégiez le plus dans votre coopérative?

20. Quelle est la quantité de production annuelle de chaque catégorie de culture ou d'animaux et à quoi sert-elle au niveau de votre coopérative ou de vos ménages respectifs?

21. Parlez-moi des avantages et des inconvénients d'être membre d'une coopérative agricole?

D. SYSTÈME DE PRODUCTION AGRICOLE

22. Que pensez-vous de la production agricole ou animale actuelle dans votre région? La trouvez-vous satisfaisante, insatisfaisante ou plus que satisfaisante? Si elle est insatisfaisante comment pensez-vous atteindre sa croissance? Si elle est plus que satisfaisante, comment contribue-t-elle à répondre aux besoins respectifs de vos ménages?

23. Comment trouvez-vous les modes d'exploitation agricole actuels dans votre région vis-à-vis de l'augmentation de la production? Faut-il les conserver, les améliorer ou les abandonner?

24. Y a-t-il des changements ou améliorations que vous avez introduits dans vos modes d'exploitation agricole depuis que vous êtes membre de coopérative agricole? Si oui, en quoi consistent-ils?

25. Votre coopérative agricole aurait-elle joué un rôle important dans ces changements? Si oui, comment l'a-t-elle joué ou la joue-t-elle?

24. En tant que membre, y a-t-il de nouvelles méthodes et pratiques agricoles que vous avez apprises dans votre coopérative? Si oui, lesquelles sont et comment ont-elles contribué à l'accroissement de la production de vos parcelles?

25. Quels sont les moyens que vous mettez en œuvre pour accroître la production agricole? Vous arrive-t-il d'utiliser les intrants agricoles ou les produits phytosanitaires de lutte contre les maladies culturales ou animales? Si oui, lesquels sont et comment les utilisez-vous?

26. Comment vous procurez-vous de ces intrants agricoles (semences, engrais potassiques, etc.) et produits phytosanitaires?

E. PRODUCTION ANIMALE

27. Combien d'animaux d'élevage (bétails) possédez-vous? Comment les élevez-vous (en stabulation permanente ou en extension dans le pâturage)?

28. Comment trouvez-vous la production de vos animaux d'élevage (Est-elle insuffisante, suffisante ou plus que suffisante)?

29. A quels besoins la production animale vous permet-elle de satisfaire au sein de votre ménage?

30. Comment associez-vous l'élevage à l'agriculture et en quoi contribue-t-il à la croissance de la production agricole?

31. Comment assurez-vous les soins de vos animaux d'élevage? Y a-t-il des techniciens vétérinaires chargés de soigner les animaux d'élevage dans les environs de votre domicile? Si oui, comment bénéficiez-vous de leur service?

32. Comment vous procurez-vous des produits de soins de santé de vos animaux d'élevage et comment trouvez-vous leurs prix (sont-ils très élevés, abordables ou moins chers)?

33. En quoi votre adhésion à la coopérative agricole aurait-elle contribué à améliorer ou à nuire à votre système d'élevage? Y a-t-il des avantages ou des inconvénients de cette adhésion par rapport à votre système d'élevage? Si oui, lesquels sont?

34. Que pensez-vous du système d'élevage en stabulation permanente?

F. MISE EN MARCHÉ DE LA PRODUCTION AGRICOLE

35. E quoi la production agricole contribue-t-elle à améliorer les conditions de vie et à quels besoins peut-elle répondre au sein d'un ménage en milieu rural?

36. Avec la vente des produits agricoles, peut-on dégager du profit des fonds qu'on investit en agriculture? Si oui, à combien peut-on estimer ce profit? Sinon, comment peut-on envisager y parvenir?

37. Comment trouvez-vous les marchés sur lesquels vous écoutez le surplus de votre production agricole? Sont-ils accessibles facilement et comment sont-ils les prix par lesquels vous offrez votre production?

ANNEXE2 : SYNTHÈSE DES STATISTIQUES SUR LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AU RWANDA

Types de coopératives par ex-provinces

	Total		COOPEC		Agri-élevage		Pêche		Commer ce		Artisanat		Construc tion		Banques Populair es		Services		Autres	
	Effectif	%	Effectif	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
RWANDA	12934	100	1655	13	8891	68,7	73	0,6	573	4,4	646	5	46	0,4	47	0,4	539	4,2	464	3,6
VILLE DE KIGALI	252	100	32	13	129	51,2	0	0	22	8,7	41	16,3	3	1,2	1	0,4	12	4,8	12	4,8
KIGALI NGARI	1321	100	71	5,4	1058	80,1	11	0,8	48	3,6	37	2,8	3	0,2	12	0,9	40	3	41	3,1
GITARAMA	1465	100	139	9,5	1130	77,1	1	0,1	26	1,8	103	7	2	0,1	0	0	28	1,9	36	2,5
BUTARE	1252	100	108	8,6	981	78,4	1	0,1	32	2,6	64	5,1	0	0	5	0,4	15	1,2	46	3,7
GIKONGORO	1927	100	317	17	1418	73,6	2	0,1	56	2,9	83	4,3	0	0	0	0	7	0,4	44	2,3
CYANGUGU	1774	100	219	12	1140	64,3	13	0,7	96	5,4	63	3,6	14	0,8	11	0,6	97	5,5	121	6,8
KIBUYE	488	100	65	13	337	69,1	1	0,2	19	3,9	47	9,6	2	0,4	0	0	11	2,3	6	1,2
GISENYI	489	100	70	14	291	59,5	5	1	27	5,5	30	6,1	1	0,2	1	0,2	59	12	5	1
RUHENGERI	1108	100	229	21	647	58,4	18	1,6	54	4,9	56	5,1	1	0,1	0	0	92	8,3	11	1
BYUMBA	1068	100	207	19	677	63,4	2	0,2	43	4	45	4,2	1	0,1	1	0,1	82	7,7	10	0,9
UMUTARA	599	100	115	19	350	58,4	2	0,3	50	8,3	29	4,8	3	0,5	8	1,3	21	3,5	21	3,5
KIBUNGO	1191	100	83	7	733	61,5	17	1,4	100	8,4	48	4	16	1,3	8	0,7	75	6,3	111	9,3

Source : MINICOM, 2006.

Organisations coopératives selon le Capital investi par ex Province

	Total		< 10.000		10.000 - 49.000		50.000 - 99.000		100.000 - 499.000		500.000 - 999.000		1.000.000 - 4.999.000		5.000.000 et plus		ND	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Eff.	%	Effectif	%	Effectif	%
RWANDA	12934	100	2177	16,8	3293	25,5	978	8	1463	11,3	272	2,1	329	2,5	167	1,3	4255	32,9
VILLE DE KIGALI	252	100	39	15,5	66	26,2	24	10	45	17,9	11	4,4	13	5,2	23	9,1	31	12,3
KIGALI NGARI	1321	100	157	11,9	372	28,2	150	11	203	15,4	32	2,4	47	3,6	16	1,2	344	26
GITARAMA	1465	100	512	34,9	569	38,8	91	6	97	6,6	28	1,9	27	1,8	10	0,7	131	8,9
BUTARE	1252	100	242	19,3	441	35,2	106	9	91	7,3	10	0,8	24	1,9	8	0,6	330	26,4
GIKONGORO	1927	100	308	16	457	23,7	122	6	151	7,8	19	1	24	1,2	5	0,3	841	43,6
CYANGUGU	1774	100	12	0,7	28	1,6	16	1	29	1,6	13	0,7	20	1,1	22	1,2	1634	92,1
KIBUYE	488	100	151	30,9	190	38,9	38	8	49	10	7	1,4	7	1,4	3	0,6	43	8,8
GISENYI	489	100	82	16,8	121	24,7	59	12	94	19,2	23	4,7	35	7,2	16	3,3	59	12,1
RUHENGERI	1108	100	234	21,1	379	34,2	116	11	161	14,5	38	3,4	36	3,2	19	1,7	125	11,3
BYUMBA	1068	100	240	22,5	322	30,1	101	10	117	11	14	1,3	16	1,5	5	0,5	253	23,7
UMUTARA	599	100	108	18	83	13,9	62	10	153	25,5	35	5,8	25	4,2	16	2,7	117	19,5
KIBUNGO	1191	100	92	7,7	265	22,3	93	8	273	22,9	42	3,5	55	4,6	24	2	347	29,1

Source : MINICOM, 2006

Organisations coopératives selon l'effectif de leurs membres par ex Province

	Total		< 10		10 – 50		51 – 100		101 – 150		151 – 200		201 – 499		500 - 999		1000 – 1500		1501 – 2000		Plus de 2000		ND	
	Effectif	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
RWANDA	12934	100	1100	8,5	9196	71,1	1047	8,1	334	2,6	158	1,2	286	2,2	165	1,3	63	0,5	46	0,4	106	0,8	433	3,3
VILLE DE KIGALI	252	100	21	8,3	127	50,4	27	10,7	23	9,1	9	3,6	16	6,3	12	4,8	2	0,8	1	0,4	9	3,6	5	2
KIGALI NGARI	1321	100	116	8,8	850	64,3	138	10,4	38	2,9	18	1,4	21	1,6	11	0,8	7	0,5	7	0,5	12	0,9	103	7,8
GITARAMA	1465	100	99	6,8	1143	78	108	7,4	21	1,4	9	0,6	20	1,4	22	1,5	14	1	11	0,8	7	0,5	11	0,8
BUTARE	1252	100	109	8,7	947	75,6	77	6,2	23	1,8	14	1,1	25	2	10	0,8	1	0,1	7	0,6	8	0,6	31	2,5
GIKONGORO	1927	100	230	11,9	1472	76,4	103	5,3	47	2,4	11	0,6	36	1,9	9	0,5	4	0,2	2	0,1	4	0,2	9	0,5
CYANGUGU	1774	100	90	5,1	1211	68,3	173	9,8	32	1,8	28	1,6	56	3,2	28	1,6	7	0,4	4	0,2	15	0,8	130	7,3
KIBUYE	488	100	37	7,6	371	76	29	5,9	13	2,7	11	2,3	9	1,8	5	1	2	0,4	4	0,8	3	0,6	4	0,8
GISENYI	489	100	25	5,1	317	64,8	59	12,1	21	4,3	4	0,8	23	4,7	19	3,9	3	0,6	3	0,6	9	1,8	6	1,2
RUHENGERI	1108	100	85	7,7	791	71,4	116	10,5	31	2,8	14	1,3	27	2,4	14	1,3	7	0,6	2	0,2	15	1,4	6	0,5
BYUMBA	1068	100	95	8,9	802	75,1	94	8,8	36	3,4	7	0,7	10	0,9	11	1	1	0,1	3	0,3	5	0,5	4	0,4
UMUTARA	599	100	44	7,3	336	56,1	28	4,7	17	2,8	17	2,8	14	2,3	8	1,3	8	1,3	0	0	8	1,3	119	19,9
KIBUNGO	1191	100	149	12,5	829	69,6	95	8	32	2,7	16	1,3	29	2,4	16	1,3	7	0,6	2	0,2	11	0,9	5	0,4

Source : MINICOM, 2006.

Activités principales des Organisations Coopératives par ex-Province (effectif)

	Total	Epargne et crédit	Tubercules	Céréales	Culture industr.	Autres cultures	Gros bétail	Petit bétail	Autre élevage	Pêche	Commerce	Artisanat	Construction	Banque popul.	Salon	Transport	Autre serv.	Autre activ.
RWANDA	12934	1655	856	1197	199	4903	325	289	1122	73	573	646	46	47	16	113	410	464
VILLE DE KIGALI	252	32	7	22	1	76	3	8	12	0	22	41	3	1	0	0	12	12
KIGALI NGARI	1321	71	2	161	20	742	70	13	50	11	48	37	3	12	3	21	16	41
GITARAMA	1465	139	154	350	33	386	44	76	87	1	26	103	2	0	1	4	23	36
BUTARE	1252	108	58	260	34	519	5	14	91	1	32	64	0	5	1	12	2	46
GIKONGORO	1927	317	116	89	19	847	18	27	302	2	56	83	0	0	2	0	5	44
CYANGUGU	1774	219	306	113	26	417	17	21	240	13	96	63	14	11	5	25	67	121
KIBUYE	488	65	101	14	12	135	6	22	47	1	19	47	2	0	0	0	11	6
GISENYI	489	70	16	3	11	187	5	10	59	5	27	30	1	1	0	3	56	5
RUHENGERI	1108	229	44	27	6	387	14	46	123	18	54	56	1	0	1	5	86	11
BYUMBA	1068	207	49	67	15	458	12	22	54	2	43	45	1	1	0	2	80	10
UMUTARA	599	115	0	5	0	277	46	16	6	2	50	29	3	8	3	6	12	21
KIBUNGO	1191	83	3	86	22	472	85	14	51	17	100	48	16	8	0	35	40	111

Source : MINICOM, 2006.

Activités principales des Organisations Coopératives par ex-Province (en %)

	Tot.	Epargn. crédit	Tuber cules	Céré ales	Culture industr.	Autres cultures	Gros bétail	Petit bétail	Autre élevage	Pêche	Comme rce	Artisa nat	Constru ction	Banque popul.	Salon	Trans port	Autre serv.	Autre activ.
RWANDA	100	12,8	6,6	9,3	1,5	37,9	2,5	2,2	8,7	0,6	4,4	5	0	0,4	0,1	0,9	3,2	3,6
VILLE DE KIGALI	100	12,7	2,8	8,7	0,4	30,2	1,2	3,2	4,8	0	8,7	16,3	1	0,4	0	0	4,8	4,8
KIGALI NGARI	100	5,4	0,2	12,2	1,5	56,2	5,3	1	3,8	0,8	3,6	2,8	0	0,9	0,2	1,6	1,2	3,1
GITARAMA	100	9,5	11	23,9	2,3	26,3	3	5,2	5,9	0,1	1,8	7	0	0	0,1	0,3	1,6	2,5
BUTARE	100	8,6	4,6	20,8	2,7	41,5	0,4	1,1	7,3	0,1	2,6	5,1	0	0,4	0,1	1	0,2	3,7
GIKONGORO	100	16,5	6	4,6	1	44	0,9	1,4	15,7	0,1	2,9	4,3	0	0	0,1	0	0,3	2,3
CYANGUGU	100	12,3	17	6,4	1,5	23,5	1	1,2	13,5	0,7	5,4	3,6	1	0,6	0,3	1,4	3,8	6,8
KIBUYE	100	13,3	21	2,9	2,5	27,7	1,2	4,5	9,6	0,2	3,9	9,6	0	0	0	0	2,3	1,2
GISENYI	100	14,3	3,3	0,6	2,2	38,2	1	2	12,1	1	5,5	6,1	0	0,2	0	0,6	12	1
RUHENGERI	100	20,7	4	2,4	0,5	34,9	1,3	4,2	11,1	1,6	4,9	5,1	0	0	0,1	0,5	7,8	1
BYUMBA	100	19,4	4,6	6,3	1,4	42,9	1,1	2,1	5,1	0,2	4	4,2	0	0,1	0	0,2	7,5	0,9
UMUTARA	100	19,2	0	0,8	0	46,2	7,7	2,7	1	0,3	8,3	4,8	1	1,3	0,5	1	2	3,5
KIBUNGO	100	7	0,3	7,2	1,8	39,6	7,1	1,2	4,3	1,4	8,4	4	1	0,7	0	2,9	3,4	9,3

Source : MINICOM, 2006.

ANNEXE 4 : LA CARTE DE MUHANGA

